

Dossier consolidé

Date de création : 16-09-2024

Projet de loi 8157

Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services »
(MGS)

Date de dépôt : 21-02-2023

Date de l'avis du Conseil d'État : 14-03-2023

Auteur(s) : Monsieur François Bausch, Ministre de la Défense

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
21-02-2023	Déposé	8157/00	<u>3</u>
23-02-2023	Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense Procès verbal (19) de la reunion du 23 février 2023	19	<u>16</u>
14-03-2023	Avis du Conseil d'État (14.3.2023)	8157/01	<u>40</u>
30-03-2023	Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense Procès verbal (22) de la reunion du 30 mars 2023	22	<u>43</u>
30-03-2023	Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile Procès verbal (26) de la reunion du 30 mars 2023	26	<u>68</u>
30-03-2023	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN Procès verbal (02) de la reunion du 30 mars 2023	02	<u>93</u>
11-05-2023	Rapport de commission(s) : Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense Rapporteur(s) : Madame Stéphanie Empain	8157/02	<u>118</u>
11-05-2023	Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense Procès verbal (25) de la reunion du 11 mai 2023	25	<u>123</u>
11-05-2023	Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile Procès verbal (33) de la reunion du 11 mai 2023	33	<u>153</u>
16-05-2023	Premier vote constitutionnel (Vote Positif) En séance publique n°49 Une demande de dispense du second vote a été introduite	Bulletin de vote n°1 - Projet de loi N°8217	<u>183</u>
16-05-2023	Premier vote constitutionnel (Vote Positif) En séance publique n°49 Une demande de dispense du second vote a été introduite	Texte voté - projet de loi N°8157	<u>186</u>
16-05-2023	Invitation du Gouvernement à informer régulièrement la Chambre des Députés sur l'état d'avancement et de l'évolution des coûts du programme « Medium Earth Orbit Global Services »	Document écrit de dépôt	<u>188</u>
06-06-2023	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat (06-06-2023) Evacué par dispense du second vote (06-06-2023)	8157/03	<u>190</u>
14-06-2023	Publié au Mémorial A n°296 en page 1	Mémorial A N° 296 de 2023	<u>193</u>
	Résumé du dossier	Résumé	<u>195</u>

8157/00

N° 8157

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à financer le programme
« Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)**

* * *

Document de dépôt

Dépôt: le 21.2.2023

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de la Défense et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Notre Ministre de la Défense est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS).

Nan, le 8 février 2023

Le Ministre de la Défense,
François BAUSCH

HENRI

*

Table des matières

I. Texte du projet de loi	2
II. Exposé des motifs	2
III. Commentaire des articles	8
IV. Fiche financière	8
V. Fiche d'évaluation d'impact	9

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er. Le Gouvernement est autorisé à acquérir et exploiter des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés, constituant le programme « *Medium Earth Orbit Global Services* » (MGS).

Art. 2. Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 195 millions d'euros, sur une période de dix ans, à prix constants aux conditions économiques de 2023 sans préjudice d'une adaptation des paiements annuels en fonction de l'évolution des conditions économiques telle que déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation nationale. Ce montant ne comprend pas la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 3. Les dépenses occasionnées par l'acquisition des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés sont liquidées à la charge du Fonds d'équipement militaire.

*

EXPOSE DES MOTIFS

1. Introduction
2. Contexte
3. Programme MGS
4. Mécanisme d'acquisition
5. Complémentarité GOVSAT-1 (satellite géostationnaire) et capacité de communication satellitaire MEO
6. Evolution future

1. Introduction

La présente loi vise à autoriser le Gouvernement à financer l'acquisition et l'exploitation d'une capacité de communication satellitaire située en orbite terrestre moyenne (« *Medium Earth Orbit* » – MEO, à 8.000 km d'altitude), de composantes terrestres ainsi que de services associés.

Il s'agit dès lors de l'acquisition et de l'exploitation de bande passante exprimée en Gbps (gigabits par seconde) sur une constellation existante de communication satellitaire en orbite MEO. A préciser qu'on entend par le terme « exploitation », dans le cadre de la présente loi, la mise en œuvre de tous les éléments nécessaires, notamment les composantes terrestres et services associés, pour permettre à un utilisateur d'opérer et donc de bénéficier de la capacité acquise sur une constellation de type MEO. Cette mise en œuvre pourra être réalisée par le biais de mécanismes d'acquisition spécifiques qui sont détaillés au point 4 du présent document.

Le programme MEO Global Services (MGS) consiste dès lors en l'acquisition et l'exploitation des capacités de communication satellitaire MEO, des composantes terrestres ainsi que des services associés.

2. Contexte

A. Effort de défense et objectifs stratégiques

Au Sommet OTAN du Pays de Galles, en 2014, les pays de l'OTAN se sont engagés à investir davantage et plus efficacement dans la défense – d'inverser la tendance à la baisse des budgets de défense et à se rapprocher, d'ici 2024, des 2 % du PIB qu'il est recommandé de consacrer aux dépenses de défense, en vue d'atteindre les objectifs capacitaires OTAN et de combler les insuffisances capacitaires de l'OTAN, ainsi que d'affecter 20% de ces dépenses à des investissements majeurs.

L'OTAN définit un niveau d'ambition qualitatif et quantitatif à atteindre en ce qui concerne le développement des forces armées. En tant que bénéficiaire d'un mécanisme international de protection

et pour contribuer à l'effort commun, il est d'une importance capitale pour le Luxembourg que les objectifs communs de l'OTAN en matière de planification de défense soient remplis. Le Luxembourg a d'ailleurs accepté en 2021 tous les objectifs capacitaires que l'OTAN lui a alloué pour sa planification de défense nationale.

Afin d'atteindre ces objectifs du processus de planification de l'OTAN (« *NATO Defense Planning Process* » – NDPP), il faut des moyens financiers adéquats. Pour le Luxembourg, les objectifs financiers ne constituent cependant pas une fin en soi, mais doivent être liés, comme c'est le cas pour le « *Defense Investment Pledge* » (DIP) du Sommet du Pays de Galles de 2014, à l'accomplissement des objectifs capacitaires.

Suite à l'invasion russe en Ukraine et aux discussions politiques qui s'ensuivirent, aussi bien au niveau de l'OTAN qu'au niveau de l'Union Européenne, le Luxembourg a annoncé au Sommet OTAN de Madrid en 2022 qu'il allait augmenter son effort de défense jusqu'à 1% du PIB à l'horizon 2028, ceci afin de remplir ses obligations dans le cadre du NDPP et de contribuer au-delà à l'effort de dissuasion et de défense de l'OTAN, notamment sur son flanc oriental.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'investir dans des projets d'envergure, qui répondent à des besoins nationaux, de l'OTAN ou de l'UE.

Outre le contexte susmentionné, le programme MGS s'inscrit également dans le cadre de la Stratégie spatiale de Défense du Luxembourg de 2022 qui prévoit la mise en place d'une capacité stratégique opérationnelle dans le domaine des communications satellitaires (voir point C. ci-dessous).

Le programme MGS est également en ligne avec les objectifs définis dans le « *EU Capability Development Priorities* » (CDP). En effet, parmi les 11 priorités reprenant les principales lacunes capacitaires pour les opérations déployées de l'Union européenne, l'Agence de défense européenne (AED) a défini les « *Space-based information and communication services* » comme une priorité, avec notamment le besoin de renforcer les communications satellitaires.

B. Partenariat stratégique avec les Etats-Unis d'Amérique

En 2012, le Luxembourg a rejoint le « *Wideband Global SATCOM* » (WGS), partenariat international initié par les Etats-Unis. Depuis lors, des échanges réguliers ont eu lieu avec les Etats-Unis pour intensifier la coopération entre nos deux nations dans le domaine de l'Espace. Ceci a mené à la création d'un partenariat de support auprès de l'OTAN pour contracter des capacités de communication satellitaire commerciales au travers de la « *NATO Support and Procurement Agency* » (NSPA). Ce partenariat de support a été formalisé par la signature commune du « *Global Commercially Contracted Satellite Communication Support Partnership* » (NSPA GCC SATCOM SP). Le NSPA GCC SATCOM SP a comme objectif d'explorer la manière la plus efficace et économiquement favorable pour acquérir conjointement des capacités de communication satellitaire, des équipements et des services associés.

Grâce à la création de ce partenariat, les relations entre le Luxembourg et les Etats-Unis se sont vues et se verront renforcées. C'est aussi au travers de ce partenariat, et plus précisément via le NSPA GCC SATCOM SP qui en constitue l'instrument, que le programme MGS pourra être développé.

En outre, même s'il s'agit initialement d'un partenariat bilatéral, il a vocation à devenir multinational par l'accession d'autres Etats à ce *Support Partnership* de la NSPA et à inciter ces Etats à acquérir également des capacités de communication satellitaires MEO.

C. Accès à des capacités de communication satellitaire pour remplir les besoins de la Défense luxembourgeoise et ceux de pays alliés/partenaires ou d'organisations internationales dont le Luxembourg est membre

Avec le renforcement de la digitalisation aux sein des forces armées, les besoins en capacités de communication satellitaire de la Défense luxembourgeoise et ceux de pays alliés/partenaires et d'organisations internationales dont le Luxembourg est membre ne cessent d'augmenter.

De plus, en tenant compte de la dépendance croissante vis-à-vis des capacités spatiales et de la multiplication des menaces, il est devenu primordial d'améliorer la résilience, les performances et la flexibilité de l'architecture de la communication satellitaire actuelle. Augmenter la résilience par un accès à plusieurs systèmes nous permettra de garantir le mieux possible une continuité des services en

complément de notre capacité nationale GOVSAT (tel que détaillé ultérieurement) et le bon fonctionnement de notre société en général en cas d'attaque, de perturbation ou d'autre problème de fonctionnement de nos capacités spatiales.

Par ailleurs, l'acquisition de capacités dans le cadre du programme MGS répond également aux objectifs de la Stratégie spatiale de Défense du Luxembourg, à savoir la consolidation du rôle du Luxembourg en tant que partenaire de référence fiable dans le domaine de l'espace, et le renforcement de la résilience de ses capacités. Plus précisément, l'objectif stratégique 1 prévoit que « *la Défense investira dans des systèmes stratégiques sur les 3 orbites satellitaires (GEO, MEO, LEO)* » et que « *le développement des nouvelles capacités se fera dans la mesure du possible au travers de participations dans des programmes internationaux visant la coopération et la mise en commun de systèmes* ».

Les services du programme MGS atteindront ces objectifs en fournissant une couverture globale de services de bout en bout (« *end-to-end services* ») pour l'appui d'opérations militaires nationales, de l'OTAN, de l'UE, des partenaires alliés mais aussi pour répondre à des besoins d'organisations internationales.

D. Opportunité pour l'industrie nationale de renforcer son rôle au niveau international

En septembre 2017, la société luxembourgeoise SES S.A. a annoncé le développement d'un nouveau réseau satellitaire puissant, flexible et évolutif appelé « O3b mPOWER ». Tel que présenté par SES S.A., ce système très dynamique, rapidement déployable et unique en son genre fournira un débit de plusieurs téraoctets par seconde pour connecter davantage d'utilisateurs institutionnels, gouvernementaux et de la défense.

Composée de onze satellites dans le plan équatorial, la constellation O3b mPOWER, dont la construction des satellites a été confiée à Boeing Satellite Systems, sera positionnée sur une orbite MEO. La constellation complète disposera de plus de 40.000 faisceaux entièrement configurables et orientables, capables d'être modifiés et basculés en temps réel pour répondre aux demandes évolutives des clients, devenant ainsi un système de bande passante extrêmement performant. Le lancement des premiers satellites de la constellation O3b mPOWER a eu lieu fin 2022 et le système devrait être opérationnel pour le troisième trimestre 2023.

L'acquisition d'une telle capacité et la possibilité d'une mise à disposition de cette dernière aux pays alliés ou aux organisations internationales dont le Luxembourg est membre, tel que décrit précédemment, permettra de promouvoir le savoir-faire industriel et technologique luxembourgeois sur la scène internationale. Plusieurs nations ont d'ailleurs manifesté leur intérêt pour la constellation O3b mPOWER et pourraient contracter cette capacité.

De plus, la participation au programme MGS permettra de soutenir le secteur économique luxembourgeois, non seulement au travers de l'investissement réalisé par la Défense mais aussi grâce à la coopération avec les Etats-Unis qui envisagent un investissement significatif (supérieur à celui du Luxembourg) sur la constellation O3b mPOWER. Ces revenus pour SES pourront augmenter davantage si, comme escompté, d'autres nations viennent rejoindre le *Support Partnership* de la NSPA.

3. Programme MGS

A. Capacité de communication satellitaire MEO

En ce qui concerne la capacité de communication satellitaire MEO, un débit total de l'ordre de 5 Gbps¹ (chiffre exact encore à confirmer et variable en fonction des besoins exprimés) réparti sur les onze satellites de O3b mPOWER est envisagé pour la Défense luxembourgeoise.

La capacité de communication satellitaire MEO sera garantie et non contestée, c'est-à-dire qu'elle ne sera pas partagée avec d'autres clients ou partenaires non-approuvés par la Défense. Cette capacité

¹ Equivaut à 5.000 mégabits par seconde (Mbps), ce qui signifie que les données sont transférées à un taux de 5.000 Mbps ; autrement dit cinquante fois plus rapide que les abonnements Internet standards de 100 Mbps. Ce type de capacité permettrait par exemple de relier 10 à 20 missions du type d'un appui luxembourgeois à la mission MINUSMA avec des vitesses équivalentes à des liaisons terrestres par fibre optique. A titre d'exemple, une vidéo d'un drone d'observation pourrait alors être transférée en temps réel vers la capitale.

acquise auprès de SES sera traduite en services de bout en bout (« *end-to-end SATCOM link* ») via un processus flexible qui répond aux besoins des utilisateurs.

A côté de cette capacité de communication satellitaire MEO acquise par la Défense luxembourgeoise, le Département de la Défense des Etats-Unis est intéressé par l'acquisition d'une capacité sur la même constellation O3b mPOWER mais d'une envergure beaucoup plus grande. Cela lui permettra de répondre à ses besoins stratégiques en capacité satellitaire en renforçant la résilience de l'entièreté de son architecture de communication satellitaire par l'élargissement de l'éventail de ses capacités militaires ou commerciales disponibles. Néanmoins, l'investissement exact du côté des Etats Unis n'est actuellement pas encore défini vu qu'aucun contrat n'a été signé à ce stade. Toutefois, la volonté de participer au projet d'acquisition et d'exploitation de capacités O3b mPOWER en coopération avec le Luxembourg a été indiquée à différents niveaux gouvernementaux et confirmée par la signature et la mise en place du NSPA GCC SATCOM SP. En effet, le Département de la Défense américaine a clairement fait savoir que ce projet devait être vu comme un partenariat entre les deux pays et que par conséquent, leur investissement majeur dans un tel projet ne pourrait se faire qu'au travers d'une coopération où la Défense luxembourgeoise investirait également dans le service.

Ces acquisitions donneront au Luxembourg et aux Etats-Unis (notamment à la « *United States Space Force* ») accès à un volume important de capacité O3b mPOWER. Etant donné que le besoin propre du Luxembourg est relativement limité, cette capacité, distribuée à l'échelle mondiale (entre 52 degrés Nord et 52 degrés Sud), pourra être partagée avec nos partenaires et Alliés. Entre autres, cette capacité pourra servir à fournir des services de bout en bout pour l'appui d'opérations militaires pour l'OTAN, l'UE, pour des partenaires alliés mais aussi pour répondre à des besoins gouvernementaux et d'organisations internationales dont le Luxembourg est membre.

D'autre part, le système O3b mPOWER n'a pas encore été mis en service et les capacités et performances attendues n'ont donc pas été vérifiées opérationnellement. Dans cette logique, il est nécessaire de se baser sur certaines hypothèses pour le développement du projet jusqu'à la clarification et confirmation de différentes variables. De même, la façon dont les capacités seront distribuées entre les Etats-Unis et le Luxembourg ainsi que le cahier des charges définissant les besoins des deux parties doivent encore être développés. Ceci étant dit, il est néanmoins important d'initier le processus législatif en parallèle afin d'autoriser la Défense à faire les engagements budgétaires nécessaires au développement et à la réalisation du projet.

B. Composantes terrestres

Afin de réaliser un accès à la capacité de communication satellitaire MEO, des passerelles (antennes terrestres fixes appelées « *Gateways* ») devront être mises en place.

L'acquisition de *Gateways* gouvernementaux permettra au Luxembourg de mettre en place conjointement avec les Etats-Unis un réseau souverain répondant aux besoins stratégiques actuels. Cette solution donnera la possibilité d'exploiter la capacité de communication satellitaire MEO sans devoir faire appel aux services commerciaux de SES et ainsi protéger les éléments sensibles des opérations de défense et de sécurité. A titre d'exemple, il sera possible d'allouer une capacité MGS dynamiquement à un navire en fonction de sa route et ce, sans connaître ses déplacements à l'avance. En effet, l'utilisation de passerelles gouvernementales aura pour conséquence que le fournisseur de la capacité MGS ne sera, à aucun moment, apte à déterminer la position du navire.

Pour mettre en place ce réseau souverain, il faudra en principe prévoir la construction de 6 à 7 passerelles à travers le monde. Comme le Luxembourg envisage de coopérer étroitement avec les Etats-Unis, la Direction de la Défense ne prévoit l'acquisition que d'une seule passerelle, les 5 ou 6 autres devraient être acquises par les Etats-Unis. Une interconnexion entre ces antennes pourra être créée pour assurer la mise en place d'un réseau souverain. La localisation exacte des passerelles n'est pas encore définie et devra faire l'objet de négociations avec les Etats Unis afin de rationaliser les besoins réciproques.

A noter que le Luxembourg est a priori situé trop au Nord pour accueillir une passerelle terrestre fixe. Il faudra développer des accords de coopération avec d'autres pays ou organisations pour héberger un *Gateway* luxembourgeois.

Afin de permettre aux utilisateurs d'accéder aux *Gateways* et donc à la capacité de communication satellitaire MEO, il faudra également acquérir des terminaux utilisateurs finaux (systèmes fixes ou mobiles, qu'ils soient terrestres, maritimes ou aéroportés).

Au cas où la mise en place d'un réseau souverain prendrait du temps ou n'aboutirait pas pour une raison ou une autre, il sera à tout moment possible de contracter des services commerciaux auprès de SES pour la gestion de la capacité de communication satellitaire MEO.

C. Services associés

Les services associés représentent tous les services nécessaires pour permettre l'exploitation de la capacité acquise sur la constellation O3b mPOWER ainsi que des services liés aux composantes terrestres.

Il s'agira notamment et non exclusivement de l'hébergement (« *hosting* ») du *Gateway*, vu que la position géographique du Luxembourg n'est pas adéquate pour accueillir des passerelles pour une constellation MEO, la maintenance des composantes terrestres, la gestion de l'allocation dynamique des faisceaux d'O3b mPOWER ainsi que le fonctionnement d'un centre d'opérations permettant de garantir le maintien de la connectivité.

4. Mécanisme d'acquisition

Le mécanisme d'acquisition pour le programme MGS sera principalement le NSPA GCC SATCOM SP, ce qui signifie que les acquisitions se feront via l'intermédiaire de la NSPA.

Ce partenariat a comme objectif de permettre à ses membres d'acquérir des capacités de communication satellitaire que ce soit des capacités MEO (« *Medium Earth Orbit* ») comme O3b mPOWER, GEO (« *Geostationary Orbit* »), LEO (« *Low Earth Orbit* ») ou encore des terminaux de communication satellitaire, des services d'ancrage de capacités de communication satellitaire et autres de manière efficiente et économiquement favorable.

Ainsi, le NSPA GCC SATCOM SP offre l'avantage d'un instrument idéal pour acquérir des capacités de manière efficiente tout en utilisant les procédures efficaces et le savoir-faire de la NSPA. Cependant, l'emploi de cet instrument se fera au choix du Luxembourg, selon les besoins et le contexte. En tout état de cause, tous les frais liés à des acquisitions dans le cadre du MGS sont couverts par la présente loi.

Au niveau du marché, l'acquisition de la capacité O3b mPOWER sera réalisée au travers du NSPA GCC SATCOM SP. Cette acquisition sera basée sur un « *Statement of Work* » (SOW) développé conjointement avec les Etats-Unis. Après la réalisation d'un marché par la NSPA, la Direction de la Défense deviendra utilisateur d'O3b mPOWER, disposera alors de sa propre capacité de communication satellitaire MEO et pourra mettre cette dernière à disposition de l'OTAN, de l'UE et de ses partenaires au travers d'accords bilatéraux ou via le NSPA GCC SATCOM SP.

Quant aux composantes terrestres et services associés au programme MGS, ils pourront être

- (i) contractés directement par le biais de services commerciaux de la part de l'opérateur de la constellation O3b mPOWER,
- (ii) mis en place en tant que coopération entre le Luxembourg et les Etats-Unis,
- (iii) contractés via la NSPA dans le cadre du GCC SATCOM SP.

Les coûts liés à ces acquisitions complémentaires à la capacité de communication satellitaire MEO pourront éventuellement avoir un impact sur le volume de la capacité O3b mPOWER prévue afin de permettre de rester à tout moment dans le budget total prévu par la présente loi.

5. Complémentarité GovSat-1 (satellite géostationnaire) et capacité de communication satellitaire MEO

La capacité disponible sur le satellite GovSat-1 est géostationnaire, donc vue comme fixe par rapport à un point sur la terre², alors que le programme MGS permettra une acquisition de services sur une

² Une orbite géostationnaire est une orbite circulaire caractérisée par une période orbitale (durée d'une orbite) égale à la période de rotation de la planète Terre et une inclinaison orbitale nulle (donc une orbite dans le plan équatorial). Cette orbite est fréquemment utilisée par des satellites terrestres car elle leur permet de rester en permanence au-dessus du même point de l'équateur : depuis cette position, le satellite est visible depuis tous les points de l'hémisphère terrestre qui lui fait face et, a contrario, les instruments du satellite peuvent observer en permanence cet hémisphère.

orbite terrestre moyenne³. La combinaison de ces deux systèmes offre une complémentarité unique en termes de couverture, de fréquences, de missions, de flexibilité et de connectivité. Bien que les systèmes GEO et MEO puissent servir des applications de même type, le GovSat-1 se concentrera sur les déploiements opérationnels type « long terme » qui, de par leur nature, sont en général fixes, peu mobiles et avec des besoins de débits stables en permanence. La capacité de communication satellitaire MEO pourra alors compléter le GovSat-1 avec une couverture allouée dynamiquement. En effet, plusieurs centaines de faisceaux individuels pourront former une couverture plus ou moins étendue et permettront de suivre chaque mission aussi petite qu'elle soit. En cas d'une demande accrue dans une région spécifique, cette capacité pourra être augmentée jusqu'à plusieurs Gbps si nécessaire (capacité similaire à une fibre optique). Si le théâtre d'opération nécessite une capacité encore plus grande ou de la résilience, l'un des 7 faisceaux (« *beams* ») du GovSat-1 pourrait être dirigé sur la région en remplacement ou en complément de la capacité fournie par le programme MGS.

Le système numérique à bord des satellites O3b mPOWER et la formation dynamique de faisceaux numériques permettent une flexibilité totale dans la connectivité, c'est-à-dire des connexions de point à point, d'une zone spécifique vers une autre, que ce soit dans ou hors du pays concerné. De plus, le système sera à même de couvrir le monde entier (dans la zone comprise entre 52 degrés de latitude Nord et 52 degrés de latitude Sud), peu importe la région géographique où le besoin est requis. Cette constellation fournira donc des communications sécurisées et résilientes de type fibre pour les utilisateurs fixes et mobiles avec une capacité de communication sans précédent pour les missions ISR (« *Intelligence, Surveillance and Reconnaissance* ») et tactiques dans le monde. Les faisceaux formés dynamiquement permettront une résilience aux interférences et au brouillage. Le déploiement rapide des capacités du système donnera également une très grande flexibilité en réponse aux besoins dans le cadre de missions humanitaires et de secours ou en cas de catastrophe en formant des faisceaux de mission dédiés.

Bien que les principaux avantages complémentaires entre GovSat-1 et le programme MGS soient la connectivité haut débit et la flexibilité de la couverture, l'utilisation spécifique d'une capacité O3b mPOWER dans le cadre de certaines applications mobiles sera essentielle. En effet, les terminaux « en mouvement » sont généralement très petits et nécessitent des débits de données élevés. Des mises à jour continues de la formation de faisceaux et la plus faible latence⁴ en raison de la plus faible altitude du MGS (8.000 km contre 36.000 km en orbite GEO) permettront de suivre tous les emplacements individuels pour ajuster le mouvement des satellites ou la mobilité de l'utilisateur.

6. Evolution future

SES étudie actuellement la possibilité d'étendre le système O3b mPOWER en ajoutant à la constellation équatoriale actuelle 12 à 24 satellites dans des plans inclinés. En effet, le système actuel de 11 satellites dans le plan équatorial ne peut couvrir que des latitudes allant de 52 degrés Nord à 52 degrés Sud. Néanmoins, l'intérêt dans des zones plus au Nord est grandissant, notamment avec l'annonce de la Suède et de la Finlande souhaitant à terme rejoindre l'OTAN mais aussi avec la menace russe et l'évolution géopolitique des régions polaires. En lançant une nouvelle constellation dans des plans inclinés, SES pourra alors couvrir toutes les latitudes, pôles inclus. A ce stade, aucune décision sur cette évolution stratégique du programme MGS pour évoluer vers une solution O3b mPOWER « *Pole-to-Pole* » (nom de cette nouvelle constellation sur le plan incliné) ni sur une éventuelle acquisition d'une telle capacité de la part de la Défense n'a été prise.

Bien qu'en lien avec le présent projet de loi, une participation de la Défense luxembourgeoise à une telle future constellation sur le plan incliné, ferait ultérieurement l'objet d'un projet de loi séparé.

*

3 Une orbite terrestre moyenne est généralement utilisée pour placer des satellites de navigation tels que les systèmes GPS ou Galileo mais peut s'avérer très intéressante dans le domaine des communications satellitaires, comme l'a démontré SES.

4 La latence est le délai de transmission dans les communications informatiques et désigne le temps nécessaire à un paquet de données pour passer de la source à la destination à travers un réseau.

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Ad. Article 1^{er}.

L'article 1 autorise le Gouvernement à acquérir des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne (MEO), des composantes terrestres ainsi que des services associés.

Dans le cadre de la présente loi, le programme MGS consiste pour le Gouvernement en l'acquisition de capacités de communication MEO, des composantes terrestres ainsi que des services associés. Il ne s'agit pas d'une acquisition d'un satellite. En effet, l'objet de ce programme est de disposer de moyens de communication satellitaire sur une constellation de nouvelle génération et d'être en mesure de les utiliser pour les besoins de la Défense, de ses alliés et partenaires.

On entend dès lors par capacité de communication satellitaire sur une orbite MEO la bande passante exprimée en gigabits par seconde (Gbps) sur une constellation globale de communication satellitaire en orbite moyenne. L'objectif est donc de permettre l'accès à une constellation MEO existante.

Les composantes terrestres mentionnées à l'article 1 comprennent tous les équipements et infrastructures nécessaires pour permettre l'accès à et l'utilisation de la capacité de communication satellitaire sur une orbite moyenne. Ceci comprend, entre autres, les terminaux utilisateurs, les passerelles, les modems, etc.

Quant aux services associés mentionnés à l'article 1, ceux-ci constituent tous les services nécessaires pour permettre l'exploitation de la capacité de communication satellitaire sur une orbite MEO ainsi que des composantes terrestres. Ceci comprend, entre autres, l'hébergement des passerelles, la maintenance des composantes terrestres, la gestion de la capacité, les services d'un centre d'opérations, etc.

Ad. Article 2.

L'article 2 détermine le montant qui peut être engagé au titre de l'article 1^{er} de la même loi qui est de 195 millions d'euros. Ce montant comprend les coûts liés au programme MGS, c'est-à-dire l'acquisition des capacités de communication satellitaire MEO, des composantes terrestres ainsi que des services associés, pour une durée de 10 ans.

Cet article précise aussi que les dépenses occasionnées par la présente loi s'entendent hors TVA et à prix constants aux conditions économiques de 2023 sans préjudice d'une adaptation des paiements annuels en fonction de l'évolution des conditions économiques telle que déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation nationale.

Ad. Article 3.

L'article 3 détermine que les frais occasionnés par la présente loi sont à charge du fonds d'équipement militaire.

*

FICHE FINANCIERE

(art. 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat)

Les coûts indiqués dans la présente fiche financière sont des estimations HTVA et à prix constants aux conditions économiques de 2023 sans préjudice d'une adaptation éventuelle en fonction de l'évolution des conditions économiques telle que déterminée par l'évolution de l'indice.

Le présent projet de loi prévoit l'acquisition et l'exploitation d'une capacité de communication satellitaire située en orbite terrestre moyenne (MEO) pour un montant ne pouvant dépasser 195 millions d'euros.

Vu certaines inconnues dans le projet, une certaine flexibilité est requise afin de permettre à la Défense de répartir les fonds entre l'acquisition de capacités et l'acquisition de terminaux et passerelles (antennes terrestres fixes appelées « Gateways »), d'autant plus que les quantités de capacités ne se basent pas sur des besoins réels confirmés.

Une répartition estimative des coûts pourrait se faire comme suit :

- 165 millions d'euros seront prévus pour l'acquisition et la gestion opérationnelle d'une capacité O3b mPOWER ;

- 25 millions d’euros seront utilisés pour l’acquisition et la gestion opérationnelle de terminaux utilisateurs et du Gateway de la Défense luxembourgeoise ;
- 5 millions d’euros seront nécessaires pour couvrir les coûts administratifs et opérationnels du « *NATO Support and Procurement Agency Global Commercially Contracted Satellite Communication Support Partnership* » (NSPA GCC SATCOM SP) dans le cadre du marché relatif à O3b mPOWER.

A noter que :

- L’acquisition de la capacité O3b mPOWER se fera via le NSPA GCC SATCOM SP. En effet, une acquisition en commun avec les Etats-Unis au travers de ce partenariat permettra une économie d’échelle importante, des conditions commerciales spécifiques ainsi qu’une utilisation efficace et flexible de la capacité ;
- Le recours potentiel à l’instrument NSPA GCC SATCOM SP pour d’autres acquisitions réalisées à travers de la NSPA ne fait pas partie de la présente loi. En effet, seuls les coûts opérationnels associés à ce projet spécifique MGS doivent être pris en compte.

L’investissement de 165 millions d’euros pour l’acquisition et la gestion opérationnelle d’une capacité O3b mPOWER revient à contracter un équivalent de plus de 5 gigabits par seconde de capacité sur la constellation O3b mPOWER, le tout accessible partout dans le monde (entre 52 degrés Nord et 52 degrés Sud).

L’investissement de 25 millions d’euros pour l’acquisition et la gestion opérationnelle de terminaux utilisateurs et des passerelles sera nécessaire pour installer, héberger et opérer un Gateway et un ensemble de terminaux utilisateurs (type *Air, Navy, Land, phased array antenna, manpack*, etc). Le prix de ces terminaux variant fortement en fonction de la taille de l’antenne, de l’application souhaitée, du théâtre opérationnel où ils doivent être opérés. Il est impossible de définir un nombre exact de terminaux. Néanmoins, le coût global sur 10 ans du *Gateway* étant estimé à 15 millions d’euros, la marge restante de 10 millions d’euros sera alors prévue pour l’acquisition de terminaux (dont le prix varie de 50.000 euros à 250.000 euros en général). Par ailleurs, en cas de besoin, il reste possible à tout moment d’ajuster la quantité de capacités satellitaires O3b mPOWER à acquérir et d’affecter ces fonds à l’acquisition de terminaux/passerelles.

Les dépenses sont à charge du fonds d’équipement militaire et sont à prévoir dans la programmation pluriannuelle des dépenses du fonds.

*

FICHE D’EVALUATION D’IMPACT

Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)
Ministère initiateur :	Ministère des Affaires étrangères et européennes Direction de la Défense
Auteur(s) :	Geoffroy Beaudot
Téléphone :	247-82823
Courriel :	geoffroy.beaudot@mae.etat.lu
Objectif(s) du projet :	Le présent projet de la loi a pour objet d’autoriser le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services ».
Autre(s) Ministère(s)/Organisme(s)/Commune(s)impliqué(e)(s) :	/
Date :	22/12/2022

Mieux légiférer

1. Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens, ...) consultée(s) : Oui Non
 Si oui, laquelle/lesquelles : Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA)
 Remarques/Observations : La capacité de communication satellitaire MEO ainsi qu'éventuellement les composantes terrestres et services associés seront acquis au travers du NSPA Global Commercially Contracted Satellite Communication Support Partnership.
2. Destinataires du projet :
- Entreprises/Professions libérales : Oui Non
 - Citoyens : Oui Non
 - Administrations : Oui Non
3. Le principe « Think small first » est-il respecté ? Oui Non N.a.⁵
 (c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)
 Remarques/Observations :
4. Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ? Oui Non
 Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et publié d'une façon régulière ? Oui Non
 Remarques/Observations :
5. Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer la qualité des procédures ? Oui Non
 Remarques/Observations :
6. Le projet contient-il une charge administrative⁶ pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?) Oui Non
 Si oui, quel est le coût administratif⁷ approximatif total ? (nombre de destinataires x coût administratif par destinataire)
7. a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ? Oui Non N.a.
 Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

⁵ N.a. : non applicable.

⁶ Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en oeuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

⁷ Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple: taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

- b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel⁸ ? Oui Non N.a.
- Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?
8. Le projet prévoit-il :
- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ? Oui Non N.a.
 - des délais de réponse à respecter par l'administration ? Oui Non N.a.
 - le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? Oui Non N.a.
9. Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ? Oui Non N.a.
- Si oui, laquelle :
10. En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ? Oui Non N.a.
- Sinon, pourquoi ?
11. Le projet contribue-t-il en général à une :
- a) simplification administrative, et/ou à une Oui Non
 - b) amélioration de la qualité réglementaire ? Oui Non
- Remarques/Observations :
12. Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ? Oui Non N.a.
13. Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office) ? Oui Non
- Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?
14. Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ? Oui Non N.a.
- Si oui, lequel ?
- Remarques/Observations :

Egalité des chances

15. Le projet est-il :
- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non
 - positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non
- Si oui, expliquez de quelle manière :
- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non
- Si oui, expliquez pourquoi :
- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non
- Si oui, expliquez de quelle manière :

⁸ Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (www.cnpd.lu)

16. Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Oui Non N.a.

Si oui, expliquez de quelle manière :

Directive « services »

17. Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation⁹ ? Oui Non N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html

18. Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers¹⁰ ? Oui Non N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html

⁹ Article 15, paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p. 10-11)

¹⁰ Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p. 10-11)



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 23 février 2023

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 10 octobre 2022 (réunion jointe), du 21 novembre 2022 (réunion jointe), du 12 janvier 2023, du 25 janvier 2023 (réunion jointe) et du 10 février 2023 (réunion jointe)
2. 8057 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire
- Rapportrice : Madame Stéphanie Empain

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. 8157 Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)

- Présentation du projet de loi
4. Demande urgente de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique Piraten du 22 février 2023 concernant le recrutement par l'Armée luxembourgeoise d'un médecin urgentiste ayant des antécédents judiciaires

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Frank Colabianchi (en rempl. de M. Gusty Graas), Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar (en rempl. de M. Jean-Marie Halsdorf), Mme Lydia Mutsch, M. Gilles Roth (en rempl. de Mme Nancy Arendt épouse Kemp)

Mme Nathalie Oberweis, observatrice déléguée

Mme Lydie Polfer, observatrice

M. François Bausch, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, Coordination générale ; M. Alex Riechert, Directeur adjoint, Col Guy Hoffmann, M. Geoffroy Beaudot, M. Gilles Grün, M. Michael Schuster, Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Dan Biancalana, M. Georges Mischo

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

*

1. Approbation de projets de procès-verbal

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. Projet de loi 8057

L'avis complémentaire du Conseil d'État ne donne pas lieu à observation.

La commission adopte le rapport en sa majorité (abstention : ADR) et propose comme temps de parole le modèle de base.

3. Projet de loi 8157

Comme le montre la conférence GOVSATCOM 2023 ayant lieu les 23 et 24 février 2023, la stratégie spatiale du Luxembourg porte ses fruits : alors qu'une quarantaine de personnes avaient assisté à la première conférence, la deuxième comptait déjà 400 participants et celle en cours même 900 venant du monde entier, raconte Monsieur le Ministre. Y ajoutant les nombreux exposants, la conférence est entretemps devenue un événement majeur dans le domaine de l'espace sous la perspective militaire et sécuritaire et le Luxembourg est considéré comme partenaire à prendre au sérieux.

Les États-Unis participeront au programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS), comme l'a annoncé officiellement ce matin à la conférence une représentante de la « United States Space Force » (USSF).

Le programme MGS fait partie de l'effort de défense luxembourgeois qui vise 1% du PIB¹ à l'horizon 2028. Le programme revêt aussi une importance dans le cadre de l'OTAN² ; à la dernière réunion du Conseil de l'Atlantique Nord³ les 14 et 15 février 2023 à Bruxelles, le Luxembourg a notamment signé une lettre d'intention pour contribuer au projet « Alliance Persistent Surveillance from Space » (APSS) initié par l'OTAN, lequel n'aurait pas pu être lancé sans la contribution luxembourgeoise de 16,5 millions €.

Concernant la participation des États-Unis au programme MGS, Monsieur le Ministre en souligne l'importance pour le Luxembourg au niveau de la visibilité et de la crédibilité de notre pays comme partenaire au sein de l'OTAN.

1) Le contexte

Monsieur le Ministre explique que l'architecture de sécurité européenne et transatlantique s'est fortement modifiée, avant tout à cause de l'impact de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. L'histoire du Luxembourg montre que notre petit pays, livré à lui seul, ne pourrait

¹ Produit intérieur brut

² Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO - North Atlantic Treaty Organization)

³ CAN – North Atlantic Council (NAC)

subsister ; poursuivre l'appartenance à l'OTAN se révèle indiqué surtout dans la situation mondiale actuelle.

Comme déjà mentionné, le programme MGS joue un rôle important pour l'augmentation de l'effort de défense à 1% du PIB.

À côté du volet commercial, l'Espace acquiert de plus en plus d'importance au niveau de la sécurité. La Stratégie spatiale de défense⁴ comprend trois domaines principaux :

- les communications satellitaires (SatCom) ;
- l'observation de la Terre (« Earth Observation » (EO)) ;
- la connaissance de la situation spatiale (« Space Situational Awareness »)⁵.

[extrait de la présentation PPT de la Direction de la Défense du 28 février 2022 :

« Description des objectifs stratégiques

1. « Communication satellitaire »
 - ✓ Contribution au travers de services de communications satellitaires sécurisées du satellite national GovSat-1 mis en œuvre par l'Armée
 - ✓ Investissement dans de nouveaux systèmes de communication satellitaire situé sur une autre orbite.
2. « Observation de la Terre »
 - ✓ Mise en œuvre du satellite d'observation national LUXEOSys⁶
 - ✓ Les images de la Terre du LUXEOSys feront l'objet d'une utilisation duale, militaire et civile
 - ✓ Mises à disposition des images pour nos partenaires
3. « Connaissance de la situation spatiale »
 - ✓ Détecter toutes sortes de menaces, naturelles (astéroïdes) ou artificielles (débris, actions hostiles)
 - ✓ Protection des satellites luxembourgeois (militaires, gouvernementaux, civils) et alliés »]

L'objectif de la Stratégie spatiale de défense s'articule autour de quatre fils conducteurs :

- coopérer avec des pays partageant les mêmes valeurs ;
- développer des capacités « dual use », à savoir à usage civil et militaire ;
- augmenter la résilience des capacités spatiales ;
- mutualiser les ressources, c'est-à-dire les gérer de manière efficace suivant le concept du « pooling and sharing ».

En ce qui concerne le domaine SatCom, le Luxembourg y est actif déjà depuis 2012 en devenant partenaire des États-Unis dans le programme multinational « Wideband Global Satcom » (WGS). L'Armée a en même temps développé son expertise dans le domaine des communications satellitaires et la met au service de ses partenaires dans différentes missions, telles que MINUSMA⁷ ou EUTM Mozambique⁸.

En 2018, le satellite luxembourgeois GovSat-1 a été lancé dans le cadre d'un « public-private partnership » (partenariat public-privé) ; le satellite est exploité par la société LuxGovSat. Monsieur le Ministre souligne que, contrairement à certains dires, la société LuxGovSat commence à bien fonctionner et que le programme MGS est complémentaire au satellite GovSat-1.

⁴ Cf. réunion du 28 février 2022 (procès-verbal 16 avec annexe « Présentation de la Stratégie Spatiale de Défense »)

⁵ https://www.esa.int/About_Us/ESAC/Space_Situational_Awareness_-_SSA

⁶ Programme « Luxembourg Earth Observation System » (dossier parlementaire 7542)

⁷ Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali) – Le Luxembourg participe avec deux militaires qui ont pour mission de garder en état opérationnel les liens satellitaires fixes reliant les postes de commandement des secteurs au quartier général.

⁸ European Union Training Mission in Mozambique (Mission de formation de l'Union européenne au Mozambique) – L'objectif principal de la Lëtzebuurger Arméi est de fournir de la capacité SatCom et d'assurer des liens satellitaires stratégiques ; le monitoring se fait à partir du Luxembourg et deux fois par an, une équipe MSCT (Mobile SatCom Team, composée de deux militaires) se rend sur place pour une inspection semestrielle.

Les objectifs dans le domaine SatCom consistent à

- consolider les capacités actuelles,
- augmenter la résilience, ce qui signifie qu'il importe de disposer de plusieurs composantes, vu l'enjeu et les risques liés à ce domaine,
- développer de nouvelles capacités à travers la coopération et la mise en commun (« pooling and sharing »).

2) Le programme MGS

Monsieur le Ministre souligne l'importance du partenariat stratégique qui est créé avec les États-Unis dans le domaine SatCom à travers le programme MGS. L'objet consiste à avoir accès aux satellites de communication de la nouvelle constellation O3b mPOWER de la société SES, qui a une situation de monopole pour cette technologie.

La constellation O3b mPOWER satisfait les besoins spécifiques de défense, à savoir une couverture globale de la Terre entre les latitudes de 52 degrés Nord à 52 degrés Sud, une grande flexibilité, une transmission rapide (plus rapide que par GovSat-1, par exemple) et surtout la mise en place de réseaux souverains, utilisés sous le seul contrôle de l'acquéreur.

Le programme MGS est complémentaire par rapport au satellite GovSat-1 qui est géostationnaire. Il est réalisé en étroite coopération bilatérale avec les États-Unis ; dans une seconde étape, d'autres États, notamment des partenaires OTAN, pourront rejoindre le programme. L'acquisition des capacités satellitaires se fera par la NSPA⁹ en raison de l'expérience et du professionnalisme de celle-ci et surtout en raison de la plus grande facilité pour d'autres États membres de l'OTAN de participer au programme, via la NSPA ou des accords bilatéraux avec la Direction de la Défense (« Government-to-Government ») qui mettra sa capacité de communication satellitaire à disposition.

La somme totale qui sera dépensée dans le cadre de la future loi pour l'acquisition d'un service, à savoir la mise à disposition de capacités de communication satellitaire, est limitée à 195 millions d'euros sur dix ans. Les onze satellites de la constellation O3b mPOWER couvriront les latitudes de 52 degrés Nord à 52 degrés Sud. La possibilité d'une couverture de toutes les latitudes, donc allant d'un pôle à l'autre, est en train d'être étudiée par la SES ; une acquisition d'une telle capacité par la Défense nécessitera une nouvelle loi.

3) Les objectifs du Luxembourg

Les objectifs poursuivis consistent à :

- augmenter la résilience de nos capacités spatiales et à les renforcer ;
- approfondir la coopération avec les États-Unis dans le domaine spatial, où le Luxembourg est reconnu comme partenaire sérieux et fiable ;
- permettre la participation d'autres partenaires au programme ;
- mettre les capacités satellitaires non utilisées à disposition de nos partenaires ;
- réaliser l'effort de défense exigé et contribuer ainsi également à l'effort de défense commun ;
- valoriser l'expertise de l'industrie nationale et renforcer le secteur spatial luxembourgeois ;
- consolider la position internationale du Luxembourg comme acteur de premier plan dans le domaine spatial.

4) Le système O3b mPOWER

⁹ NATO Support and Procurement Agency

Un expert de la Direction de la Défense présente le système O3b mPOWER, développé par la SES, lequel vise à fournir des services Internet à haut débit via une constellation de satellites en orbite moyenne. Cette constellation est utilisée pour des télécommunications et des liaisons de données : transmission de vidéos d'un point à un autre, transmission de données entre deux data centres, etc..

Les 11 satellites sont en orbite équatoriale moyenne.

Un satellite géostationnaire (GEO) est fixe par rapport à un point de la Terre.

En orbite moyenne (MEO – Medium Earth Orbit), les satellites sont à 8 000 km d'altitude, ils tournent donc plus vite autour de la Terre que la rotation de celle-ci. Cela signifie que chaque heure, un nouveau satellite sera visible : le premier est visible pendant une heure et il faut se connecter ensuite à un autre satellite pour assurer la continuité dans les communications. Un minimum de 6 satellites est nécessaire pour avoir une couverture globale.

En orbite basse (LEO – Low Earth Orbit), où les satellites se trouvent à une altitude de 500 à 1 000 km, un autre satellite est visible toutes les dix minutes.

Toutes ces orbites peuvent être utilisées pour des communications satellitaires, mais avec des applications différentes, notamment au niveau des débits : en géostationnaire et en orbite basse, les débits sont quasiment les mêmes, alors qu'en orbite moyenne, on a 10 fois, 100 fois, voire 1 000 fois plus de capacités disponibles, ce qui explique qu'il y a un très grand intérêt à avoir énormément de data grâce aux constellations en orbite moyenne.

Un autre paramètre très important pour les applications de données est la latence : c'est le temps que met le signal pour parcourir la distance entre la Terre et le satellite en partant d'un point sur la Terre pour monter jusqu'au satellite et redescendre à un autre point de la Terre. En géostationnaire, le signal va parcourir deux fois 36 000 km et va donc mettre à peu près 700 millisecondes (msec) pour faire cette distance. En orbite moyenne, on est à 150 msec, donc beaucoup plus rapide. Pour la transmission de vidéos en temps réel, par exemple, l'orbite moyenne est beaucoup plus adaptée en raison de la latence beaucoup plus faible. En système LEO, la latence est encore plus faible, à savoir 50 msec.

La SES a choisi de construire une constellation en orbite moyenne composée de onze satellites, le système O3b mPOWER. Chaque satellite va créer un « beam », c'est-à-dire une connectivité au sol de façon électrique et extrêmement flexible (« electrically steered beam-forming »). Quand une connexion est perdue au niveau du sol, un autre satellite est déjà prêt pour reprendre la connectivité et assurer une liaison permanente.

Les principales caractéristiques du système O3b mPOWER sont les suivantes :

- la façon de créer ces connectivités au sol : tout est fait de manière extrêmement flexible et de façon dynamique et électrique, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'opérateur au sol qui doit programmer un « beam » à chaque fois qu'un utilisateur en a besoin, mais c'est le système qui va allouer de lui-même la capacité nécessaire en fonction de la demande. Chaque satellite offre plus ou moins 4 000 « beams » (pour comparer : un satellite géostationnaire crée entre 10 et 11 « beams » différents) qui permettent de connecter de manière sécurisée par nature : chaque « beam » est créé en fonction du besoin et pour pouvoir perturber un signal, on est obligé de se situer à l'intérieur du « beam ». Comme tout est fait de façon électrique et dynamique, l'utilisateur qui veut perturber le signal n'y arrivera pas, s'il ne se trouve pas au moment de l'utilisation dans le même « beam ».
- la couverture mondiale assurée par le système entre les latitudes de 52 degrés Nord à 52 degrés Sud ;
- les capacités du système : comparé à un satellite géostationnaire, on est de l'ordre de 100 gigabits par seconde (Gbps) par satellite contre 2,5 Gbps pour GovSat-1, par exemple, ce qui fait donc 40 fois de capacités disponibles de plus sur un seul satellite MEO par rapport à ce qu'on peut avoir sur un satellite géostationnaire. Les 100 Gbps fournissent des liens allant de

15 Mbps (megabits par seconde) à 10 Gbps, ce système étant appelé « Fiber like system » (pour mieux comprendre, on peut comparer cela à l'évolution d'une connexion câble vers une connexion fibre optique).

- la possibilité de créer des réseaux souverains, ce qui représente la grosse particularité de ce système qui est unique sur la constellation MEO : à aucun moment, l'opérateur de la SES ne sera capable de savoir ce qui est fait et comment est utilisée la capacité. L'utilisation de la capacité se fera par la connexion aux satellites au moyen des propres passerelles (« gateways ») des utilisateurs. L'opérateur, qui gère le satellite, allouera un certain nombre de « beams » à l'utilisateur, mais ne pourra pas contrôler l'utilisation de la capacité.

Ceci est une grosse différence par rapport au système géostationnaire, par exemple :

- la faible latence du système ;

- l'évolution de la constellation : la SES pourra ajouter d'autres satellites à la constellation ;

- comme tout est fait de façon dynamique et en fonction du besoin, il est possible d'avoir une connectivité aussi pour de « petits » clients isolés, ce qui n'est pas le cas pour les satellites géostationnaires, puisqu'en dehors de la couverture d'un satellite géostationnaire, on n'a plus la connectivité ;

- le système permet de multiples applications, dont : data centres, navires (on pourra connecter de petits et de grands navires), avions de plaisance ou commerciaux, bureau distant, plateformes pétrolières.

Il est rappelé que la constellation a été développée par la SES à la base et qu'elle va être utilisée aussi pour des applications de défense, notamment au travers de réseaux souverains pour des applications type drones pour des transmissions vidéo ou encore pour connecter de grands utilisateurs lors d'opérations.

5) Le rôle de la NSPA

Fin octobre 2022, les États-Unis et le Luxembourg ont créé un nouveau partenariat appelé « NSPA Globally Contracted SATCOM Support Partnership », abrégé NSPA GCC SATCOM SP.

Le mécanisme du « Support Partnership » existe déjà au sein de la NSPA dans de nombreux domaines, par exemple pour le MRTT, les « Land Combat Vehicles » ou encore la médecine (Medical Support Partnership).¹⁰

La NSPA joue le rôle d'intermédiaire pour acquérir par contrat les services et capacités SATCOM, précisément du système O3b mPOWER, demandées par les partenaires du nouveau partenariat créé au niveau des communications satellitaires. Le Luxembourg et les États-Unis définissent leurs besoins dans un « Statement of Work » (SOW) ; la NSPA sera en charge d'établir le contrat avec la SES pour délivrer les services. Ce mécanisme permettra à d'autres membres de l'OTAN de rejoindre le partenariat, ce qui augmentera le volume de capacités commandées auprès de la SES pour la constellation O3b mPOWER.

Il convient de noter qu'il s'agit d'un partenariat sur les communications satellitaires qui sera utilisé pour la constellation O3b mPOWER, mais sans se limiter à celle-ci.

Discussion

✚ Mme Stéphanie Empain (déi gréng) souhaitant savoir s'il s'agit d'un partenariat à long terme ou d'un partenariat pouvant être créé *ad hoc*, une représentante ministérielle explique que chaque partenaire otanien peut devenir membre du partenariat. Sur base de ce partenariat, un cahier des charges sera rédigé et la NSPA se chargera de faire une acquisition spécifique de capacités auprès de la SES. Donc, pour pouvoir acquérir des capacités de communication satellitaire de la constellation O3b mPOWER, l'État demandeur doit être

¹⁰ <https://www.nspa.nato.int/business/support-partnerships>

membre de ce partenariat, mais ne doit pas participer à chaque contrat. Il appartient à l'État de décider à quel contrat il veut participer. Il est plus facile pour les États d'acquérir des capacités par l'intermédiaire de la NSPA que de devoir conclure directement un contrat avec la SES.

✚ - En réponse à une question de M. Marc Goergen (Piraten), Monsieur le Ministre indique que du point de vue technique, les satellites de la constellation O3b mPOWER couvriront les latitudes de 52 degrés Nord à 52 degrés Sud. La possibilité d'une couverture de toutes les latitudes, donc allant d'un pôle à l'autre (« Pole-to-Pole »), est en train d'être étudiée par SES ; l'acquisition d'une telle capacité par la Défense nécessitera une nouvelle autorisation du législateur.

- Au sujet de l'utilisation de capacités pour des avions commerciaux, l'une des multiples applications possibles du système O3b mPOWER, M. Goergen, mentionnant que la communication satellitaire est déjà aujourd'hui utilisée en partie dans l'aviation commerciale, voudrait savoir si cette utilisation de la constellation procurera également des revenus.

Monsieur le Ministre souligne que la Défense luxembourgeoise n'achètera des capacités de communication satellitaire que pour des besoins en matière de défense et n'a rien à voir avec la commercialisation par la SES des autres capacités.

- Concernant la mise en application du système O3b mPOWER, M. Goergen s'intéresse à la disponibilité pour l'Ukraine qui a actuellement accès à Internet par les satellites Starlink en orbite basse (LEO), projet de la société SpaceX. L'accès par l'intermédiaire de l'OTAN pourrait se révéler très avantageux pour l'Ukraine.

Monsieur le Ministre confirme que l'un des avantages des capacités de communication satellitaire OTAN par rapport à celles d'une société privée est le pouvoir permanent de disposition de l'acquéreur sur ses capacités, ce qui explique le grand intérêt d'autres États pour ce système. Par ailleurs, une constellation est plus sûre en orbite moyenne qu'en orbite basse.

La zone de couverture des satellites O3b mPOWER inclura l'Ukraine. M. Goergen souhaitant savoir si l'Ukraine pourrait déjà maintenant obtenir de l'aide au moyen d'autres satellites de la SES qui sont actuellement opérationnels, Monsieur le Ministre ne saurait donner la réponse, puisque la Direction de la Défense n'aurait rien à voir avec une telle mise à disposition de capacités par la SES.

L'expert de la Direction de la Défense fait savoir que les deux premiers satellites O3b mPOWER ont été lancés en décembre 2022 à bord d'une fusée Falcon 9 par SpaceX. Les lancements 2 et 3, chaque fois deux satellites, sont planifiés, encore sans date précise, mais prévus encore pour le premier semestre 2023 ; leur capacité sera opérationnelle fin 2023.

- Pour ce qui est du personnel impliqué, Monsieur le Ministre indique que sont seules concernées les personnes en charge de la gestion des capacités acquises. Comme déjà précisé, la Défense se limite à acquérir un service.

✚ - M. Fernand Kartheiser (ADR) se renseignant sur le détail de la somme de 195 millions € à dépenser, Monsieur le Ministre renvoie à la fiche financière du projet de loi, selon laquelle une répartition estimative des coûts pourrait se présenter comme suit :

- 165 millions d'euros pour l'acquisition et la gestion opérationnelle d'une capacité O3b mPower ;
- 25 millions d'euros pour l'acquisition et la gestion opérationnelle de terminaux utilisateurs et la passerelle (antenne fixe, *Gateway*) de la Défense luxembourgeoise ;

- 5 millions d'euros pour les frais administratifs et opérationnels du NSPA GCC SATCOM SP.

- Du fait de l'immatriculation luxembourgeoise des satellites SES, le même député rend attentif à la responsabilité du Luxembourg quant à l'utilisation des satellites, également au-delà des capacités acquises par le Luxembourg qui reste l'État d'immatriculation. Se pose la question de droit international public de la responsabilité de l'État, en tant qu'État d'immatriculation des satellites et par le partage des capacités, dépassant le besoin propre du Luxembourg, avec d'autres pays partenaires et alliés. L'orateur voudrait savoir dans quelle mesure la responsabilité du Luxembourg pourrait être engagée, si un État effectue, au moyen d'un satellite luxembourgeois, des opérations causant un conflit avec un autre État.

Quant aux applications possibles du système O3b mPOWER, il convient de s'interroger sur l'emploi militaire offensif des capacités, puisque le système permet notamment une intervention armée au moyen de drones pilotés à partir d'une capacité de communication satellitaire mise à disposition par une société luxembourgeoise, dont l'État est actionnaire.

Monsieur le Ministre donne à considérer que la société américaine SpaceX, par son projet Starlink mentionné ci-dessus, met à disposition de l'Ukraine des capacités satellitaires qui permettent aussi de piloter des drones. On ne saurait pas pour autant rendre responsable le fournisseur de ces capacités de leur utilisation. Récemment, Spacety Luxembourg, une filiale de Spacety China, institut de recherche spatiale, a été accusée par les États-Unis d'être impliquée dans la fourniture au groupe Wagner en Ukraine d'images faites par satellite. Le Luxembourg a réagi par le retrait de la licence qui est nécessaire pour l'exportation de produits à des fins civiles ou militaires. En outre, Spacety Luxembourg a été inscrite sur la liste des sociétés sanctionnées par les États-Unis dans le cadre de l'invasion russe en Ukraine.

Il faut être conscient que la SES a développé le système O3b mPOWER et offre ses capacités satellitaires au niveau mondial indépendamment de l'acquisition de capacités par la Défense luxembourgeoise.

M. Kartheiser souhaitant obtenir une prise de position ministérielle sur les deux points qu'il vient d'exposer, à savoir celui de la responsabilité de l'État luxembourgeois, surtout dans l'actuel environnement géostratégique tendu, et celui de l'emploi militaire offensif des capacités partagées par le Luxembourg, Monsieur le Ministre assure transmettre la demande au ministère d'État, puisqu'il s'agit d'une question d'ordre général, relevant de la compétence du gouvernement et concernant la société SES, dont l'État est actionnaire.

- Se pose aussi la question de savoir qui gère les capacités acquises par le Luxembourg, mais non utilisées par notre pays : est-ce que la NSPA décide avec qui les capacités sont partagées ?

Monsieur le Ministre rappelle que la NSPA remplit la fonction d'intermédiaire entre l'État qui souhaite acheter des services et capacités SATCOM et la SES. Après la conclusion du contrat, la décision de partage appartient à l'État acquéreur. C'est donc le Luxembourg qui a la responsabilité du partage de ses capacités et qui prend la décision d'accepter ou de refuser le partage sur base des motifs des demandes qu'il reçoit d'autres pays.

La Défense n'est pas impliquée dans la commercialisation par la SES, société de droit privé, des autres capacités de la constellation O3b mPOWER. De manière générale, des capacités satellitaires commerciales sont souvent utilisées pour remplir des objectifs de défense, notamment l'exploitation de drones, comme l'expose l'expert de la Direction de la Défense. Un exemple concret est le programme AGS¹¹ de l'OTAN : les drones acquis par l'OTAN sont

¹¹ Alliance Ground Surveillance

pilotés à travers une capacité géostationnaire de la constellation SES. Le système a donc été développé sur base d'une capacité satellitaire commerciale.¹²

✚ Pour M. Laurent Mosar (CSV), le projet de loi présente un caractère innovateur et peut bénéficier à la diversification de notre économie. L'orateur considère en outre le montant investi comme raisonnable, en songeant à d'autres investissements plus coûteux, comme l'acquisition de 50% du futur siège d'ArcelorMittal qui sera construit à Kirchberg.

M. Mosar s'enquiert en premier lieu de la sécurité des informations militaires transmises par la constellation de satellites du système O3b mPOWER, en rappelant qu'il s'agit de satellites commerciaux.

En second lieu, l'orateur voudrait avoir des précisions sur la notion de « pays partageant les mêmes valeurs », l'un des fils conducteurs de l'objectif de la Stratégie spatiale de défense étant la coopération avec de tels pays (cf. supra). Les valeurs des États-Unis diffèrent sur de nombreux points de celles du Luxembourg. Des pays qui ont entièrement les mêmes valeurs que le nôtre pourraient être plus difficiles à trouver en dehors de l'Union européenne. M. Mosar pose aussi la question de savoir qui détermine s'il s'agit d'un pays aux mêmes valeurs : est-ce le ministère, sachant toutefois que c'est la SES qui fournit le service ?

La réponse à la seconde demande est simple, déclare Monsieur le Ministre, puisque les valeurs en question sont celles sur lesquelles se fonde l'OTAN¹³. En outre, comme il vient d'être expliqué, le Luxembourg décide lui-même avec quel pays il partage ses capacités acquises.

Quant à la première question, l'expert de la Direction de la Défense assure que déjà par nature, la sécurité des communications est garantie par la façon dont travaille le système qui est tout à fait innovateur par ses petits « beams ». La sécurité est également très importante pour les États-Unis ; le fait de montrer leur intérêt pour cette constellation commerciale pour des applications de défense est aussi une preuve de la sécurité. De plus, des tests ont été effectués l'année dernière sur la constellation MEO O3b (le système O3b mPOWER n'étant pas encore opérationnel). Les États-Unis ont testé sur cette constellation leur système « Protected Tactical Waveform » ; c'est un nouveau système de protection du signal qui est envoyé par l'antenne vers le satellite. Le test de ce système avec une constellation MEO a été un grand succès, ce qui n'a pas été le cas sur les constellations LEO, où le changement de satellite est trop fréquent, ce qui empêche le système de protection du signal de synchroniser. Le système O3b mPOWER sera donc sécurisé pour les applications militaires.

✚ Mme Nathalie Oberweis (déi Lénk) voudrait connaître la raison pour laquelle le Luxembourg se lance dans le programme MGS, alors que le projet de loi mentionne que « le besoin propre du Luxembourg est relativement limité ». S'agit-il d'une contribution à l'effort de défense exigé par l'OTAN ?

L'investissement dans le programme MGS fait effectivement partie de l'effort de défense. Le besoin propre du Luxembourg peut se manifester par exemple, lorsque l'Armée se trouve en mission et n'arrive pas à établir une communication par voie terrestre. Parmi les possibilités étendues qu'offre le système O3b mPOWER, celle de permettre une connectivité isolée,

¹² Loi du 18 décembre 2015 autorisant le Gouvernement à acquérir des capacités de communications satellitaires au profit du programme « Alliance Ground Surveillance » (AGS) de l'OTAN (dossier parlementaire 6852)

¹³ Traité de l'Atlantique Nord (4 avril 1949) : « Les Etats parties au présent Traité, réaffirmant leur foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et leur désir de vivre en paix avec tous les peuples et tous les gouvernements.

Déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit.

Soucieux de favoriser dans la région de l'Atlantique Nord le bien-être et la stabilité. Résolus à unir leurs efforts pour leur défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité.

Se sont mis d'accord sur le présent Traité de l'Atlantique Nord : (...) »

spécifique, satisfait à un tel besoin, la communication se faisant alors au moyen de capacités satellitaires luxembourgeoises, comme l'illustre Monsieur le Ministre.

La réponse à la question de la députée si les capacités satellitaires permettent le pilotage de drones armés, question posée déjà par M. Kartheiser, est affirmative, Monsieur le Ministre indiquant qu'il en va de même ici qu'avec d'autres systèmes qui fonctionnent déjà aujourd'hui. Le pays qui acquiert des capacités doit décider de leur usage ou, en cas de partage, avec quel pays il les partage. Contrairement à GovSat, le Luxembourg se limite ici à l'acquisition d'un service et n'a rien à voir avec l'exploitation du système. La SES finance tout le système, il ne s'agit donc pas d'un préfinancement par la SES, question posée par Mme Oberweis.

✚ Rappelant l'expérience faite avec le financement de LuxGovSat, Mme Diane Adehm (CSV) s'informe précisément sur la part luxembourgeoise dans le programme MGS.

Monsieur le Ministre indique que cette part est minime. En réponse à la demande de précision de la députée sur l'exploitation des capacités acquises par le Luxembourg, Monsieur le Ministre fait savoir que la Défense intervient au niveau de l'acquisition des capacités de communication satellitaire et sera par la suite en charge de leur exploitation et de la gestion du partage avec d'autres pays. Le Luxembourg n'a rien à voir avec la gestion du système O3b mPOWER et ne participe pas à l'acquisition de satellites. À l'exposé des motifs du projet de loi, il est précisé « qu'on entend par le terme « exploitation », dans le cadre de la présente loi, la mise en œuvre de tous les éléments nécessaires, notamment les composantes terrestres et services associés, pour permettre à un utilisateur d'opérer et donc de bénéficier de la capacité acquise sur une constellation de type MEO ».

La SES n'a pas encore déterminé le lieu d'emplacement des antennes (« gateways »).

Les explications sont complétées par l'expert de la Direction de la Défense qui précise qu'il y a deux types de terminaux :

- les terminaux fixes, les passerelles (« gateways ») qui permettent d'ancrer les capacités ;
- les terminaux utilisateurs.

Les « gateways » doivent être le plus proche possible de l'équateur : comme les satellites tournent autour de l'équateur, le plus proche on est de l'équateur, le plus on verra le satellite. À partir du Luxembourg, on voit certes les satellites mPOWER, mais on est loin de l'équateur, ce qui n'est pas une situation idéale pour mettre un « gateway » et pour pouvoir voir les satellites pendant très longtemps et donc ancrer toutes les capacités des satellites. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on n'a pas encore défini où placer les passerelles ; le but est de trouver, le cas échéant par coopération avec d'autres pays partenaires, la situation optimale par rapport à l'équateur. Les auteurs du projet de loi détaillent dans l'exposé des motifs que « L'acquisition de *Gateways* gouvernementaux permettra au Luxembourg de mettre en place conjointement avec les États-Unis un réseau souverain répondant aux besoins stratégiques actuels. Cette solution donnera la possibilité d'exploiter la capacité de communication satellitaire MEO sans devoir faire appel aux services commerciaux de SES et ainsi protéger les éléments sensibles des opérations de défense et de sécurité. (...)

Pour mettre en place ce réseau souverain, il faudra en principe prévoir la construction de 6 à 7 passerelles à travers le monde. Comme le Luxembourg envisage de coopérer étroitement avec les États-Unis, la Direction de la Défense ne prévoit l'acquisition que d'une seule passerelle, les 5 ou 6 autres devraient être acquises par les États-Unis. Une interconnexion entre ces antennes pourra être créée pour assurer la mise en place d'un réseau souverain. La localisation exacte des passerelles n'est pas encore définie et devra faire l'objet de négociations avec les États-Unis afin de rationaliser les besoins réciproques. ».

Les discussions sur le lieu seront menées au cours des prochains mois avec les États-Unis et d'autres partenaires.

✚ M. Fernand Kartheiser s'est posé les mêmes questions que Mme Adehm au sujet des dépenses prévues.

L'orateur estime qu'il ne faut pas laisser passer l'occasion de créer de nouvelles perspectives professionnelles et doter l'Armée d'une expertise dans le domaine des communications satellitaires.

Le Col Guy Hoffmann souligne que l'Armée dispose de personnel formé en communication satellitaire, comme il vient aussi d'être mentionné plus haut (cf. p. 3), en donnant l'exemple des missions MINUSMA et EUTM Mozambique.

4. Demande urgente de mise à l'ordre du jour de la sensibilité politique Piraten du 22 février 2023 concernant le recrutement par l'Armée luxembourgeoise d'un médecin urgentiste ayant des antécédents judiciaires

M. Marc Goergen explique que la demande a été formulée suite à un article paru dans un journal, l'orateur ne pouvant cependant pas s'imaginer que les allégations faites correspondent à la réalité.

Monsieur le Ministre confirme que tel n'est pas le cas. L'Armée avait mis une annonce, non pas pour une offre d'emploi, mais pour une prestation de service par un externe. Le médecin en question y avait répondu et produisait une autorisation pour exercer la médecine, datant de plusieurs années et validée par le Collège médical, et un certificat d'honorabilité. L'Armée a donc conclu un contrat avec le médecin. Le troisième jour de travail, l'Armée a appris de manière informelle qu'il y aurait des problèmes avec cette personne qui a alors été renvoyée sur-le-champ. Le médecin a effectué en tout 22 heures de consultations (2 fois 8, 1 fois 6), toujours en présence d'une infirmière de l'Armée. Les certificats médicaux délivrés ont été vérifiés par le médecin de l'Armée et étaient tous corrects.

L'Armée n'avait pas embauché le médecin, mais conclu un contrat de prestation de service avec lui ; un entretien d'embauche n'avait donc pas eu lieu. Le médecin n'était pas spécialement engagé pour vacciner.

Le nombre de médecins disposés à se faire recruter par l'Armée est en général très limité, ce qui tient au traitement. Cela explique le besoin toujours actuel de l'Armée de personnel médical. M. André Bauler (DP) propose de réfléchir à faire intervenir ponctuellement des médecins retraités.

L'Armée compte actuellement un officier-médecin et un employé et a recours à des prestataires de service pour satisfaire ses besoins. La situation reste difficile.

En réponse à une question de Mme Diane Adehm, Monsieur le Ministre assure que toutes les questions parlementaires qui lui ont été adressées sur le même sujet obtiendront une réponse précise. L'essentiel a d'ailleurs déjà été communiqué à travers les médias.

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS) - Présentation



Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)

Commission parlementaire
23 février 2023



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense



Agenda

1. Contexte
 2. Le programme MGS
 3. Objectifs du Luxembourg avec ce programme
 4. Présentation du système O3b mPOWER
 5. Rôle de la NSPA dans le programme MGS
-





- Invasion russe de l'Ukraine
- Appartenance à l'OTAN et contribution à l'effort commun de défense
- Augmenter l'effort de défense luxembourgeois à 1% du PIB pour 2028
- L'Espace aussi est devenu un enjeu de sécurité nationale
- Défense a publié Stratégie spatiale de défense en 2022:
 - 3 domaines principaux : Communications satellitaires (SatCom), Observation de la Terre (EO) & Connaissance de la situation spatiale (SSA)
 - Fils conducteurs:
 - coopération avec pays partageant les mêmes valeurs
 - développer des capacités à double usage (civil et militaire)
 - augmentation de la résilience des capacités spatiales
 - mutualisation des ressources



➤ Dans le domaine **SatCom**:

- La Défense est partenaire des US dans le programme multinational WGS (Wideband Global Satcom) depuis 2012
- En parallèle, l'Armée a développé son expertise au cours des années et fournit des services SATCOM à ses partenaires
- Lancement du satellite national GovSat-1 en 2018, dont l'exploitation est faite par la société LuxGovSat, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec SES
- Objectifs dans ce domaine:
 - consolider les capacités actuelles
 - augmenter la résilience
 - développer de nouvelles capacités via des programmes de coopération internationaux et la mise en commun de systèmes



- Création d'un nouveau partenariat stratégique avec US dans le domaine SatCom
- Objet : avoir accès aux satellites de communication de la nouvelle constellation O3b mPOWER de SES et exploitation conjointe avec US
- Cette constellation répond aux besoins spécifiques de défense : flexibilité, couverture globale, faible latence, permet l'utilisation de réseaux souverains
- Complémentarité par rapport au satellite GovSat-1
- Coopération bilatérale à vocation multilatérale
- NSPA : en charge de l'acquisition des capacités satellitaires
- Montant investi par LUX sur durée de 10 ans : 195 millions
- Projet de loi en procédure



➤ Objectifs :

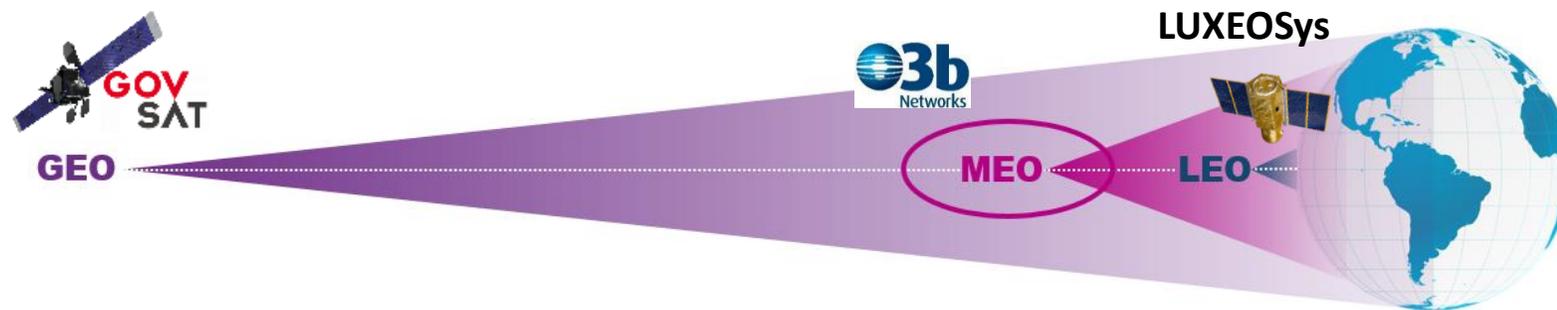
- Augmenter la résilience et renforcer nos capacités spatiales
- Renforcer notre coopération avec US dans le domaine spatial
- Permettre la participation d'autres partenaires au programme et par conséquent leur accès à la constellation O3b mPOWER
- Mettre capacités satellitaires à disposition de nos partenaires
- Contribuer à l'effort de defense commun
- Valoriser l'expertise de l'industrie nationale et renforcer le secteur spatial luxembourgeois
- Positionner le Luxembourg comme acteur de premier plan dans le domaine spatial

Présentation du système O3b mPOWER



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Le système O3b mPOWER permettra de fournir du service d'Internet à haut débit via une constellation de satellites en orbite moyenne
 - Système conçu pour les télécommunications et les liaisons de données
 - 11 satellites en orbite équatoriale (0 degré d'inclination)
 - Medium Earth Orbit
 - “Nouvelle génération de satellites digitaux”



	GEO (Geostationnaire)	MEO (Orbite moyenne)	LEO (Orbite basse)
Orbite	36,000km	~ 8,000km	~ 500 à 1,000km
Exemples	SES fleet, GOVSAT-1	O3b mPOWER, GPS system	Starlink, One Web, IRIS ²
Couverture Globale	Antennes fixes (3 satellites nécessaires pour une couverture globale)	Suivi lent d'une heure (6 satellites nécessaires pour une couverture globale)	Suivi rapide toutes les 10 minutes (100 à 1000 satellites nécessaires pour une couverture globale)
Data Rates/User	10s-100s Mbps	100s-10,000s Mbps	10s-100s Mbps
Latence	haute (~700 msec) Quelques passerelles fixes	faible (~150 msec) Plusieurs passerelles fixes (6-7 minimum)	Très faible (~50 msec) Nombreuse passerelles locales



Placeholder for the Video



- “*Electrically steered beam-forming*”
- Grande flexibilité (plus de 4000 beams par satellite) fournissant “*any beam to any beam connectivity*” – intrinsèquement sécurisé (Sovereign network)
- Couverture mondiale de 400 millions de kilomètres carrés (entre 52° Nord et 52° Sud)
- 100Gbps par satellite (comparé à 2.5Gbps pour GovSat) fournissant des liens allant de 15 Mbps à 10 Gbps - “*Fiber like*” system
- Possibilité de créer un réseau souverain au sein de la constellation

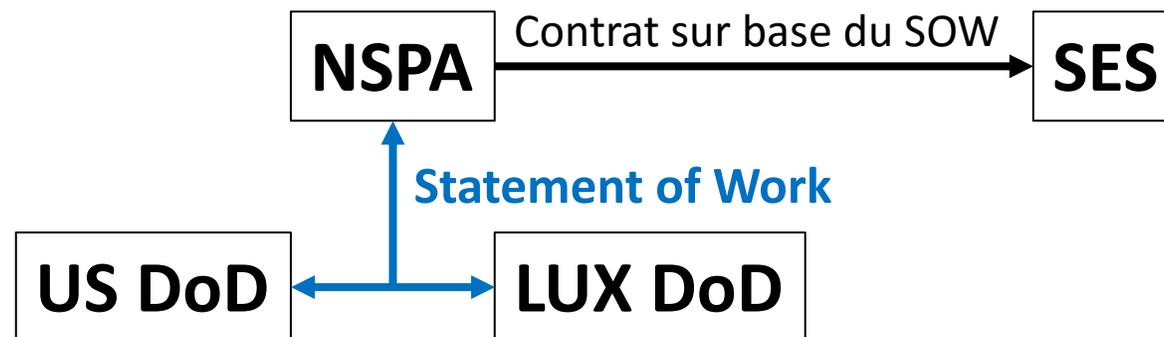




- Faible latence
- Constellation évolutive
- Connectivité pour de « petits » clients isolés
- Multiples applications possibles
 - Data centres
 - Navires (petits et grands)
 - Avions de plaisance ou commerciaux
 - Bureau distant
 - Plateforme pétrolières
 - Drones (transmission video)
 - etc



- Utilisation du nouveau “NSPA Global Commercially Contracted SATCOM Support Partnership” créé par le Luxembourg et les Etats-Unis
- Support Partnership = mécanisme existant au sein de la NSPA dans multitude de domaines (MRTT, Land Combat Vehicles, MED)
- NSPA = intermédiaire, chargé de l’acquisition de capacités et services SatCom, y inclus pour O3b mPOWER
- Mécanisme permettant à d’autres membres de l’OTAN de rejoindre ce Partnership





Questions?

8157/01

N° 8157¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à financer le programme
« Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(14.3.2023)

Par dépêche du 22 février 2023, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique, élaboré par le ministre de la Défense.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche d'évaluation d'impact ainsi qu'une fiche financière.

Le ministre de la Défense a fait préciser, dans la lettre de saisine, qu'« aucun avis n'a été demandé à une chambre professionnelle, étant donné que le présent projet de loi ne rentre pas dans leurs champs de compétences respectifs ».

Par dépêche du 28 février 2023, le Premier ministre, ministre d'État, a demandé au Conseil d'État d'accorder un traitement prioritaire à l'examen du projet sous rubrique.

*

CONSIDERATIONS GENERALES

Le projet de loi vise à autoriser le Gouvernement à financer l'acquisition et l'exploitation d'une capacité de communication satellitaire située en orbite terrestre moyenne (« Medium Earth Orbit » ou MEO), de composantes terrestres ainsi que de services associés. Les auteurs du projet de loi soulignent que cette exploitation consistera en « la mise en œuvre de tous les éléments nécessaires, notamment les composantes terrestres et services associés, pour permettre à un utilisateur d'opérer et donc de bénéficier de la capacité acquise sur une constellation de type MEO ». L'acquisition et l'exploitation de ces capacités de communication satellitaire MEO, des composantes terrestres ainsi que des services associés sont destinées à servir les efforts de Défense et les objectifs stratégiques du Grand-Duché de Luxembourg et des pays membres de l'OTAN partenaires à ce programme. Le coût du projet MEO à financer ne peut dépasser le montant de 195 millions d'euros, hors TVA, à base constante, sur une période de dix ans et les dépenses afférentes seront liquidées à la charge du Fonds d'équipement militaires.

*

EXAMEN DES ARTICLES

Articles 1^{er} à 3

Sans observation.

*

OBSERVATIONS D'ORDRE LEGISTIQUE*Article 1^{er}*

Lorsqu'on se réfère au premier article, les lettres « er » sont à insérer en exposant derrière le numéro pour écrire « 1^{er} ».

Article 2

À la première phrase, il est signalé que les montants d'argent s'écrivent en chiffres et que les tranches de mille sont séparées par une espace insécable. Par conséquent, il y a lieu d'écrire « 195 000 000 € euros ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 14 mars 2023.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Christophe SCHILTZ



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023

Ordre du jour :

1. Uniquement pour les membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
 - 8157 Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
2. Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise
 - Information trimestrielle des commissions parlementaires sur les missions actuelles avec participation du Grand-Duché de Luxembourg
 - Participation de l'Armée luxembourgeoise à la force opérationnelle interarmées (Joint Task Force - JTF) 2024 de l'OTAN
 - Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie
3. Uniquement pour les membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Motion de Monsieur Fernand Kartheiser du 7 février 2023 relative à l'augmentation de l'indemnité des soldats volontaires de sorte à correspondre au moins au salaire minimum

 - Auteur: Monsieur Fernand Kartheiser
 - Présentation et discussion de la motion

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Gilles Roth (en rempl. de Mme Nancy Arendt épouse Kemp), membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché (en rempl. de Mme Djuna Bernard), M. Laurent Mosar, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Semiray Ahmedova, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, membres de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

M. François Bausch, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, Coordinatrice générale Défense, M. Tom Köller, Directeur, M. Alex Riechert, Directeur adjoint, M. Geoffroy Beaudot, Mme Nadia Santos da Silva, Col Guy Hoffmann, Chef de Département Armement, Acquisitions et Investissements, Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Lëtzebuenger Arméi :

LtCol Guillaume Schlechter, Chef de Département opérations et instruction, sécurité de l'Armée et RETEX, LtCol Joël Faltz, Chef de Département Ressources humaines

Mme Marianne Weycker, Mme Fabiola Cavallini (point 2), de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Spautz, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, membre de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

*

1. Projet de loi 8157

La commission désigne sa présidente rapportrice du projet de loi.

L'avis du Conseil d'État ne donne pas lieu à observation.

2. Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise

- Information trimestrielle des commissions parlementaires sur les missions actuelles avec participation du Grand-Duché de Luxembourg

D'emblée, le Ministre de la Défense présente les trois grands changements par rapport à la dernière réunion d'information sur les missions actuelles de l'Armée luxembourgeoise :

- Les membres du contingent luxembourgeois participant aux activités de vigilance renforcée (eVA - enhanced Vigilance Activities) de l'OTAN en Roumanie sont sur place depuis la mi-mars.

- Pour l'instant un membre de l'Armée luxembourgeoise participe à la mission d'assistance militaire de l'Union européenne (UE) en soutien à l'Ukraine. Deux experts devront être détachés sous peu pour une durée de six mois.

- La mission MINUSMA au Mali viendra bientôt à échéance. Les options de redéploiement sont en cours d'étude.

36 membres de l'Armée luxembourgeoise sont déployés à l'étranger (1 officier, 7 sous-officiers, 3 caporaux et 25 soldats-volontaires), 36 autres s'y préparent et 36 de plus sont en repos.

Actuellement, le Luxembourg participe aux missions suivantes :

- **United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali (MINUSMA)**

Le plus grand effectif de l'Armée luxembourgeoise s'est retiré du Mali pour participer à la mission en Roumanie. Il ne reste plus que deux membres de l'Armée au Mali (1 sous-officier et 1 soldat-volontaire). Suite à l'annonce du retrait des troupes allemandes, le Luxembourg a décidé de retirer ses deux membres chargés de la maintenance des liens satellitaires. Les options de redéploiement de ces spécialistes sont en cours d'étude.

- **EUTM Mozambique**

L'Armée luxembourgeoise n'est pas présente de manière permanente en Mozambique. Des inspections des équipes MSCT (Mobile SatCom Teams) ont lieu à intervalle semestriel.

- **EUNAVFOR MED Op Iriini (Italie/Méditerranée)**

L'Armée luxembourgeoise met à disposition un détachement moyennant un système de rotation de deux avions B350 et B200 KingAir (150 hrs de vol/mois) d'une société externe. Une visite de l'opération par le Ministre de la Défense est prévue pour mai 2023.

- **EUMAM UA – EU Military Assistance Mission for Ukraine**

La mission a été lancée le 15 novembre 2022 et jusqu'à présent 16 pays membres de l'Union européenne ont annoncé dispenser des formations au profit des forces armées ukrainiennes. La contribution luxembourgeoise comprend un militaire en présence permanente (actuellement détaché en Allemagne) et cinq militaires détachés ponctuellement par rotation. En début d'année, deux membres experts de l'Armée luxembourgeoise ont appuyé l'armée allemande dans l'exécution d'un module d'entraînement dans le domaine médical au profit des forces armées ukrainiennes. La participation aux modules d'entraînement médical continue mensuellement jusqu'à la fin de l'année.

- **enhanced Forward Presence (eFP) Lituanie**

Ce point sera discuté à part.

- **enhanced Vigilance Activities – (eVA) Roumanie**

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'OTAN a commencé à renforcer les groupements tactiques en Pologne et dans les pays baltes. La participation à la mission « enhanced Vigilance Activities » (eVA) se base sur le règlement grand-ducal du 21 février 2023, qui prévoit une participation de l'Armée luxembourgeoise du 1^{er} mars 2023 au 1^{er} juillet 2025. Il s'agit du déploiement à l'étranger le plus conséquent pour l'Armée luxembourgeoise avec un effectif de 27 militaires.

La mission des membres de l'Armée consiste à participer avec un peloton de reconnaissance léger, intégré dans une compagnie néerlandaise ou belge, aux exercices et missions d'entraînement en Roumanie afin de contribuer à la posture de dissuasion et, le cas échéant, à la défense des pays membres de l'OTAN.

- **VJTF 23**

La Very High Joint Readiness Task Force (VJTF) constitue le « fer de lance » de la force de réaction rapide de l'OTAN (NRF) qui est une force multinationale à haut niveau de préparation. Depuis janvier 2023, les unités sont prêtes à être déployées dans un délai très court allant de 2 à 7 jours. Pour l'année 2024, un préavis de mouvement moindre de 30 jours est prévu en cas de décision de déploiement. Le Luxembourg est engagé avec un effectif total de 40 personnes issues de trois éléments : Unmanned Aircraft Systems (UAS), Medical Emergency Response Team (MERT), des éléments au sein de l'état-major de la brigade.

- **Les questions des députés**

À la question du député Jean-Marie Halsdorf (CSV) de savoir si la surveillance se fait moyennant un véhicule blindé de type Dingo, le LtCol Guillaume Schlechter répond que la surveillance se fait majoritairement à l'aide de drones.

Le député André Bauler (DP) demande des précisions quant à la présence des 27 soldats luxembourgeois en Roumanie. Le LtCol Guillaume Schlechter souligne que les militaires déployés en Roumanie sont présents dans une optique de missions purement dissuasives et non pas dans une optique de reconnaissance.

- Participation de l'Armée luxembourgeoise à la force opérationnelle interarmées (Joint Task Force - JTF) 2024 de l'OTAN

Le LtCol Guillaume Schlechter précise qu'il s'agit d'une nouvelle mission.

Il s'agit d'une force multinationale interarmées à niveau de préparation variable, regroupant des éléments des forces terrestres, aériennes, maritimes et d'opérations spéciales ainsi que des éléments de soutien logistique et des éléments dits « facilitateurs ».

La mission des membres de l'Armée luxembourgeoise consiste à occuper des postes d'état-major, respectivement à participer dans un peloton multinational de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Afin de s'assurer d'une certaine flexibilité, il est proposé d'autoriser l'Armée à déployer jusqu'à 7 membres. Le détachement des membres est sur préavis de 30 à 45 jours – ce préavis pouvant varier en fonction de l'état d'alerte.

Il est à noter que pour l'élaboration de la fiche financière, la prémisse a été une budgétisation prudente afin de pouvoir couvrir financièrement un déploiement possible sur 12 mois – bien qu'il soit peu probable que le maximum des 7 militaires soit déployé pendant l'intégralité des 12 mois. Le total des dépenses liées au déploiement de 12 mois s'élève à environ 900 000 euros, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise. Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de la vie au camp et de besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.

Le député Gusty Graas (DP) soulève la question de la formation de base des soldats participant à cette mission. Le représentant de l'Armée explique que ces soldats se sont spécialisés dans les domaines de la reconnaissance (chimique, biologique et radiologique) et dans le domaine de la décontamination. Les membres de cette cellule spécifique participent régulièrement à des entraînements organisés au niveau international. Finalement, le LtCol Guillaume Schlechter mentionne les synergies existantes entre l'Armée, le CGDIS et la Police grand-ducale.

Le Conseil de Gouvernement a marqué son accord de principe le 10 mars 2023. L'unanimité des députés présents lors de la présente réunion approuvent la participation de l'Armée luxembourgeoise à la force opérationnelle interarmées (Joint Task Force - JTF) 2024 de l'OTAN.

- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie

Le LtCol Guillaume Schlechter met en avant que le règlement grand-ducal relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie autorise l'Armée luxembourgeoise à participer à cette mission jusqu'au 31 décembre 2023. Le but étant de prolonger la participation de l'Armée luxembourgeoise pour une durée supplémentaire de 24 mois.

Pour l'instant, six membres de l'Armée sont présents en Lituanie : 1 sous-officier, 1 caporal et 4 soldats-volontaires. Au 2^e semestre 2023, l'Armée prévoit de déployer deux membres supplémentaires pour une rotation de six mois. Il s'agit notamment de deux experts : un chef de peloton et un analyste.

Les dépenses liées à ce prolongement de 24 mois s'élèvent à 950 710 euros, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise. Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de la vie au camp et de besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.

Le député Gusty Graas veut savoir pourquoi le Luxembourg est seulement présent en Lituanie, ceci étant donné que les missions peuvent se dérouler dans les trois pays baltes et en Pologne. Le représentant de l'Armée explique que le Luxembourg a voulu concentrer ses efforts en Lituanie, puisque la présence de groupements tactiques est assurée dans les autres pays. Par contre, il est possible de prêter des renforts aux autres pays en cas de besoin. Le député veut encore savoir si les soldats luxembourgeois disposent de permissions pour rentrer au Grand-Duché. Le représentant explique que les soldats déployés pour une durée de 6 mois peuvent s'absenter pour une durée de deux semaines. Suite à la question de l'élu André Bauler quant au nombre exact de soldats présents sur le flanc est de l'Europe, le Ministre précise qu'il est difficile d'indiquer un chiffre exact, mais qu'actuellement 40 000 soldats - sous le commandement de l'OTAN - sont positionnés sur le flanc est de l'Europe pour des missions dissuasives.

Le député Fernand Kartheiser (ADR) marque son désaccord au prolongement de la mission en Lituanie. Il se dit très inquiet quant à l'évolution des comportements des pays baltes,

notamment concernant l'enclave de Kaliningrad. L'élu de l'ADR se dit encore préoccupé de la situation des minorités russes dans les pays baltes. Il met en évidence le caractère défensif de l'OTAN tout en soulignant reconnaître l'article 5 du traité fondateur de l'OTAN impliquant la défense collective de l'Alliance. Or, il indique que la solidarité militaire des membres de l'Alliance envers d'autres membres de l'OTAN ne doit pas habilitier ces membres à provoquer d'autres pays.

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense, Stéphanie Empain (déi gréng), précise, au nom de son parti politique, que la mission susmentionnée n'a pas le but de provoquer d'autres pays, mais qu'il s'agit d'une mission dissuasive. Un constat partagé par Monsieur le Ministre, qui affirme que l'invasion de la Russie dans un pays souverain est un acte provocateur. Il se dit encore compréhensif quant à la nervosité des pays baltes suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, notamment suite aux provocations à caractère nucléaire de la Russie. L'orateur met encore en évidence que l'OTAN ne se laisse pas perturber par les provocations russes, mais garde toujours une attitude calme et modérée. Il cite notamment la réaction mesurée de l'OTAN suite à la chute d'un missile tombé en Pologne.

En ce qui concerne le traitement des minorités russophones dans les pays baltes, Monsieur le Directeur adjoint de la Direction de la Défense fait remarquer que la Russie mène depuis quelque temps une guerre hybride contre les pays de l'Ouest, notamment en ce qui concerne des campagnes de mésinformations. Il fait remarquer qu'il faudrait veiller à ce que la Russie ne divise pas la société au sein de pays baltes ayant une minorité importante de russophones.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile, Yves Cruchten (LSAP), désapprouve l'argumentation du député Fernand Kartheiser. Il se dit plus inquiet de certaines intimidations émanant de personnalités russes telles que la menace de l'ancien Président russe de frapper la Cour pénale internationale avec un missile.

L'élu de l'ADR fait noter que lesdites déclarations des personnalités russes ne font pas l'objet de son intervention. Il porte à l'attention que son argumentation consiste à soulever le fait que le Luxembourg est prêt à soutenir un pays membre de l'Alliance et qu'il devrait analyser comment ce dernier se comporte dans une situation complexe. Dans cette optique, l'élu précise que le membre de l'OTAN soutenu par le Luxembourg ne peut pas se comporter de manière provocatrice comme ce fut le cas dans le couloir de Kaliningrad. En ce qui concerne la situation des minorités russophones, Monsieur Fernand Kartheiser précise ne pas se référer à des sources russes, mais à d'autres sources existantes. En outre, il met en évidence que lors de la visite d'État en Lettonie, la presse luxembourgeoise a soulevé les mesures prises par le gouvernement letton envers la minorité russophone. Il s'agit d'une situation inquiétante et qui, selon lui, peut exercer beaucoup de pression sur la société. L'élu conclut son intervention en réitérant le caractère défensif de l'OTAN et en appelant à la responsabilité des gouvernements soutenus par le Grand-Duché.

La députée Stéphanie Empain constate, au nom de son parti, l'emprisonnement des opposants au régime russe et l'impunité des personnalités russes menaçant d'autres pays. La députée fait encore remarquer que l'argumentation de l'élu Fernand Kartheiser n'est pas le sujet de la réunion et que la mission de l'OTAN en Lituanie est une mission préventive à caractère défensif.

Le député Yves Cruchten tient à faire remarquer que l'OTAN défend tous les citoyens des pays membres de l'Alliance, y inclut les minorités russophones vivant dans ces pays.

Le Ministre prend la parole pour préciser que les déclarations émises par la députée Stéphanie Empain reflètent la position du gouvernement luxembourgeois.

La majorité des députés présents lors de la présente réunion approuvent la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie. Le député Fernand Kartheiser s'y oppose.

3. Motion de Monsieur Fernand Kartheiser du 7 février 2023 relative à l'augmentation de l'indemnité des soldats volontaires de sorte à correspondre au moins au salaire minimum

M. Fernand Kartheiser explique que l'objet de sa motion consiste à revendiquer comme solde nette pour les soldats volontaires, également au rang le plus bas, au moins le salaire social minimum. Comme le montre l'exemple d'une fiche de rémunération, ce seuil n'est pas atteint, la solde nette étant 2 132,41 euros. Dans la séance publique de la Chambre des Députés du 7 février 2023, Monsieur le Ministre avait déjà avancé certains arguments en faveur de la rémunération appliquée. L'orateur est d'avis que les prestations sociales sont à exclure du calcul de la solde, mais il est disposé à écouter les explications ministérielles.

Tout comme dans le secteur privé, certains éléments font partie intégrante de la rémunération, explique Monsieur le Ministre. Le soldat volontaire débute avec une solde mensuelle de 1 934 euros - le salaire social minimum est de 2 447 euros ; à cette solde s'ajoutent les mesures de l'accord salarial dans la Fonction publique du 9 décembre 2022, portant sur les années 2023 et 2024, ainsi que la part à charge du salarié des cotisations sociales, puisque cette part est prise en charge par l'Armée. Cela donne un montant de 2 457,69 euros, donc aussi pour le grade le plus bas – celui de soldat – un montant légèrement supérieur au salaire social minimum. En outre, le passage de soldat se fait rapidement en grade de soldat 1^e classe, dont la solde est 2 577,78 euros. Par ailleurs, d'autres avantages, comme des primes, le logement et la nourriture, ne sont pas inclus dans le calcul.

Sur base de ces explications, Monsieur le Ministre considère la revendication comme erronée et la motion dès lors comme superfétatoire.

M. Fernand Kartheiser en prend note et déclare qu'il soumettra sa motion à la discussion et au vote en séance plénière.

M. Marc Goergen (Piraten) est d'avis que le logement présenté comme avantage est discutable, en songeant à l'état de la caserne militaire. La solde semblant basse, le député s'enquiert du supplément que coûterait une augmentation, dans le but de revaloriser les soldats.

Monsieur le Ministre attire l'attention sur le fait que beaucoup de soldats n'ont pas de qualification professionnelle. En plus, il s'agit de la solde touchée dès le début, donc déjà en tant que recrue se trouvant encore dans l'instruction de base. Ensuite, la solde augmente avec l'avancement : le soldat-chef, grade qui peut être obtenu après 12 mois de service comme soldat volontaire, touche une solde de 2 792 euros, celle du Premier soldat-chef est de 3 050 euros. Comme déjà dit, des primes militaires et autres avantages s'y ajoutent. En comparaison avec les autres États de l'UE, la solde versée par le Luxembourg est la plus élevée.

S'agissant d'augmenter l'attractivité de l'Armée, l'orateur souligne l'importance de la future loi sur l'organisation de l'Armée luxembourgeoise (projet de loi 7880) qui prévoit notamment l'introduction des groupes de traitement A2 et B1, ce qui améliore les perspectives professionnelles au sein de l'Armée.

Pour M. Mars Di Bartolomeo (LSAP), le point fort de l'argumentation est le fait que la solde est touchée dès l'instruction de base, donc déjà en début de formation. Il serait utile de disposer aussi des données renseignant sur les emplois des soldats volontaires après l'Armée. Ceci devrait permettre de montrer que le service militaire mène à des carrières qui ne seraient pas accessibles par d'autres voies et la discussion serait ainsi relativisée.

Monsieur le Ministre fera parvenir aux députés une note indiquant les primes des soldats volontaires, la moyenne des soldes et les perspectives de carrière sur base de la future loi.

M. Fernand Kartheiser se montre satisfait que la rémunération des soldats fasse l'objet d'une discussion. L'orateur laisse à Monsieur le Ministre le temps de rédiger la note annoncée avant de faire porter sa motion à l'ordre du jour de la Chambre des Députés, ce qu'il entend alors faire au mois de mai au lieu d'avril. Il importe cependant d'obtenir des données précises et non pas des valeurs moyennes incluant des primes et autres, puisque tous les soldats ne participent pas à des missions et n'ont pas le même parcours. Afin d'éviter toute confusion, la note devrait indiquer séparément le salaire de base et les cotisations sociales et autres.

Monsieur le Ministre fournira au cours du mois d'avril les informations demandées, ce qui est aussi dans son propre intérêt, puisque c'est une promotion pour l'Armée : la note détaillera la rémunération en tant que soldat-stagiaire et soldat pendant les trois années de service volontaire, sans et avec primes pour mission, avec les perspectives de carrière, également celles qu'offrira la nouvelle loi.¹

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexes :
- Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force opérationnelle interarmées (Joint Task Force) 2024 de l'OTAN
- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie

¹ Les montants indiqués en commission le 30 mars 2023 par Monsieur le Ministre concernant la solde ne tiennent pas compte du 13^e mois de solde et sont exprimés sur base du nombre indiciaire applicable à cette date (n.i. 898,93). Les montants fournis dans la note adressée en date du 17 mai 2023 à la Chambre des Députés tiennent compte du 13^e mois de solde et sont exprimés sur base du nombre indiciaire applicable à partir du 1^{er} avril 2023 (n.i. 921,40).



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de
l'Immigration et de l'Asile et

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Réunion du 30 mars 2023

Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force opérationnelle interarmées
(Joint Task Force) 2024 de l'OTAN



Sommaire

- La Force opérationnelle interarmées (Joint Task Force – JTF) de l'OTAN
- Nature de la participation de l'Armée luxembourgeoise
- Dépenses liées au déploiement
- Déroulement de la procédure



Joint Task Force

Mandat international

- Renforcement de la NATO Response Force (NRF) dans le cadre du plan d'action « réactivé » (RAP) de l'OTAN, lancé au sommet du pays de Galles en 2014 afin de répondre à l'évolution de l'environnement de sécurité et de renforcer la défense collective de l'Alliance.
- Force multinationale interarmées à niveau de préparation variable, regroupant des éléments des forces terrestres, aériennes, maritimes et d'opérations spéciales ainsi que des éléments de soutien logistique et des éléments « facilitateurs » (enablers).

Cadre légal LUX

- Conformément à la loi modifiée OMP un RGD sera élaboré

Force de la JTF 24

- +/- 120 000 personnes
- Interarmées (Joint), tout domaine et multinationale

Mission LUX

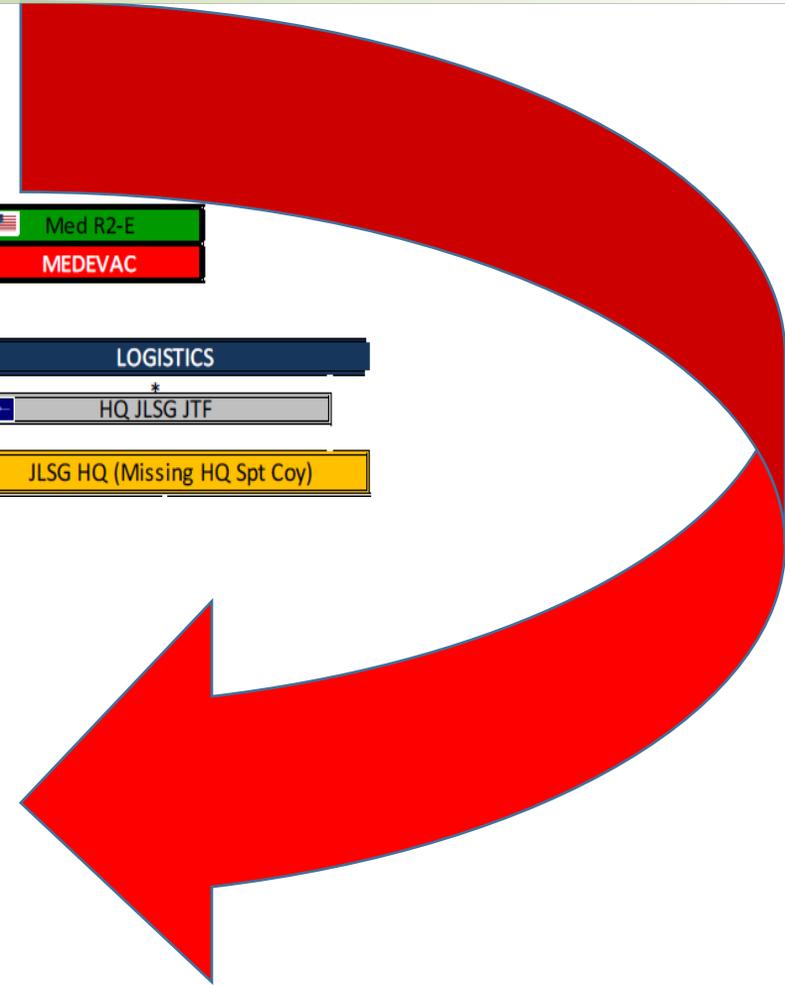
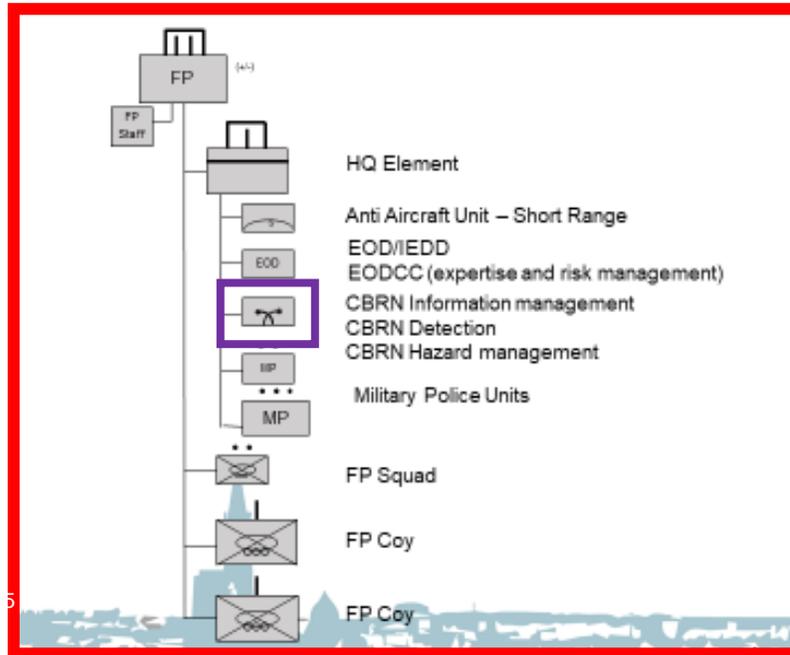
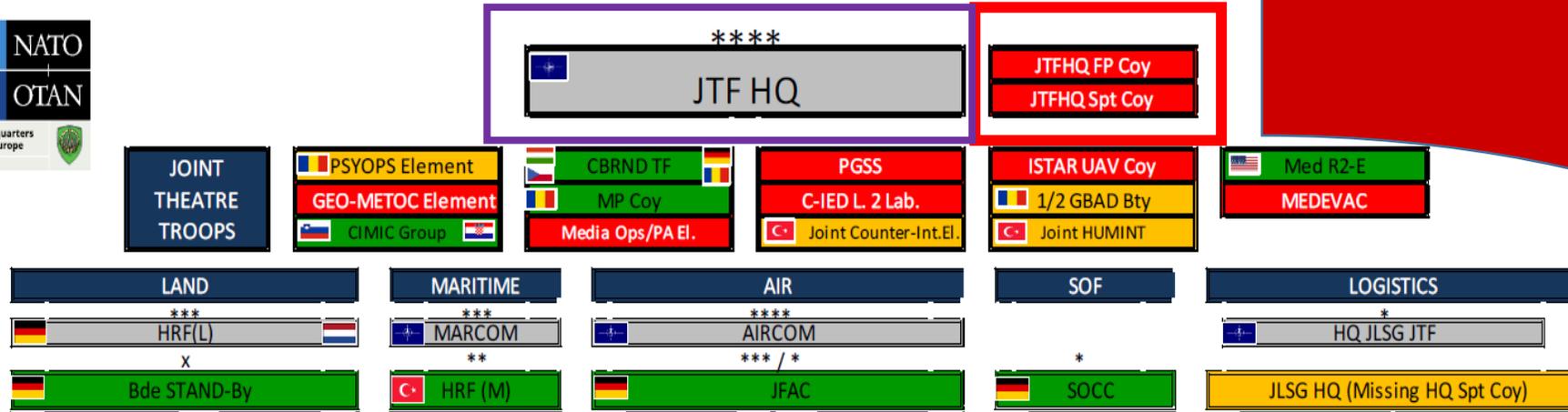
- Fournir du personnel issu du Corps Européen (EUROCORPS) dans l'Etat-Major de la JTF
- Fournir du personnel spécialisé ensemble avec BEL et NLD dans le domaine CBRN (chemical, biological, radiological and nuclear) dans le groupe de protection de la Force

Pers LUX et subordination

- 2 militaires LUX intégrés dans l'Etat-Major de la JTF sous commandement du COMEC (Commandant de l'EUROCORPS)
- Maximum 5 militaires dans une équipe SIBCRA (Sampling and identification of biological, chemical and radiological agents) BENELUX intégrée dans un peloton CBRN multinational



Joint Task Force





Nature de la participation de l'Armée luxembourgeoise

- La mission des membres de l'Armée luxembourgeoise consiste à occuper des postes d'état-major, respectivement à participer dans un peloton multinational de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire.
- Afin de s'assurer une certaine flexibilité, il est proposé d'autoriser l'Armée luxembourgeoise à déployer jusqu'à 7 membres.
- Le détachement des membres de l'Armée luxembourgeoise est sur préavis de 30 à 45 jours – ce préavis peut varier en fonction de l'état d'alerte.



Dépenses liées au déploiement

- Il est à noter que pour l'élaboration de la fiche financière, la prémisse a été une budgétisation prudente afin de pouvoir couvrir financièrement un déploiement possible sur 12 mois – bien qu'il soit peu probable que le maximum des 7 militaires soient déployés pendant l'intégralité des 12 mois.
- Le grand total des dépenses liées au déploiement de 12 mois s'élève à environ 900 000 EUR, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise.
- Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de soutien vie au camp et besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.



Déroulement de la procédure

- 10 mars 2023: accord de principe du Conseil de Gouvernement.
- 30 mars 2023: présentation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force opérationnelle interarmées (Joint Task Force – JTF) 2024 de l'OTAN aux Commissions des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile et de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense de la Chambre des députés.
- Soumission de l'avant-projet de règlement grand-ducal à l'approbation du Gouvernement en Conseil .
- Demande d'avis Conseil d'État.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la Défense

Questions ?



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile et

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Réunion du 30 mars 2023

**Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence
avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie**



Sommaire

- Contexte – prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie
- La présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN
- Dépenses liées au déploiement
- Déroulement de la procédure



Contexte – Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie

- Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise.
- Le règlement grand-ducal du 22 décembre 2021 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie autorise la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission pendant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.
- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise pour une durée supplémentaire de 24 mois.

enhanced Forward Presence (eFP) Lituanie



Mandat international

- Se base sur le “readiness action plan” de l’OTAN lancé au sommet du pays de Galles en 2014
- Posture de dissuasion et de défense renforcée approuvée au sommet de Varsovie en 2016, revue au sommet de Madrid en juin 2022, pour y assurer une présence avancée durable, prêts au combat, s’entraînant conjointement avec les forces nationales de défense des pays hôtes

Cadre légal LUX

- LUX engagé dans eFP depuis 2017
- Participation LUX en 2018, 2020 et 2021
- RGD du 22 décembre 2021 – période couverte: 01 janvier 2022 au 31 décembre 2023

Forces déployées en Lituanie

- 1805 personnes
- 7 pays de l’OTAN (DEU, BEL, CZE, ISL, LUX, NLD, NOR)

Mission LUX

- Fournir une capacité de transport (« light equipment transport ») au sein du BG eFP LTU
- Ces missions peuvent se dérouler dans les 3 pays baltes et la Pologne.
- Assurer une liaison satellitaire dite de *Reachback* de Rukla via le Centre militaire vers Potsdam. Surveillance (monitoring) du lien SATCOM à partir de LUX. Se tenir prêt à envoyer en cas de besoin une équipe de contact dans le théâtre d’opérations.

Pers LUX et subordination

- 1 sous-officier, 1 caporal et 4 soldats-volontaires (intégrés dans un Pel MN Tpt sous commandement d’une Cie CSS multinationale, sous Lead DEU)
- Groupement tactique Lituanie: Lead DEU
- **2^e semestre 2023: déploiement supplémentaire d’un officier (Chef de Pel Tpt) et d’un sous-officier (Analyste) pour une rotation de 6 mois**





enhanced Forward Presence (eFP) Lituanie

Objectifs stratégiques de l'eFP

- Marquer une présence avancée renforcée de l'OTAN qui est défensive, proportionnée et qui représente un engagement significatif de la part des Alliés en démontrant de manière tangible qu'une attaque contre un Allié est une attaque contre tous.

Tâches prioritaires de l'eFP BG LTU

- Déployer des BG par rotation afin d'assurer une présence durable d'unités interarmes, prêtes au combat, s'entraînant conjointement avec les forces nationales de défense du pays hôte et apte à opérer à leur côté, afin de mettre en évidence la force du lien transatlantique.



Dépenses liées au déploiement

- Le grand total des dépenses liées au déploiement de 24 mois s'élève à 950,710.- Euros, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise.
- Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de frais soutien vie au camp et besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.



Déroulement de la procédure

- 24 février 2023: accord de principe du Conseil de Gouvernement.
- 30 mars 2023: présentation de la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie aux Commissions des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile et de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense de la Chambre des députés.
- Soumission de l'avant-projet de règlement grand-ducal à l'approbation du Gouvernement en Conseil.
- Demande d'avis Conseil d'État.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la Défense

Questions ?



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023

Ordre du jour :

1. Uniquement pour les membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
 - 8157 Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
2. Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise
 - Information trimestrielle des commissions parlementaires sur les missions actuelles avec participation du Grand-Duché de Luxembourg
 - Participation de l'Armée luxembourgeoise à la force opérationnelle interarmées (Joint Task Force - JTF) 2024 de l'OTAN
 - Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie
3. Uniquement pour les membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Motion de Monsieur Fernand Kartheiser du 7 février 2023 relative à l'augmentation de l'indemnité des soldats volontaires de sorte à correspondre au moins au salaire minimum

 - Auteur: Monsieur Fernand Kartheiser
 - Présentation et discussion de la motion

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Gilles Roth (en rempl. de Mme Nancy Arendt épouse Kemp), membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché (en rempl. de Mme Djuna Bernard), M. Laurent Mosar, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Semiray Ahmedova, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, membres de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

M. François Bausch, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, Coordinatrice générale Défense, M. Tom Köller, Directeur, M. Alex Riechert, Directeur adjoint, M. Geoffroy Beaudot, Mme Nadia Santos da Silva, Col Guy Hoffmann, Chef de Département Armement, Acquisitions et Investissements, Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Lëtzebuenger Arméi :

LtCol Guillaume Schlechter, Chef de Département opérations et instruction, sécurité de l'Armée et RETEX, LtCol Joël Faltz, Chef de Département Ressources humaines

Mme Marianne Weycker, Mme Fabiola Cavallini (point 2), de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Spautz, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, membre de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

*

1. Projet de loi 8157

La commission désigne sa présidente rapportrice du projet de loi.

L'avis du Conseil d'État ne donne pas lieu à observation.

2. Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise

- Information trimestrielle des commissions parlementaires sur les missions actuelles avec participation du Grand-Duché de Luxembourg

D'emblée, le Ministre de la Défense présente les trois grands changements par rapport à la dernière réunion d'information sur les missions actuelles de l'Armée luxembourgeoise :

- Les membres du contingent luxembourgeois participant aux activités de vigilance renforcée (eVA - enhanced Vigilance Activities) de l'OTAN en Roumanie sont sur place depuis la mi-mars.

- Pour l'instant un membre de l'Armée luxembourgeoise participe à la mission d'assistance militaire de l'Union européenne (UE) en soutien à l'Ukraine. Deux experts devront être détachés sous peu pour une durée de six mois.

- La mission MINUSMA au Mali viendra bientôt à échéance. Les options de redéploiement sont en cours d'étude.

36 membres de l'Armée luxembourgeoise sont déployés à l'étranger (1 officier, 7 sous-officiers, 3 caporaux et 25 soldats-volontaires), 36 autres s'y préparent et 36 de plus sont en repos.

Actuellement, le Luxembourg participe aux missions suivantes :

- **United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali (MINUSMA)**

Le plus grand effectif de l'Armée luxembourgeoise s'est retiré du Mali pour participer à la mission en Roumanie. Il ne reste plus que deux membres de l'Armée au Mali (1 sous-officier et 1 soldat-volontaire). Suite à l'annonce du retrait des troupes allemandes, le Luxembourg a décidé de retirer ses deux membres chargés de la maintenance des liens satellitaires. Les options de redéploiement de ces spécialistes sont en cours d'étude.

- **EUTM Mozambique**

L'Armée luxembourgeoise n'est pas présente de manière permanente en Mozambique. Des inspections des équipes MSCT (Mobile SatCom Teams) ont lieu à intervalle semestriel.

- **EUNAVFOR MED Op Irini (Italie/Méditerranée)**

L'Armée luxembourgeoise met à disposition un détachement moyennant un système de rotation de deux avions B350 et B200 KingAir (150 hrs de vol/mois) d'une société externe. Une visite de l'opération par le Ministre de la Défense est prévue pour mai 2023.

- **EUMAM UA – EU Military Assistance Mission for Ukraine**

La mission a été lancée le 15 novembre 2022 et jusqu'à présent 16 pays membres de l'Union européenne ont annoncé dispenser des formations au profit des forces armées ukrainiennes. La contribution luxembourgeoise comprend un militaire en présence permanente (actuellement détaché en Allemagne) et cinq militaires détachés ponctuellement par rotation. En début d'année, deux membres experts de l'Armée luxembourgeoise ont appuyé l'armée allemande dans l'exécution d'un module d'entraînement dans le domaine médical au profit des forces armées ukrainiennes. La participation aux modules d'entraînement médical continue mensuellement jusqu'à la fin de l'année.

- **enhanced Forward Presence (eFP) Lituanie**

Ce point sera discuté à part.

- **enhanced Vigilance Activities – (eVA) Roumanie**

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'OTAN a commencé à renforcer les groupements tactiques en Pologne et dans les pays baltes. La participation à la mission « enhanced Vigilance Activities » (eVA) se base sur le règlement grand-ducal du 21 février 2023, qui prévoit une participation de l'Armée luxembourgeoise du 1^{er} mars 2023 au 1^{er} juillet 2025. Il s'agit du déploiement à l'étranger le plus conséquent pour l'Armée luxembourgeoise avec un effectif de 27 militaires.

La mission des membres de l'Armée consiste à participer avec un peloton de reconnaissance léger, intégré dans une compagnie néerlandaise ou belge, aux exercices et missions d'entraînement en Roumanie afin de contribuer à la posture de dissuasion et, le cas échéant, à la défense des pays membres de l'OTAN.

- **VJTF 23**

La Very High Joint Readiness Task Force (VJTF) constitue le « fer de lance » de la force de réaction rapide de l'OTAN (NRF) qui est une force multinationale à haut niveau de préparation. Depuis janvier 2023, les unités sont prêtes à être déployées dans un délai très court allant de 2 à 7 jours. Pour l'année 2024, un préavis de mouvement moindre de 30 jours est prévu en cas de décision de déploiement. Le Luxembourg est engagé avec un effectif total de 40 personnes issues de trois éléments : Unmanned Aircraft Systems (UAS), Medical Emergency Response Team (MERT), des éléments au sein de l'état-major de la brigade.

- **Les questions des députés**

À la question du député Jean-Marie Halsdorf (CSV) de savoir si la surveillance se fait moyennant un véhicule blindé de type Dingo, le LtCol Guillaume Schlechter répond que la surveillance se fait majoritairement à l'aide de drones.

Le député André Bauler (DP) demande des précisions quant à la présence des 27 soldats luxembourgeois en Roumanie. Le LtCol Guillaume Schlechter souligne que les militaires déployés en Roumanie sont présents dans une optique de missions purement dissuasives et non pas dans une optique de reconnaissance.

- Participation de l'Armée luxembourgeoise à la force opérationnelle interarmées (Joint Task Force - JTF) 2024 de l'OTAN

Le LtCol Guillaume Schlechter précise qu'il s'agit d'une nouvelle mission.

Il s'agit d'une force multinationale interarmées à niveau de préparation variable, regroupant des éléments des forces terrestres, aériennes, maritimes et d'opérations spéciales ainsi que des éléments de soutien logistique et des éléments dits « facilitateurs ».

La mission des membres de l'Armée luxembourgeoise consiste à occuper des postes d'état-major, respectivement à participer dans un peloton multinational de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Afin de s'assurer d'une certaine flexibilité, il est proposé d'autoriser l'Armée à déployer jusqu'à 7 membres. Le détachement des membres est sur préavis de 30 à 45 jours – ce préavis pouvant varier en fonction de l'état d'alerte.

Il est à noter que pour l'élaboration de la fiche financière, la prémisse a été une budgétisation prudente afin de pouvoir couvrir financièrement un déploiement possible sur 12 mois – bien qu'il soit peu probable que le maximum des 7 militaires soit déployé pendant l'intégralité des 12 mois. Le total des dépenses liées au déploiement de 12 mois s'élève à environ 900 000 euros, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise. Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de la vie au camp et de besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.

Le député Gusty Graas (DP) soulève la question de la formation de base des soldats participant à cette mission. Le représentant de l'Armée explique que ces soldats se sont spécialisés dans les domaines de la reconnaissance (chimique, biologique et radiologique) et dans le domaine de la décontamination. Les membres de cette cellule spécifique participent régulièrement à des entraînements organisés au niveau international. Finalement, le LtCol Guillaume Schlechter mentionne les synergies existantes entre l'Armée, le CGDIS et la Police grand-ducale.

Le Conseil de Gouvernement a marqué son accord de principe le 10 mars 2023. L'unanimité des députés présents lors de la présente réunion approuvent la participation de l'Armée luxembourgeoise à la force opérationnelle interarmées (Joint Task Force - JTF) 2024 de l'OTAN.

- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie

Le LtCol Guillaume Schlechter met en avant que le règlement grand-ducal relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie autorise l'Armée luxembourgeoise à participer à cette mission jusqu'au 31 décembre 2023. Le but étant de prolonger la participation de l'Armée luxembourgeoise pour une durée supplémentaire de 24 mois.

Pour l'instant, six membres de l'Armée sont présents en Lituanie : 1 sous-officier, 1 caporal et 4 soldats-volontaires. Au 2^e semestre 2023, l'Armée prévoit de déployer deux membres supplémentaires pour une rotation de six mois. Il s'agit notamment de deux experts : un chef de peloton et un analyste.

Les dépenses liées à ce prolongement de 24 mois s'élèvent à 950 710 euros, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise. Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de la vie au camp et de besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.

Le député Gusty Graas veut savoir pourquoi le Luxembourg est seulement présent en Lituanie, ceci étant donné que les missions peuvent se dérouler dans les trois pays baltes et en Pologne. Le représentant de l'Armée explique que le Luxembourg a voulu concentrer ses efforts en Lituanie, puisque la présence de groupements tactiques est assurée dans les autres pays. Par contre, il est possible de prêter des renforts aux autres pays en cas de besoin. Le député veut encore savoir si les soldats luxembourgeois disposent de permissions pour rentrer au Grand-Duché. Le représentant explique que les soldats déployés pour une durée de 6 mois peuvent s'absenter pour une durée de deux semaines.

Suite à la question de l'élu André Bauler quant au nombre exact de soldats présents sur le flanc est de l'Europe, le Ministre précise qu'il est difficile d'indiquer un chiffre exact, mais qu'actuellement 40 000 soldats - sous le commandement de l'OTAN - sont positionnés sur le flanc est de l'Europe pour des missions dissuasives.

Le député Fernand Kartheiser (ADR) marque son désaccord au prolongement de la mission en Lituanie. Il se dit très inquiet quant à l'évolution des comportements des pays baltes,

notamment concernant l'enclave de Kaliningrad. L'élu de l'ADR se dit encore préoccupé de la situation des minorités russes dans les pays baltes. Il met en évidence le caractère défensif de l'OTAN tout en soulignant reconnaître l'article 5 du traité fondateur de l'OTAN impliquant la défense collective de l'Alliance. Or, il indique que la solidarité militaire des membres de l'Alliance envers d'autres membres de l'OTAN ne doit pas habilitier ces membres à provoquer d'autres pays.

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense, Stéphanie Empain (déi gréng), précise, au nom de son parti politique, que la mission susmentionnée n'a pas le but de provoquer d'autres pays, mais qu'il s'agit d'une mission dissuasive. Un constat partagé par Monsieur le Ministre, qui affirme que l'invasion de la Russie dans un pays souverain est un acte provocateur. Il se dit encore compréhensif quant à la nervosité des pays baltes suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, notamment suite aux provocations à caractère nucléaire de la Russie. L'orateur met encore en évidence que l'OTAN ne se laisse pas perturber par les provocations russes, mais garde toujours une attitude calme et modérée. Il cite notamment la réaction mesurée de l'OTAN suite à la chute d'un missile tombé en Pologne.

En ce qui concerne le traitement des minorités russophones dans les pays baltes, Monsieur le Directeur adjoint de la Direction de la Défense fait remarquer que la Russie mène depuis quelque temps une guerre hybride contre les pays de l'Ouest, notamment en ce qui concerne des campagnes de mésinformations. Il fait remarquer qu'il faudrait veiller à ce que la Russie ne divise pas la société au sein de pays baltes ayant une minorité importante de russophones.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile, Yves Cruchten (LSAP), désapprouve l'argumentation du député Fernand Kartheiser. Il se dit plus inquiet de certaines intimidations émanant de personnalités russes telles que la menace de l'ancien Président russe de frapper la Cour pénale internationale avec un missile.

L'élu de l'ADR fait noter que lesdites déclarations des personnalités russes ne font pas l'objet de son intervention. Il porte à l'attention que son argumentation consiste à soulever le fait que le Luxembourg est prêt à soutenir un pays membre de l'Alliance et qu'il devrait analyser comment ce dernier se comporte dans une situation complexe. Dans cette optique, l'élu précise que le membre de l'OTAN soutenu par le Luxembourg ne peut pas se comporter de manière provocatrice comme ce fut le cas dans le couloir de Kaliningrad. En ce qui concerne la situation des minorités russophones, Monsieur Fernand Kartheiser précise ne pas se référer à des sources russes, mais à d'autres sources existantes. En outre, il met en évidence que lors de la visite d'État en Lettonie, la presse luxembourgeoise a soulevé les mesures prises par le gouvernement letton envers la minorité russophone. Il s'agit d'une situation inquiétante et qui, selon lui, peut exercer beaucoup de pression sur la société. L'élu conclut son intervention en réitérant le caractère défensif de l'OTAN et en appelant à la responsabilité des gouvernements soutenus par le Grand-Duché.

La députée Stéphanie Empain constate, au nom de son parti, l'emprisonnement des opposants au régime russe et l'impunité des personnalités russes menaçant d'autres pays. La députée fait encore remarquer que l'argumentation de l'élu Fernand Kartheiser n'est pas le sujet de la réunion et que la mission de l'OTAN en Lituanie est une mission préventive à caractère défensif.

Le député Yves Cruchten tient à faire remarquer que l'OTAN défend tous les citoyens des pays membres de l'Alliance, y inclut les minorités russophones vivant dans ces pays.

Le Ministre prend la parole pour préciser que les déclarations émises par la députée Stéphanie Empain reflètent la position du gouvernement luxembourgeois.

La majorité des députés présents lors de la présente réunion approuvent la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie. Le député Fernand Kartheiser s'y oppose.

3. Motion de Monsieur Fernand Kartheiser du 7 février 2023 relative à l'augmentation de l'indemnité des soldats volontaires de sorte à correspondre au moins au salaire minimum

M. Fernand Kartheiser explique que l'objet de sa motion consiste à revendiquer comme solde nette pour les soldats volontaires, également au rang le plus bas, au moins le salaire social minimum. Comme le montre l'exemple d'une fiche de rémunération, ce seuil n'est pas atteint, la solde nette étant 2 132,41 euros. Dans la séance publique de la Chambre des Députés du 7 février 2023, Monsieur le Ministre avait déjà avancé certains arguments en faveur de la rémunération appliquée. L'orateur est d'avis que les prestations sociales sont à exclure du calcul de la solde, mais il est disposé à écouter les explications ministérielles.

Tout comme dans le secteur privé, certains éléments font partie intégrante de la rémunération, explique Monsieur le Ministre. Le soldat volontaire débute avec une solde mensuelle de 1 934 euros - le salaire social minimum est de 2 447 euros ; à cette solde s'ajoutent les mesures de l'accord salarial dans la Fonction publique du 9 décembre 2022, portant sur les années 2023 et 2024, ainsi que la part à charge du salarié des cotisations sociales, puisque cette part est prise en charge par l'Armée. Cela donne un montant de 2 457,69 euros, donc aussi pour le grade le plus bas – celui de soldat – un montant légèrement supérieur au salaire social minimum. En outre, le passage de soldat se fait rapidement en grade de soldat 1^e classe, dont la solde est 2 577,78 euros. Par ailleurs, d'autres avantages, comme des primes, le logement et la nourriture, ne sont pas inclus dans le calcul.

Sur base de ces explications, Monsieur le Ministre considère la revendication comme erronée et la motion dès lors comme superfétatoire.

M. Fernand Kartheiser en prend note et déclare qu'il soumettra sa motion à la discussion et au vote en séance plénière.

M. Marc Goergen (Piraten) est d'avis que le logement présenté comme avantage est discutable, en songeant à l'état de la caserne militaire. La solde semblant basse, le député s'enquiert du supplément que coûterait une augmentation, dans le but de revaloriser les soldats.

Monsieur le Ministre attire l'attention sur le fait que beaucoup de soldats n'ont pas de qualification professionnelle. En plus, il s'agit de la solde touchée dès le début, donc déjà en tant que recrue se trouvant encore dans l'instruction de base. Ensuite, la solde augmente avec l'avancement : le soldat-chef, grade qui peut être obtenu après 12 mois de service comme soldat volontaire, touche une solde de 2 792 euros, celle du Premier soldat-chef est de 3 050 euros. Comme déjà dit, des primes militaires et autres avantages s'y ajoutent. En comparaison avec les autres États de l'UE, la solde versée par le Luxembourg est la plus élevée.

S'agissant d'augmenter l'attractivité de l'Armée, l'orateur souligne l'importance de la future loi sur l'organisation de l'Armée luxembourgeoise (projet de loi 7880) qui prévoit notamment l'introduction des groupes de traitement A2 et B1, ce qui améliore les perspectives professionnelles au sein de l'Armée.

Pour M. Mars Di Bartolomeo (LSAP), le point fort de l'argumentation est le fait que la solde est touchée dès l'instruction de base, donc déjà en début de formation. Il serait utile de disposer aussi des données renseignant sur les emplois des soldats volontaires après l'Armée. Ceci devrait permettre de montrer que le service militaire mène à des carrières qui ne seraient pas accessibles par d'autres voies et la discussion serait ainsi relativisée.

Monsieur le Ministre fera parvenir aux députés une note indiquant les primes des soldats volontaires, la moyenne des soldes et les perspectives de carrière sur base de la future loi.

M. Fernand Kartheiser se montre satisfait que la rémunération des soldats fasse l'objet d'une discussion. L'orateur laisse à Monsieur le Ministre le temps de rédiger la note annoncée avant de faire porter sa motion à l'ordre du jour de la Chambre des Députés, ce qu'il entend alors faire au mois de mai au lieu d'avril. Il importe cependant d'obtenir des données précises et non pas des valeurs moyennes incluant des primes et autres, puisque tous les soldats ne participent pas à des missions et n'ont pas le même parcours. Afin d'éviter toute confusion, la note devrait indiquer séparément le salaire de base et les cotisations sociales et autres.

Monsieur le Ministre fournira au cours du mois d'avril les informations demandées, ce qui est aussi dans son propre intérêt, puisque c'est une promotion pour l'Armée : la note détaillera la rémunération en tant que soldat-stagiaire et soldat pendant les trois années de service volontaire, sans et avec primes pour mission, avec les perspectives de carrière, également celles qu'offrira la nouvelle loi.¹

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexes :
- Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force opérationnelle interarmées (Joint Task Force) 2024 de l'OTAN
- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie

¹ Les montants indiqués en commission le 30 mars 2023 par Monsieur le Ministre concernant la solde ne tiennent pas compte du 13^e mois de solde et sont exprimés sur base du nombre indiciaire applicable à cette date (n.i. 898,93). Les montants fournis dans la note adressée en date du 17 mai 2023 à la Chambre des Députés tiennent compte du 13^e mois de solde et sont exprimés sur base du nombre indiciaire applicable à partir du 1^{er} avril 2023 (n.i. 921,40).



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de
l'Immigration et de l'Asile et

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Réunion du 30 mars 2023

Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force opérationnelle interarmées
(Joint Task Force) 2024 de l'OTAN



Sommaire

- La Force opérationnelle interarmées (Joint Task Force – JTF) de l'OTAN
- Nature de la participation de l'Armée luxembourgeoise
- Dépenses liées au déploiement
- Déroulement de la procédure



Joint Task Force

Mandat international

- Renforcement de la NATO Response Force (NRF) dans le cadre du plan d'action « réactivé » (RAP) de l'OTAN, lancé au sommet du pays de Galles en 2014 afin de répondre à l'évolution de l'environnement de sécurité et de renforcer la défense collective de l'Alliance.
- Force multinationale interarmées à niveau de préparation variable, regroupant des éléments des forces terrestres, aériennes, maritimes et d'opérations spéciales ainsi que des éléments de soutien logistique et des éléments « facilitateurs » (enablers).

Cadre légal LUX

- Conformément à la loi modifiée OMP un RGD sera élaboré

Force de la JTF 24

- +/- 120 000 personnes
- Interarmées (Joint), tout domaine et multinationale

Mission LUX

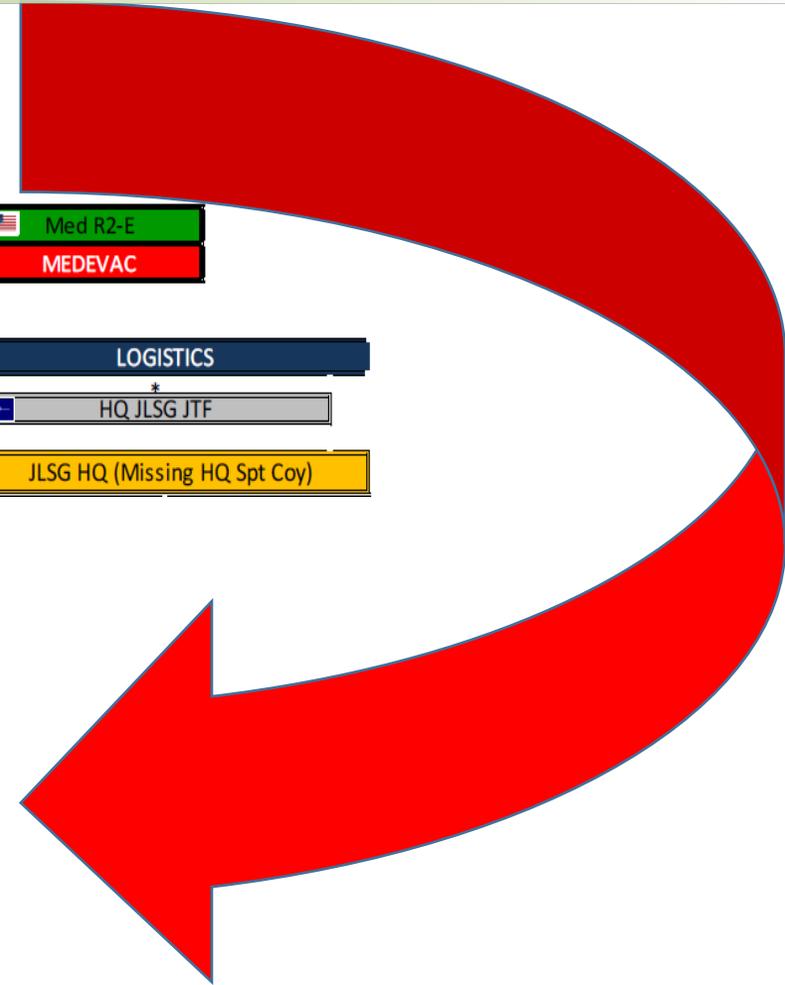
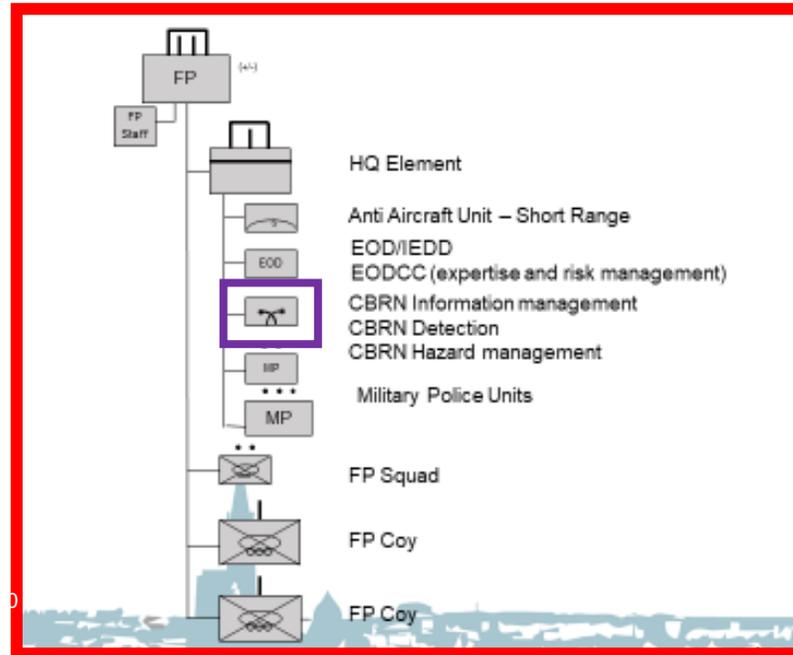
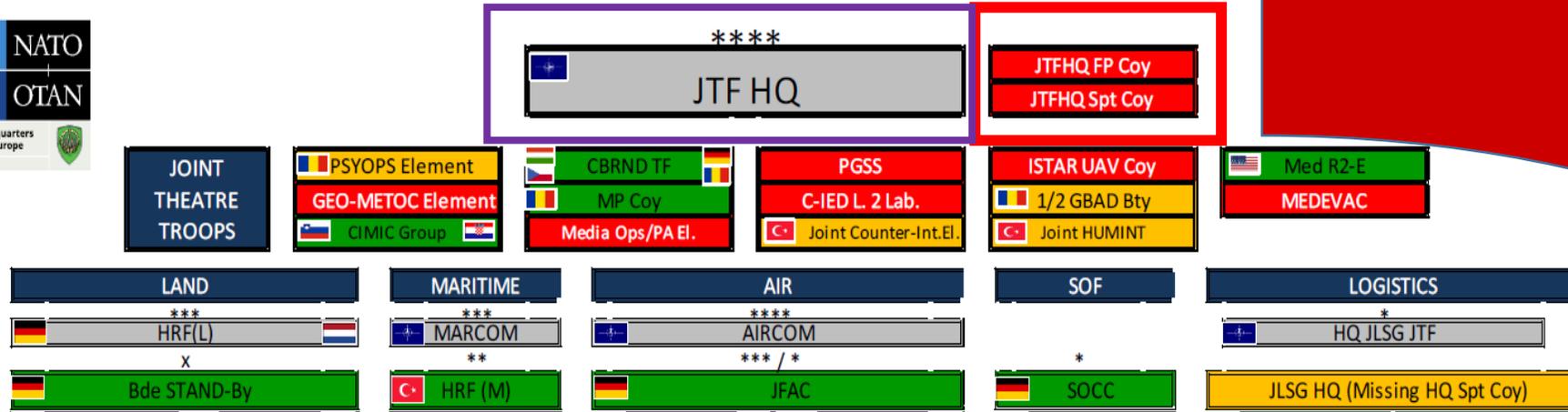
- Fournir du personnel issu du Corps Européen (EUROCORPS) dans l'Etat-Major de la JTF
- Fournir du personnel spécialisé ensemble avec BEL et NLD dans le domaine CBRN (chemical, biological, radiological and nuclear) dans le groupe de protection de la Force

Pers LUX et subordination

- 2 militaires LUX intégrés dans l'Etat-Major de la JTF sous commandement du COMEC (Commandant de l'EUROCORPS)
- Maximum 5 militaires dans une équipe SIBCRA (Sampling and identification of biological, chemical and radiological agents) BENELUX intégrée dans un peloton CBRN multinational



Joint Task Force





Nature de la participation de l'Armée luxembourgeoise

- La mission des membres de l'Armée luxembourgeoise consiste à occuper des postes d'état-major, respectivement à participer dans un peloton multinational de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire.
- Afin de s'assurer une certaine flexibilité, il est proposé d'autoriser l'Armée luxembourgeoise à déployer jusqu'à 7 membres.
- Le détachement des membres de l'Armée luxembourgeoise est sur préavis de 30 à 45 jours – ce préavis peut varier en fonction de l'état d'alerte.



Dépenses liées au déploiement

- Il est à noter que pour l'élaboration de la fiche financière, la prémisse a été une budgétisation prudente afin de pouvoir couvrir financièrement un déploiement possible sur 12 mois – bien qu'il soit peu probable que le maximum des 7 militaires soient déployés pendant l'intégralité des 12 mois.
- Le grand total des dépenses liées au déploiement de 12 mois s'élève à environ 900 000 EUR, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise.
- Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de soutien vie au camp et besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.



Déroulement de la procédure

- 10 mars 2023: accord de principe du Conseil de Gouvernement.
- 30 mars 2023: présentation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force opérationnelle interarmées (Joint Task Force – JTF) 2024 de l'OTAN aux Commissions des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile et de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense de la Chambre des députés.
- Soumission de l'avant-projet de règlement grand-ducal à l'approbation du Gouvernement en Conseil .
- Demande d'avis Conseil d'État.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la Défense

Questions ?



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile et

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Réunion du 30 mars 2023

**Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence
avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie**



Sommaire

- Contexte – prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie
- La présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN
- Dépenses liées au déploiement
- Déroulement de la procédure



Contexte – Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie

- Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise.
- Le règlement grand-ducal du 22 décembre 2021 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie autorise la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission pendant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.
- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise pour une durée supplémentaire de 24 mois.

enhanced Forward Presence (eFP) Lituanie



Mandat international

- Se base sur le “readiness action plan” de l’OTAN lancé au sommet du pays de Galles en 2014
- Posture de dissuasion et de défense renforcée approuvée au sommet de Varsovie en 2016, revue au sommet de Madrid en juin 2022, pour y assurer une présence avancée durable, prêts au combat, s’entraînant conjointement avec les forces nationales de défense des pays hôtes

Cadre légal LUX

- LUX engagé dans eFP depuis 2017
- Participation LUX en 2018, 2020 et 2021
- RGD du 22 décembre 2021 – période couverte: 01 janvier 2022 au 31 décembre 2023

Forces déployées en Lituanie

- 1805 personnes
- 7 pays de l’OTAN (DEU, BEL, CZE, ISL, LUX, NLD, NOR)

Mission LUX

- Fournir une capacité de transport (« light equipment transport ») au sein du BG eFP LTU
- Ces missions peuvent se dérouler dans les 3 pays baltes et la Pologne.
- Assurer une liaison satellitaire dite de *Reachback* de Rukla via le Centre militaire vers Potsdam. Surveillance (monitoring) du lien SATCOM à partir de LUX. Se tenir prêt à envoyer en cas de besoin une équipe de contact dans le théâtre d’opérations.

Pers LUX et subordination

- 1 sous-officier, 1 caporal et 4 soldats-volontaires (intégrés dans un Pel MN Tpt sous commandement d’une Cie CSS multinationale, sous Lead DEU)
- Groupement tactique Lituanie: Lead DEU
- **2^e semestre 2023: déploiement supplémentaire d’un officier (Chef de Pel Tpt) et d’un sous-officier (Analyste) pour une rotation de 6 mois**





enhanced Forward Presence (eFP) Lituanie

Objectifs stratégiques de l'eFP

- Marquer une présence avancée renforcée de l'OTAN qui est défensive, proportionnée et qui représente un engagement significatif de la part des Alliés en démontrant de manière tangible qu'une attaque contre un Allié est une attaque contre tous.

Tâches prioritaires de l'eFP BG LTU

- Déployer des BG par rotation afin d'assurer une présence durable d'unités interarmes, prêtes au combat, s'entraînant conjointement avec les forces nationales de défense du pays hôte et apte à opérer à leur côté, afin de mettre en évidence la force du lien transatlantique.



Dépenses liées au déploiement

- Le grand total des dépenses liées au déploiement de 24 mois s'élève à 950,710.- Euros, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise.
- Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de frais soutien vie au camp et besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.



Déroulement de la procédure

- 24 février 2023: accord de principe du Conseil de Gouvernement.
- 30 mars 2023: présentation de la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie aux Commissions des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile et de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense de la Chambre des députés.
- Soumission de l'avant-projet de règlement grand-ducal à l'approbation du Gouvernement en Conseil.
- Demande d'avis Conseil d'État.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la Défense

Questions ?

02



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile
Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

Procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023

Ordre du jour :

1. Uniquement pour les membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
- 8157 Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen de l'avis du Conseil d'État
2. Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise
 - Information trimestrielle des commissions parlementaires sur les missions actuelles avec participation du Grand-Duché de Luxembourg
 - Participation de l'Armée luxembourgeoise à la force opérationnelle interarmées (Joint Task Force - JTF) 2024 de l'OTAN
 - Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie
3. Uniquement pour les membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Motion de Monsieur Fernand Kartheiser du 7 février 2023 relative à l'augmentation de l'indemnité des soldats volontaires de sorte à correspondre au moins au salaire minimum

 - Auteur: Monsieur Fernand Kartheiser
 - Présentation et discussion de la motion

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Gilles Roth (en rempl. de Mme Nancy Arendt épouse Kemp), membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché (en rempl. de Mme Djuna Bernard), M. Laurent Mosar, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Semiray Ahmedova, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, membres de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

M. François Bausch, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, Coordinatrice générale Défense, M. Tom Köller, Directeur, M. Alex Riechert, Directeur adjoint, M. Geoffroy Beaudot, Mme Nadia Santos da Silva, Col Guy Hoffmann, Chef de Département Armement, Acquisitions et Investissements, Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Lëtzebuenger Arméi :

LtCol Guillaume Schlechter, Chef de Département opérations et instruction, sécurité de l'Armée et RETEX, LtCol Joël Faltz, Chef de Département Ressources humaines

Mme Marianne Weycker, Mme Fabiola Cavallini (point 2), de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Spautz, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Nancy Arendt épouse Kemp, membre de la Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

*

1. Projet de loi 8157

La commission désigne sa présidente rapportrice du projet de loi.

L'avis du Conseil d'État ne donne pas lieu à observation.

2. Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise

- Information trimestrielle des commissions parlementaires sur les missions actuelles avec participation du Grand-Duché de Luxembourg

D'emblée, le Ministre de la Défense présente les trois grands changements par rapport à la dernière réunion d'information sur les missions actuelles de l'Armée luxembourgeoise :

- Les membres du contingent luxembourgeois participant aux activités de vigilance renforcée (eVA - enhanced Vigilance Activities) de l'OTAN en Roumanie sont sur place depuis la mi-mars.

- Pour l'instant un membre de l'Armée luxembourgeoise participe à la mission d'assistance militaire de l'Union européenne (UE) en soutien à l'Ukraine. Deux experts devront être détachés sous peu pour une durée de six mois.

- La mission MINUSMA au Mali viendra bientôt à échéance. Les options de redéploiement sont en cours d'étude.

36 membres de l'Armée luxembourgeoise sont déployés à l'étranger (1 officier, 7 sous-officiers, 3 caporaux et 25 soldats-volontaires), 36 autres s'y préparent et 36 de plus sont en repos.

Actuellement, le Luxembourg participe aux missions suivantes :

- **United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali (MINUSMA)**

Le plus grand effectif de l'Armée luxembourgeoise s'est retiré du Mali pour participer à la mission en Roumanie. Il ne reste plus que deux membres de l'Armée au Mali (1 sous-officier et 1 soldat-volontaire). Suite à l'annonce du retrait des troupes allemandes, le Luxembourg a décidé de retirer ses deux membres chargés de la maintenance des liens satellitaires. Les options de redéploiement de ces spécialistes sont en cours d'étude.

- **EUTM Mozambique**

L'Armée luxembourgeoise n'est pas présente de manière permanente en Mozambique. Des inspections des équipes MSCT (Mobile SatCom Teams) ont lieu à intervalle semestriel.

- **EUNAVFOR MED Op Iriini (Italie/Méditerranée)**

L'Armée luxembourgeoise met à disposition un détachement moyennant un système de rotation de deux avions B350 et B200 KingAir (150 hrs de vol/mois) d'une société externe. Une visite de l'opération par le Ministre de la Défense est prévue pour mai 2023.

- **EUMAM UA – EU Military Assistance Mission for Ukraine**

La mission a été lancée le 15 novembre 2022 et jusqu'à présent 16 pays membres de l'Union européenne ont annoncé dispenser des formations au profit des forces armées ukrainiennes. La contribution luxembourgeoise comprend un militaire en présence permanente (actuellement détaché en Allemagne) et cinq militaires détachés ponctuellement par rotation. En début d'année, deux membres experts de l'Armée luxembourgeoise ont appuyé l'armée allemande dans l'exécution d'un module d'entraînement dans le domaine médical au profit des forces armées ukrainiennes. La participation aux modules d'entraînement médical continue mensuellement jusqu'à la fin de l'année.

- **enhanced Forward Presence (eFP) Lituanie**

Ce point sera discuté à part.

- **enhanced Vigilance Activities – (eVA) Roumanie**

Depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'OTAN a commencé à renforcer les groupements tactiques en Pologne et dans les pays baltes. La participation à la mission « enhanced Vigilance Activities » (eVA) se base sur le règlement grand-ducal du 21 février 2023, qui prévoit une participation de l'Armée luxembourgeoise du 1^{er} mars 2023 au 1^{er} juillet 2025. Il s'agit du déploiement à l'étranger le plus conséquent pour l'Armée luxembourgeoise avec un effectif de 27 militaires.

La mission des membres de l'Armée consiste à participer avec un peloton de reconnaissance léger, intégré dans une compagnie néerlandaise ou belge, aux exercices et missions d'entraînement en Roumanie afin de contribuer à la posture de dissuasion et, le cas échéant, à la défense des pays membres de l'OTAN.

- **VJTF 23**

La Very High Joint Readiness Task Force (VJTF) constitue le « fer de lance » de la force de réaction rapide de l'OTAN (NRF) qui est une force multinationale à haut niveau de préparation. Depuis janvier 2023, les unités sont prêtes à être déployées dans un délai très court allant de 2 à 7 jours. Pour l'année 2024, un préavis de mouvement moindre de 30 jours est prévu en cas de décision de déploiement. Le Luxembourg est engagé avec un effectif total de 40 personnes issues de trois éléments : Unmanned Aircraft Systems (UAS), Medical Emergency Response Team (MERT), des éléments au sein de l'état-major de la brigade.

- **Les questions des députés**

À la question du député Jean-Marie Halsdorf (CSV) de savoir si la surveillance se fait moyennant un véhicule blindé de type Dingo, le LtCol Guillaume Schlechter répond que la surveillance se fait majoritairement à l'aide de drones.

Le député André Bauler (DP) demande des précisions quant à la présence des 27 soldats luxembourgeois en Roumanie. Le LtCol Guillaume Schlechter souligne que les militaires déployés en Roumanie sont présents dans une optique de missions purement dissuasives et non pas dans une optique de reconnaissance.

- Participation de l'Armée luxembourgeoise à la force opérationnelle interarmées (Joint Task Force - JTF) 2024 de l'OTAN

Le LtCol Guillaume Schlechter précise qu'il s'agit d'une nouvelle mission.

Il s'agit d'une force multinationale interarmées à niveau de préparation variable, regroupant des éléments des forces terrestres, aériennes, maritimes et d'opérations spéciales ainsi que des éléments de soutien logistique et des éléments dits « facilitateurs ».

La mission des membres de l'Armée luxembourgeoise consiste à occuper des postes d'état-major, respectivement à participer dans un peloton multinational de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire. Afin de s'assurer d'une certaine flexibilité, il est proposé d'autoriser l'Armée à déployer jusqu'à 7 membres. Le détachement des membres est sur préavis de 30 à 45 jours – ce préavis pouvant varier en fonction de l'état d'alerte.

Il est à noter que pour l'élaboration de la fiche financière, la prémisse a été une budgétisation prudente afin de pouvoir couvrir financièrement un déploiement possible sur 12 mois – bien qu'il soit peu probable que le maximum des 7 militaires soit déployé pendant l'intégralité des 12 mois. Le total des dépenses liées au déploiement de 12 mois s'élève à environ 900 000 euros, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise. Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de la vie au camp et de besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.

Le député Gusty Graas (DP) soulève la question de la formation de base des soldats participant à cette mission. Le représentant de l'Armée explique que ces soldats se sont spécialisés dans les domaines de la reconnaissance (chimique, biologique et radiologique) et dans le domaine de la décontamination. Les membres de cette cellule spécifique participent régulièrement à des entraînements organisés au niveau international. Finalement, le LtCol Guillaume Schlechter mentionne les synergies existantes entre l'Armée, le CGDIS et la Police grand-ducale.

Le Conseil de Gouvernement a marqué son accord de principe le 10 mars 2023. L'unanimité des députés présents lors de la présente réunion approuvent la participation de l'Armée luxembourgeoise à la force opérationnelle interarmées (Joint Task Force - JTF) 2024 de l'OTAN.

- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie

Le LtCol Guillaume Schlechter met en avant que le règlement grand-ducal relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie autorise l'Armée luxembourgeoise à participer à cette mission jusqu'au 31 décembre 2023. Le but étant de prolonger la participation de l'Armée luxembourgeoise pour une durée supplémentaire de 24 mois.

Pour l'instant, six membres de l'Armée sont présents en Lituanie : 1 sous-officier, 1 caporal et 4 soldats-volontaires. Au 2^e semestre 2023, l'Armée prévoit de déployer deux membres supplémentaires pour une rotation de six mois. Il s'agit notamment de deux experts : un chef de peloton et un analyste.

Les dépenses liées à ce prolongement de 24 mois s'élèvent à 950 710 euros, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise. Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de la vie au camp et de besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.

Le député Gusty Graas veut savoir pourquoi le Luxembourg est seulement présent en Lituanie, ceci étant donné que les missions peuvent se dérouler dans les trois pays baltes et en Pologne. Le représentant de l'Armée explique que le Luxembourg a voulu concentrer ses efforts en Lituanie, puisque la présence de groupements tactiques est assurée dans les autres pays. Par contre, il est possible de prêter des renforts aux autres pays en cas de besoin. Le député veut encore savoir si les soldats luxembourgeois disposent de permissions pour rentrer au Grand-Duché. Le représentant explique que les soldats déployés pour une durée de 6 mois peuvent s'absenter pour une durée de deux semaines. Suite à la question de l'élu André Bauler quant au nombre exact de soldats présents sur le flanc est de l'Europe, le Ministre précise qu'il est difficile d'indiquer un chiffre exact, mais qu'actuellement 40 000 soldats - sous le commandement de l'OTAN - sont positionnés sur le flanc est de l'Europe pour des missions dissuasives.

Le député Fernand Kartheiser (ADR) marque son désaccord au prolongement de la mission en Lituanie. Il se dit très inquiet quant à l'évolution des comportements des pays baltes,

notamment concernant l'enclave de Kaliningrad. L'élu de l'ADR se dit encore préoccupé de la situation des minorités russes dans les pays baltes. Il met en évidence le caractère défensif de l'OTAN tout en soulignant reconnaître l'article 5 du traité fondateur de l'OTAN impliquant la défense collective de l'Alliance. Or, il indique que la solidarité militaire des membres de l'Alliance envers d'autres membres de l'OTAN ne doit pas habilitier ces membres à provoquer d'autres pays.

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense, Stéphanie Empain (déi gréng), précise, au nom de son parti politique, que la mission susmentionnée n'a pas le but de provoquer d'autres pays, mais qu'il s'agit d'une mission dissuasive. Un constat partagé par Monsieur le Ministre, qui affirme que l'invasion de la Russie dans un pays souverain est un acte provocateur. Il se dit encore compréhensif quant à la nervosité des pays baltes suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, notamment suite aux provocations à caractère nucléaire de la Russie. L'orateur met encore en évidence que l'OTAN ne se laisse pas perturber par les provocations russes, mais garde toujours une attitude calme et modérée. Il cite notamment la réaction mesurée de l'OTAN suite à la chute d'un missile tombé en Pologne.

En ce qui concerne le traitement des minorités russophones dans les pays baltes, Monsieur le Directeur adjoint de la Direction de la Défense fait remarquer que la Russie mène depuis quelque temps une guerre hybride contre les pays de l'Ouest, notamment en ce qui concerne des campagnes de mésinformations. Il fait remarquer qu'il faudrait veiller à ce que la Russie ne divise pas la société au sein de pays baltes ayant une minorité importante de russophones.

Le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile, Yves Cruchten (LSAP), désapprouve l'argumentation du député Fernand Kartheiser. Il se dit plus inquiet de certaines intimidations émanant de personnalités russes telles que la menace de l'ancien Président russe de frapper la Cour pénale internationale avec un missile.

L'élu de l'ADR fait noter que lesdites déclarations des personnalités russes ne font pas l'objet de son intervention. Il porte à l'attention que son argumentation consiste à soulever le fait que le Luxembourg est prêt à soutenir un pays membre de l'Alliance et qu'il devrait analyser comment ce dernier se comporte dans une situation complexe. Dans cette optique, l'élu précise que le membre de l'OTAN soutenu par le Luxembourg ne peut pas se comporter de manière provocatrice comme ce fut le cas dans le couloir de Kaliningrad. En ce qui concerne la situation des minorités russophones, Monsieur Fernand Kartheiser précise ne pas se référer à des sources russes, mais à d'autres sources existantes. En outre, il met en évidence que lors de la visite d'État en Lettonie, la presse luxembourgeoise a soulevé les mesures prises par le gouvernement letton envers la minorité russophone. Il s'agit d'une situation inquiétante et qui, selon lui, peut exercer beaucoup de pression sur la société. L'élu conclut son intervention en réitérant le caractère défensif de l'OTAN et en appelant à la responsabilité des gouvernements soutenus par le Grand-Duché.

La députée Stéphanie Empain constate, au nom de son parti, l'emprisonnement des opposants au régime russe et l'impunité des personnalités russes menaçant d'autres pays. La députée fait encore remarquer que l'argumentation de l'élu Fernand Kartheiser n'est pas le sujet de la réunion et que la mission de l'OTAN en Lituanie est une mission préventive à caractère défensif.

Le député Yves Cruchten tient à faire remarquer que l'OTAN défend tous les citoyens des pays membres de l'Alliance, y inclut les minorités russophones vivant dans ces pays.

Le Ministre prend la parole pour préciser que les déclarations émises par la députée Stéphanie Empain reflètent la position du gouvernement luxembourgeois.

La majorité des députés présents lors de la présente réunion approuvent la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence - eFP) de l'OTAN en Lituanie. Le député Fernand Kartheiser s'y oppose.

3. Motion de Monsieur Fernand Kartheiser du 7 février 2023 relative à l'augmentation de l'indemnité des soldats volontaires de sorte à correspondre au moins au salaire minimum

M. Fernand Kartheiser explique que l'objet de sa motion consiste à revendiquer comme solde nette pour les soldats volontaires, également au rang le plus bas, au moins le salaire social minimum. Comme le montre l'exemple d'une fiche de rémunération, ce seuil n'est pas atteint, la solde nette étant 2 132,41 euros. Dans la séance publique de la Chambre des Députés du 7 février 2023, Monsieur le Ministre avait déjà avancé certains arguments en faveur de la rémunération appliquée. L'orateur est d'avis que les prestations sociales sont à exclure du calcul de la solde, mais il est disposé à écouter les explications ministérielles.

Tout comme dans le secteur privé, certains éléments font partie intégrante de la rémunération, explique Monsieur le Ministre. Le soldat volontaire débute avec une solde mensuelle de 1 934 euros - le salaire social minimum est de 2 447 euros ; à cette solde s'ajoutent les mesures de l'accord salarial dans la Fonction publique du 9 décembre 2022, portant sur les années 2023 et 2024, ainsi que la part à charge du salarié des cotisations sociales, puisque cette part est prise en charge par l'Armée. Cela donne un montant de 2 457,69 euros, donc aussi pour le grade le plus bas – celui de soldat – un montant légèrement supérieur au salaire social minimum. En outre, le passage de soldat se fait rapidement en grade de soldat 1^e classe, dont la solde est 2 577,78 euros. Par ailleurs, d'autres avantages, comme des primes, le logement et la nourriture, ne sont pas inclus dans le calcul.

Sur base de ces explications, Monsieur le Ministre considère la revendication comme erronée et la motion dès lors comme superflète.

M. Fernand Kartheiser en prend note et déclare qu'il soumettra sa motion à la discussion et au vote en séance plénière.

M. Marc Goergen (Piraten) est d'avis que le logement présenté comme avantage est discutable, en songeant à l'état de la caserne militaire. La solde semblant basse, le député s'enquiert du supplément que coûterait une augmentation, dans le but de revaloriser les soldats.

Monsieur le Ministre attire l'attention sur le fait que beaucoup de soldats n'ont pas de qualification professionnelle. En plus, il s'agit de la solde touchée dès le début, donc déjà en tant que recrue se trouvant encore dans l'instruction de base. Ensuite, la solde augmente avec l'avancement : le soldat-chef, grade qui peut être obtenu après 12 mois de service comme soldat volontaire, touche une solde de 2 792 euros, celle du Premier soldat-chef est de 3 050 euros. Comme déjà dit, des primes militaires et autres avantages s'y ajoutent. En comparaison avec les autres États de l'UE, la solde versée par le Luxembourg est la plus élevée.

S'agissant d'augmenter l'attractivité de l'Armée, l'orateur souligne l'importance de la future loi sur l'organisation de l'Armée luxembourgeoise (projet de loi 7880) qui prévoit notamment l'introduction des groupes de traitement A2 et B1, ce qui améliore les perspectives professionnelles au sein de l'Armée.

Pour M. Mars Di Bartolomeo (LSAP), le point fort de l'argumentation est le fait que la solde est touchée dès l'instruction de base, donc déjà en début de formation. Il serait utile de disposer aussi des données renseignant sur les emplois des soldats volontaires après l'Armée. Ceci devrait permettre de montrer que le service militaire mène à des carrières qui ne seraient pas accessibles par d'autres voies et la discussion serait ainsi relativisée.

Monsieur le Ministre fera parvenir aux députés une note indiquant les primes des soldats volontaires, la moyenne des soldes et les perspectives de carrière sur base de la future loi.

M. Fernand Kartheiser se montre satisfait que la rémunération des soldats fasse l'objet d'une discussion. L'orateur laisse à Monsieur le Ministre le temps de rédiger la note annoncée avant de faire porter sa motion à l'ordre du jour de la Chambre des Députés, ce qu'il entend alors faire au mois de mai au lieu d'avril. Il importe cependant d'obtenir des données précises et non pas des valeurs moyennes incluant des primes et autres, puisque tous les soldats ne participent pas à des missions et n'ont pas le même parcours. Afin d'éviter toute confusion, la note devrait indiquer séparément le salaire de base et les cotisations sociales et autres.

Monsieur le Ministre fournira au cours du mois d'avril les informations demandées, ce qui est aussi dans son propre intérêt, puisque c'est une promotion pour l'Armée : la note détaillera la rémunération en tant que soldat-stagiaire et soldat pendant les trois années de service volontaire, sans et avec primes pour mission, avec les perspectives de carrière, également celles qu'offrira la nouvelle loi.¹

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexes :
- Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force opérationnelle interarmées (Joint Task Force) 2024 de l'OTAN
- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced Forward Presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie

¹ Les montants indiqués en commission le 30 mars 2023 par Monsieur le Ministre concernant la solde ne tiennent pas compte du 13^e mois de solde et sont exprimés sur base du nombre indiciaire applicable à cette date (n.i. 898,93). Les montants fournis dans la note adressée en date du 17 mai 2023 à la Chambre des Députés tiennent compte du 13^e mois de solde et sont exprimés sur base du nombre indiciaire applicable à partir du 1^{er} avril 2023 (n.i. 921,40).



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de
l'Immigration et de l'Asile et

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Réunion du 30 mars 2023

Participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force opérationnelle interarmées
(Joint Task Force) 2024 de l'OTAN



Sommaire

- La Force opérationnelle interarmées (Joint Task Force – JTF) de l'OTAN
- Nature de la participation de l'Armée luxembourgeoise
- Dépenses liées au déploiement
- Déroulement de la procédure



Joint Task Force

Mandat international

- Renforcement de la NATO Response Force (NRF) dans le cadre du plan d'action « réactivé » (RAP) de l'OTAN, lancé au sommet du pays de Galles en 2014 afin de répondre à l'évolution de l'environnement de sécurité et de renforcer la défense collective de l'Alliance.
- Force multinationale interarmées à niveau de préparation variable, regroupant des éléments des forces terrestres, aériennes, maritimes et d'opérations spéciales ainsi que des éléments de soutien logistique et des éléments « facilitateurs » (enablers).

Cadre légal LUX

- Conformément à la loi modifiée OMP un RGD sera élaboré

Force de la JTF 24

- +/- 120 000 personnes
- Interarmées (Joint), tout domaine et multinationale

Mission LUX

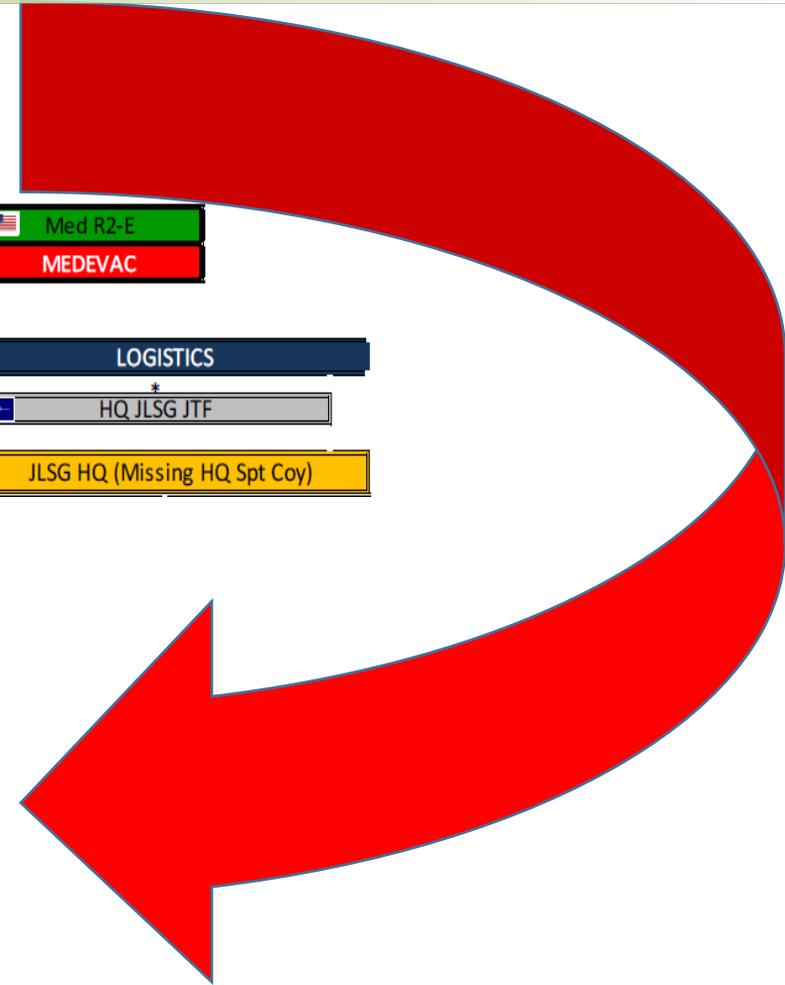
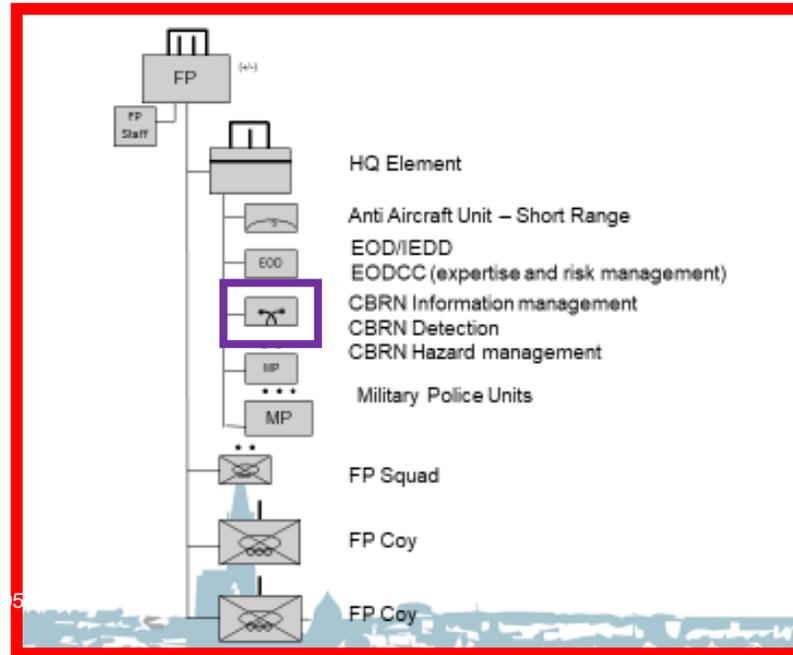
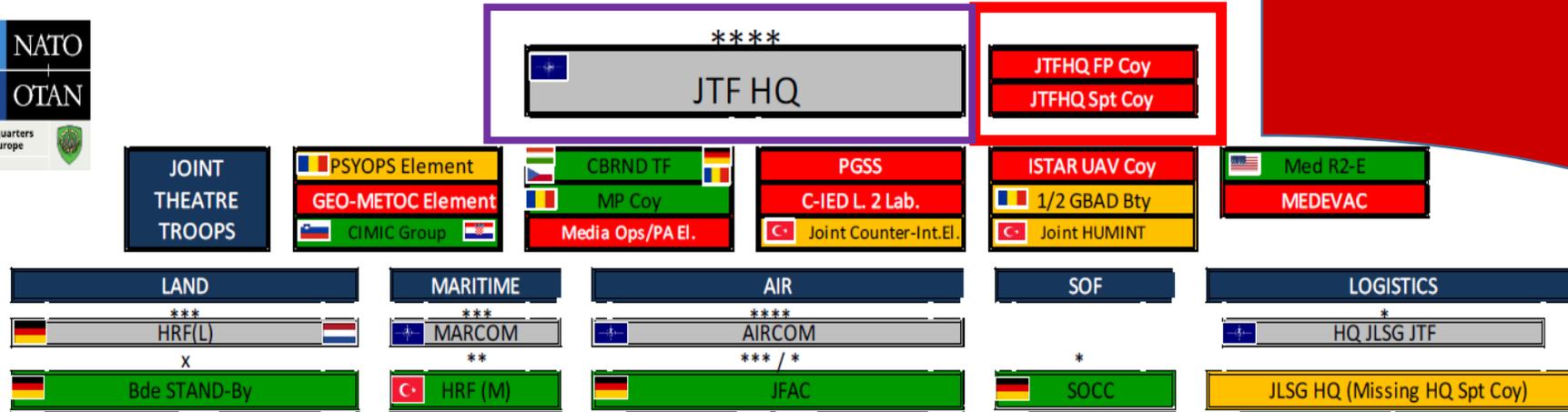
- Fournir du personnel issu du Corps Européen (EUROCORPS) dans l'Etat-Major de la JTF
- Fournir du personnel spécialisé ensemble avec BEL et NLD dans le domaine CBRN (chemical, biological, radiological and nuclear) dans le groupe de protection de la Force

Pers LUX et subordination

- 2 militaires LUX intégrés dans l'Etat-Major de la JTF sous commandement du COMEC (Commandant de l'EUROCORPS)
- Maximum 5 militaires dans une équipe SIBCRA (Sampling and identification of biological, chemical and radiological agents) BENELUX intégrée dans un peloton CBRN multinational



Joint Task Force





Nature de la participation de l'Armée luxembourgeoise

- La mission des membres de l'Armée luxembourgeoise consiste à occuper des postes d'état-major, respectivement à participer dans un peloton multinational de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire.
- Afin de s'assurer une certaine flexibilité, il est proposé d'autoriser l'Armée luxembourgeoise à déployer jusqu'à 7 membres.
- Le détachement des membres de l'Armée luxembourgeoise est sur préavis de 30 à 45 jours – ce préavis peut varier en fonction de l'état d'alerte.



Dépenses liées au déploiement

- Il est à noter que pour l'élaboration de la fiche financière, la prémisse a été une budgétisation prudente afin de pouvoir couvrir financièrement un déploiement possible sur 12 mois – bien qu'il soit peu probable que le maximum des 7 militaires soient déployés pendant l'intégralité des 12 mois.
- Le grand total des dépenses liées au déploiement de 12 mois s'élève à environ 900 000 EUR, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise.
- Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de soutien vie au camp et besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.



Déroulement de la procédure

- 10 mars 2023: accord de principe du Conseil de Gouvernement.
- 30 mars 2023: présentation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la Force opérationnelle interarmées (Joint Task Force – JTF) 2024 de l'OTAN aux Commissions des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile et de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense de la Chambre des députés.
- Soumission de l'avant-projet de règlement grand-ducal à l'approbation du Gouvernement en Conseil .
- Demande d'avis Conseil d'État.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la Défense

Questions ?



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile et

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Réunion du 30 mars 2023

**Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence
avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie**



Sommaire

- Contexte – prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie
- La présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN
- Dépenses liées au déploiement
- Déroulement de la procédure



Contexte – Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie

- Loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Grand-Duché de Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix et des opérations de prévention, ainsi que de gestion de crise.
- Le règlement grand-ducal du 22 décembre 2021 relatif à la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie autorise la participation de l'Armée luxembourgeoise à la mission pendant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.
- Prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise pour une durée supplémentaire de 24 mois.

enhanced Forward Presence (eFP) Lituanie



Mandat international

- Se base sur le “readiness action plan” de l’OTAN lancé au sommet du pays de Galles en 2014
- Posture de dissuasion et de défense renforcée approuvée au sommet de Varsovie en 2016, revue au sommet de Madrid en juin 2022, pour y assurer une présence avancée durable, prêts au combat, s’entraînant conjointement avec les forces nationales de défense des pays hôtes

Cadre légal LUX

- LUX engagé dans eFP depuis 2017
- Participation LUX en 2018, 2020 et 2021
- RGD du 22 décembre 2021 – période couverte: 01 janvier 2022 au 31 décembre 2023

Forces déployées en Lituanie

- 1805 personnes
- 7 pays de l’OTAN (DEU, BEL, CZE, ISL, LUX, NLD, NOR)

Mission LUX

- Fournir une capacité de transport (« light equipment transport ») au sein du BG eFP LTU
- Ces missions peuvent se dérouler dans les 3 pays baltes et la Pologne.
- Assurer une liaison satellitaire dite de *Reachback* de Rukla via le Centre militaire vers Potsdam. Surveillance (monitoring) du lien SATCOM à partir de LUX. Se tenir prêt à envoyer en cas de besoin une équipe de contact dans le théâtre d’opérations.

Pers LUX et subordination

- 1 sous-officier, 1 caporal et 4 soldats-volontaires (intégrés dans un Pel MN Tpt sous commandement d’une Cie CSS multinationale, sous Lead DEU)
- Groupement tactique Lituanie: Lead DEU
- **2^e semestre 2023: déploiement supplémentaire d’un officier (Chef de Pel Tpt) et d’un sous-officier (Analyste) pour une rotation de 6 mois**





enhanced Forward Presence (eFP) Lituanie

Objectifs stratégiques de l'eFP

- Marquer une présence avancée renforcée de l'OTAN qui est défensive, proportionnée et qui représente un engagement significatif de la part des Alliés en démontrant de manière tangible qu'une attaque contre un Allié est une attaque contre tous.

Tâches prioritaires de l'eFP BG LTU

- Déployer des BG par rotation afin d'assurer une présence durable d'unités interarmes, prêtes au combat, s'entraînant conjointement avec les forces nationales de défense du pays hôte et apte à opérer à leur côté, afin de mettre en évidence la force du lien transatlantique.



Dépenses liées au déploiement

- Le grand total des dépenses liées au déploiement de 24 mois s'élève à 950,710.- Euros, entièrement imputées au budget de l'Armée luxembourgeoise.
- Les dépenses se composent principalement de frais de transport, de frais soutien vie au camp et besoins personnels ainsi que des indemnités spéciales relatives aux opérations pour le maintien de la paix.



Déroulement de la procédure

- 24 février 2023: accord de principe du Conseil de Gouvernement.
- 30 mars 2023: présentation de la prolongation de la participation de l'Armée luxembourgeoise à la présence avancée renforcée (enhanced forward presence – eFP) de l'OTAN en Lituanie aux Commissions des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile et de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense de la Chambre des députés.
- Soumission de l'avant-projet de règlement grand-ducal à l'approbation du Gouvernement en Conseil.
- Demande d'avis Conseil d'État.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la Défense

Questions ?

8157/02

N° 8157²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à financer le programme
« Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA SECURITE INTERIEURE ET DE LA DEFENSE

(11.5.2023)

La Commission se compose de : Mme Stéphanie EMPAIN, Présidente-Rapportrice ; Mmes Diane ADEHM, Semiray AHMEDOVA, Nancy ARENDT ép. KEMP, MM. André BAULER, François BENOY, Dan BIANCALANA, Léon GLODEN, Marc GOERGEN, Gusty GRAAS, Max HAHN, Jean-Marie HALSDORF, Fernand KARTHEISER, Georges MISCHO, Mme Lydia MUTSCH, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés le 21 février 2023 par le Ministre de la Défense. Le texte du projet était accompagné d'un exposé des motifs, d'un commentaire des articles, d'une fiche financière et d'une fiche d'évaluation d'impact.

Le projet de loi a été présenté à la commission le 23 février 2023.

Le Conseil d'État a émis son avis le 14 mars 2023.

La commission a examiné l'avis du Conseil d'État dans la réunion du 30 mars 2023, où elle a désigné sa présidente rapportrice du projet de loi.

Le présent rapport a été adopté le 11 mai 2023.

*

II. OBJET DU PROJET DE LOI

Le projet de loi n°8157 a comme objet d'autoriser le Gouvernement à financer l'acquisition et l'exploitation d'une capacité de communication satellitaire située en orbite terrestre moyenne (« *Medium Earth Orbit* » – MEO), de composantes terrestres ainsi que de services associés.

Contexte et motifs du programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)

L'acquisition et l'exploitation de bande passante exprimée en Gbps (gigabits par seconde) sur une constellation existante de communication satellitaire en orbite MEO et de composantes terrestres ainsi que de services associés, permet la mise en place du programme MEO Global Services (MGS) et ne peut dépasser le montant de 195 millions d'euros, hors TVA, sur une période de dix ans, qui seront à la charge du Fonds d'équipement militaire.

Le programme MGS est destiné à soutenir les efforts de défense du Grand-Duché de Luxembourg et à remplir les objectifs stratégiques et capacitaires de l'OTAN. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie

spatiale de Défense qui prévoit entre autres la mise en place d'une capacité stratégique opérationnelle dans le domaine des communications satellitaires. Il est également en ligne avec les objectifs définis des « *EU Capability Development Priorities* » (CDP) et renforcera le rôle du Luxembourg en tant que partenaire de référence fiable dans le domaine de l'espace. Ces services pourront servir pour des opérations militaires nationales, de l'OTAN, de l'UE, et des partenaires alliés.

En outre, la mise en place du programme MGS permettra de soutenir le secteur économique luxembourgeois, non seulement au travers de l'investissement réalisé par la Défense sur la constellation O3b mPOWER de SES mais aussi grâce à la coopération avec les Etats-Unis qui envisagent un investissement significatif. Il s'agit donc d'une opportunité pour l'industrie nationale de promouvoir son savoir-faire industriel et technologique sur la scène internationale.

*

III. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Dans son avis du 14 mars 2023, le Conseil d'État ne fait aucune observation sur le fond du texte et se déclare d'accord avec le projet de loi.

*

IV. COMMENTAIRE DES ARTICLES

Article 1^{er}

L'article 1^{er} a pour objet d'autoriser le Gouvernement à acquérir et exploiter des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne (« Medium Earth Orbit » (MEO)), des composantes terrestres et des services associés.

Le programme MGS fait partie de l'effort de défense luxembourgeois qui vise 1% du PIB¹ en 2028, objectif annoncé dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Dans le cadre de l'effort de défense, la Stratégie spatiale de défense prévoit précisément, comme indiqué à l'exposé des motifs du projet de loi, « la mise en place d'une capacité stratégique opérationnelle dans le domaine des communications satellitaires ».

À côté du volet commercial, l'Espace acquiert de plus en plus d'importance au niveau de la sécurité. La Stratégie spatiale de défense comprend trois domaines principaux :

- les communications satellitaires (SatCom) ;
- l'observation de la Terre (« Earth Observation » (EO)) ;
- la connaissance de la situation spatiale (« Space Situational Awareness »)².

L'objectif de la Stratégie spatiale de défense s'articule autour de quatre fils conducteurs :

- coopérer avec des pays partageant les mêmes valeurs ;
- développer des capacités « dual use », à savoir à usage civil et militaire ;
- augmenter la résilience des capacités spatiales ;
- mutualiser les ressources, c'est-à-dire les gérer de manière efficace suivant le concept du « pooling and sharing ».

Le programme MGS est complémentaire par rapport au satellite luxembourgeois GovSat-1 qui est géostationnaire. Suivant l'exposé des motifs du projet de loi, « La combinaison de ces deux systèmes offre une complémentarité unique en termes de couverture, de fréquences, de missions, de flexibilité et de connectivité. ». Du point de vue technique, les onze satellites de la constellation O3b mPower couvriront les latitudes de 52 degrés Nord à 52 degrés Sud. La possibilité d'une couverture de toutes les latitudes, donc allant d'un pôle à l'autre, est en train d'être étudiée par SES ; une acquisition d'une telle capacité par la Défense nécessitera une nouvelle autorisation du législateur.

¹ Produit intérieur brut

² https://www.esa.int/About_Us/ESAC/Space_Situational_Awareness_-_SSA

Quelques membres de la commission voient d'un œil critique la possibilité de mise à disposition par le Luxembourg de capacités de communication satellitaire, puisque se pose la question de droit international public de la responsabilité de l'État, en tant qu'État d'immatriculation des satellites et par le partage des capacités, dépassant le besoin propre du Luxembourg, avec d'autres pays partenaires et alliés. La question se pose *a fortiori* en cas d'emploi militaire offensif des capacités, puisque le système permet notamment une intervention armée au moyen de drones pilotés à partir d'une capacité de communication satellitaire mise à disposition par une société luxembourgeoise, dont l'État est actionnaire.

La Défense luxembourgeoise n'achètera des capacités de communication satellitaire que pour des besoins en matière de défense. Elle a la responsabilité du partage de ses capacités et sur base des motifs des demandes qu'elle reçoit d'autres pays, elle prend la décision d'accepter ou de refuser le partage. La Défense n'est pas impliquée dans la commercialisation par la SES, société de droit privé, des autres capacités de la constellation O3b mPower. De manière générale, des capacités satellitaires commerciales sont souvent utilisées pour remplir des objectifs de défense, notamment l'exploitation de drones. Un exemple concret est le programme AGS³ de l'OTAN⁴ : les drones acquis par l'OTAN sont pilotés à travers une capacité géostationnaire de la constellation SES. Le système a donc été développé sur base d'une capacité satellitaire commerciale.⁵

La commission prend note des explications fournies par les auteurs du projet de loi.

Article 2

La somme totale qui sera dépensée dans le cadre de la future loi pour l'acquisition d'un service, à savoir la mise à disposition de capacités de communication satellitaire, est limitée à 195 millions d'euros sur dix ans.

La commission note que la répartition estimative des coûts se présente suivant la fiche financière comme suit :

- 165 millions d'euros pour l'acquisition et la gestion opérationnelle d'une capacité O3b mPower ;
- 25 millions d'euros pour l'acquisition et la gestion opérationnelle de terminaux utilisateurs et la passerelle (antenne fixe, *Gateway*) de la Défense luxembourgeoise ;
- 5 millions d'euros pour les frais administratifs et opérationnels du NSPA GCC SATCOM SP (« NATO Support and Procurement Agency Global Commercially Contracted Satellite Communication Support Partnership »).

Article 3

Cet article, qui dispose que les dépenses sont liquidées à charge du Fonds d'équipement militaire, ne donne pas lieu à observation.

*

Compte tenu des observations qui précèdent, la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense propose en sa majorité à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi dans la teneur suivante :

*

3 Alliance Ground Surveillance

4 Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (NATO – North Atlantic Treaty Organization)

5 Loi du 18 décembre 2015 autorisant le Gouvernement à acquérir des capacités de communications satellitaires au profit du programme « Alliance Ground Surveillance » (AGS) de l'OTAN (dossier parlementaire 6852)

PROJET DE LOI
autorisant le Gouvernement à financer le programme
« Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à acquérir et exploiter des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés, constituant le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS).

Art. 2. Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 195 000 000 euros, sur une période de dix ans, à prix constants aux conditions économiques de 2023 sans préjudice d'une adaptation des paiements annuels en fonction de l'évolution des conditions économiques telle que déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation nationale. Ce montant ne comprend pas la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 3. Les dépenses occasionnées par l'acquisition des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés sont liquidées à la charge du Fonds d'équipement militaire.

Luxembourg, le 11 mai 2023

La Présidente-Rapportrice,
Stéphanie EMPAIN

25



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023

Ordre du jour :

1. Présentation des nouvelles Lignes directrices de la défense
2. Uniquement pour les membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

8157 Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)
- Rapportrice : Madame Stéphanie Empain

- Adoption d'un projet de rapport
3. 8167 Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition, l'opération et la maintenance d'environnements cloud spécialisés, dénommés « Luxembourg Cyber Defence Cloud », ainsi que ses composantes et services connexes

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'État

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Nathalie Oberweis, observatrice déléguée

Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, Mme Stéphanie Empain, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. François Bausch, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, Coordinatrice générale Défense, M. Tom Köller, Directeur, LtCol Tom Schons, Chef du Département Planification stratégique, M. Alain Charlier, M. Ben Fetler, M. Michael Schuster, Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Lëtzebuurger Arméi :

Gen Steve Thull, Chef d'État-Major

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, membre de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

M. Marc Spautz, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

*

1. Présentation des nouvelles Lignes directrices de la défense

Après quelques mots introductifs de Madame la Présidente, Monsieur le Ministre présente les Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035 (désignées ici par « les Lignes directrices »), document adopté par le Conseil de gouvernement le 28 avril 2023. L'élaboration a pris deux ans, certains éléments importants ayant nécessité du temps pour devenir réalité et visant aussi un horizon plus lointain. Suivant l'accord de coalition 2018-2023 :

« La continuité de la politique de défense nationale contribue à assurer la confiance légitime que le Luxembourg doit susciter auprès de ses partenaires européens. La poursuite de la mise en œuvre des « Lignes Directrices de la Défense à l'horizon 2025 et au-delà » constituera le fil rouge du développement de l'Armée luxembourgeoise. Cette stratégie ambitieuse consacre la continuité des missions de l'Armée, assure la participation du secteur privé, s'oriente sur les priorités des lacunes capacitaires européennes et prend en compte les capacités à double-usage civile et militaire. Elle sera mise à jour à mi-mandat afin de tenir compte de l'évolution des contextes national et international. ».

Les Lignes directrices revêtent également une importance particulière en raison de la situation de sécurité moins bonne par rapport à celle en 2017, où les « Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà » ont été présentées. Par ailleurs, l'OTAN¹ a adopté en automne 2021 des objectifs capacitaires qui engendrent, entre autres, comme conséquence pour le Luxembourg la création du bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois.

¹ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

La situation de sécurité est marquée principalement par la guerre en Ukraine. S'y ajoutent notamment les relations conflictuelles entre l'OTAN et la Chine, de même que le changement climatique qui génère des conflits pour l'accès à des ressources, telles l'eau ou des énergies fossiles.

La discussion sur l'effort de défense continue. En 2014, l'OTAN a recommandé dans sa déclaration du sommet du Pays de Galles un niveau minimum de dépenses de défense de 2% du PIB². Les Alliés, dont la part du PIB est inférieure à ce niveau recommandé par la directive OTAN, « - cesseront toute diminution des dépenses de défense ; - chercheront à augmenter leurs dépenses de défense en termes réels à mesure que croîtra leur PIB ; - chercheront à se rapprocher dans les dix années à venir des 2% recommandés, en vue d'atteindre leurs objectifs capacitaires OTAN et de combler les insuffisances capacitaires de l'OTAN ». Aujourd'hui, 2% du PIB sont considérés plutôt comme minimum et certains pays sont d'avis que l'effort de défense devrait augmenter jusqu'à 2,5%, voire 3%. Monsieur le Ministre regrette que la discussion soit menée sans poser la question, en ce qui concerne certains pays, de l'objectif des dépenses et sans tenir compte de la situation spécifique de notre pays.

Les « Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035 » sont d'abord le résultat d'une bonne coopération entre la Direction de la Défense et la Lëtzebuurger Arméi et ensuite aussi avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes, la Représentation Permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN).

Monsieur le Ministre souligne que des Lignes directrices s'étendant sur 12 ans donnent à l'Armée une sécurité de planification. Le fait que le Luxembourg est le pays le plus riche de l'Union européenne (UE), en ce qui concerne le PIB et le revenu par habitant, lui confère une situation exceptionnelle. La croissance exceptionnelle au cours des dernières décennies n'était possible que grâce à l'intégration dans une architecture sécuritaire formée par des collectivités comme l'OTAN, les Nations unies, l'OSCE³, l'UE, etc., dont le Luxembourg est membre. L'orateur met dès lors l'accent sur la solidarité du Luxembourg et la promotion de nos valeurs à l'échelle mondiale. De même, une autre finalité de la politique de défense luxembourgeoise est la préservation des intérêts essentiels de notre sécurité à travers le multilatéralisme basé sur le droit international. Dans ce contexte, le Luxembourg doit agir en tant que partenaire solidaire ; une politique crédible de défense et de dissuasion est essentielle pour préserver la paix. Tout aussi important est le soutien des mesures de confiance et de sécurité, celles-ci étant actuellement négligées (« Confidence and Security Building Measures »), alors qu'un rôle primordial revient à la prévention, puisque le but doit être l'empêchement de conflits.

Au cœur de la transformation de la défense luxembourgeoise se trouve la mise en place du bataillon binational mentionné ci-dessus. Ensuite, il y a trois domaines nouveaux, dans lesquels le Luxembourg se spécialise depuis quelques années : l'Espace, l'Air et le Cyber. Un autre chantier important constitue la future nouvelle loi-cadre sur l'Armée.

La défense se voit confrontée à de multiples défis qui risquent d'évoluer de plus en plus vite, ces défis ne provenant pas seulement du contexte géopolitique, mais aussi de la remise en cause, au moins en Europe, de l'ordre international fondé sur des règles.

Les menaces deviennent de plus en plus complexes : aux menaces conventionnelles et nucléaires s'ajoutent des menaces asymétriques et hybrides⁴ et des menaces cyber. Les

² Produit intérieur brut

³ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

⁴ Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, p. 20 : « Les actions hybrides sont un mélange d'activités coercitives et subversives, de méthodes traditionnelles (comme p.ex. diplomatiques, militaires, économiques) et non

changements environnementaux ont un double effet sur la sécurité : un effet sur le fonctionnement des armées, plus précisément sur leur manœuvrabilité, et sur les installations⁵ et un effet d'aggravation des conflits pour l'accès aux ressources (cf. supra), engendrant aussi des afflux de réfugiés. En conséquence, il importe de procéder en matière de défense à des transformations et à une adaptation des objectifs stratégiques.

Afin d'atteindre les objectifs, la politique de défense suit les principes structurants suivants :

- la solidarité envers les partenaires ;
- l'autonomie décisionnelle, laquelle « porte d'abord sur la liberté des choix politiques stratégiques et ensuite sur le contrôle des activités opérationnelles et du cycle de vie des capacités » ;
- le partenariat transatlantique ;
- l'adaptabilité et la spécificité militaire ; il convient de rappeler que « L'adaptabilité et la spécificité du métier militaire impliquent que les forces armées ne peuvent pas être soumises en totalité aux mêmes règles et lois que celles applicables aux fonctionnaires et autres agents de l'État. Cela est dû à la nature unique de leurs missions, qui comprennent la maîtrise de situations d'urgence, l'engagement dans des opérations de maintien de la paix ainsi que la préparation au combat. Par conséquent, une législation spécifique est nécessaire pour réglementer les activités de l'Armée et garantir qu'elle puisse remplir ses obligations de manière efficace conformément aux normes éthiques et juridiques internationales applicables. Cette législation doit inclure des lois spécifiques sur le régime de travail, la discipline militaire, les procédures de conduite des opérations et les procédures de justice militaire. Il est important que cette législation soit révisée régulièrement pour qu'elle reste pertinente par rapport au milieu en constante mutation dans lequel l'Armée opère. » ;
- les partenariats et la mutualisation des ressources (« pooling and sharing »), ce qui se révèle aussi plus rentable et efficace ;
- l'engagement pour la société luxembourgeoise ;
- la politique étrangère et de sécurité des « 3D » : diplomatie, défense, développement.

L'objectif général est le développement des capacités, tout d'abord des forces, ensuite celles dans les domaines aérien, spatial et cyber. Les objectifs « pourront évoluer en fonction de la volatilité de l'environnement sécuritaire, que ce soit sur le plan international ou national, ceci dans la limite des contraintes légales – lois d'acquisitions – et budgétaires ».⁶

S'agissant en particulier de l'effort de défense, une augmentation substantielle est prévue pour atteindre 1% du PIB en 2028, ce qui fait une dépense d'1 milliard d'euros. Il ne s'agit pas d'une dépense unique, mais il importe de maintenir l'effort de défense à ce niveau. Dès l'année en cours, 2% de l'effort de défense sont consacrés à la recherche et au développement, spécialement dans le domaine des matériaux et des systèmes de propulsion.

Dans le cadre de la prévention des risques sécuritaires liés aux changements environnementaux, le niveau « net zero » d'ici 2050 est visé, tout en veillant à maintenir l'efficacité opérationnelle, militaire et économique.

conventionnelles (comme p.ex. utilisation abusive des réseaux sociaux, informations manipulées) utilisées de façon coordonnée par des acteurs étatiques ou non étatiques en vue d'atteindre certains objectifs politiques, sans que le seuil d'une guerre officiellement déclarée ne soit atteint. La caractéristique de ces actions hybrides est que celles-ci sont difficilement attribuables à un acteur précis. En conséquence, le choix de réponse sera limité. Le fait que ces menaces ne peuvent être contrées dans leur totalité à tout moment, souligne l'importance de la résilience des outils étatiques, en particulier de la défense. »

⁵ p. ex. inondation de la base aérienne d'Offutt (Nebraska) par la crue du Mississippi en 2019 ou encore dévastation de la base aérienne de Tyndall (Florida) par l'ouragan Michael en 2018

⁶ Les objectifs sur le plan organisationnel, capacitaire et opérationnel sont détaillés aux pages 9 et 10 de l'annexe et aux pages 33 à 43 des Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035.

L'accroissement du taux de femmes dans l'Armée est un autre objectif. Les Lignes directrices indiquent que « La Défense appuie les programmes relatifs au développement du rôle des femmes dans la résolution des conflits. L'ONU⁷ note que : « les femmes jouent un rôle déterminant dans la consolidation de la paix et notant que la participation pleine et concrète des femmes aux activités de prévention et de règlement des conflits et de reconstruction est intimement corrélée à l'utilité et à la viabilité à long terme de ces efforts, et soulignant à cet égard qu'il importe que les femmes participent sur un pied d'égalité avec les hommes à tout ce qui est entrepris pour maintenir et promouvoir la paix et la sécurité, et qu'il faut les associer davantage à la prise des décisions qui intéressent la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix, S/RES/2282 (2016) ». ».

Le « NATO Defence Planning Process » (NDPP) et le « Capability Development Plan » (CDP) de l'UE sont les principales références pour orienter le développement capacitaire national qui se compose de quatre axes prioritaires :

- Land (Terre) :
 - développement des capacités de reconnaissance terrestres
 - accent mis sur le bataillon binational (belgo-luxembourgeois) de reconnaissance de combat médian en coopération étroite avec la France
 - Pour cela, l'Armée a besoin de renforts, dont du matériel plus lourd, en ce qui concerne les véhicules et l'armement → systèmes modernes antichar, remplacement des Dingos par les CLR⁸.
 - introduction de nouvelles capacités de reconnaissance, tels le contrôle aérien avancé (JTAC⁹ - assure la coordination des systèmes d'armement dans l'espace aérien pour soutenir les troupes au sol (contrôle de l'appui aérien)) et les systèmes contre drone (protection des unités contre les attaques par drones)
 - remplacement des drones tactiques et des capacités de purification d'eau
 - mise en conformité de la capacité de déminage aux exigences OTAN
- Air :
 - axe en développement et significatif pour atteindre les objectifs de défense, dont la croissance de l'effort de défense et de contributions opérationnelles à haute plus-value
 - capacités stratégiques A400M¹⁰ et MRTT¹¹
 - remplacement des aéronefs AWACS¹² par la capacité AFSC (« Alliance Future Surveillance and Control »)¹³
 - maintien du soutien substantiel de la Défense au programme drone AGS¹⁴
 - études d'opportunités de renforcement de la défense anti-aérienne « Anti-Access/Area Denial » (A2/AD)
 - contribution aux missions « Search and Rescue » (SAR) - missions de recherche et de sauvetage d'aéronefs en détresse – avec les hélicoptères H-145M
- Space (Espace) :
 - mise en œuvre de la stratégie sectorielle décrite dans la première stratégie spatiale de défense de 2022 autour de quatre axes de développement :
 1. consolider les capacités spatiales actuelles, 2. soutenir une liberté d'action dans et à partir de l'espace, 3. favoriser la coopération nationale et internationale, 4. attirer et fidéliser une main d'œuvre qualifiée et motivée

⁷ Organisation des Nations unies

⁸ Véhicules de commandement, de liaison et de reconnaissance – cf. dossier parlementaire 7852

⁹ Joint Terminal Attack Controller

¹⁰ Avion de transport militaire polyvalent Airbus A400M Atlas – cf. dossier parlementaire 7979

¹¹ Multi-Role Tanker Transport – avion militaire de transport et de ravitaillement Airbus A330 – cf. dossier parlementaire 7513

¹² Airborne Warning and Control System – Système aéroporté de détection et de contrôle

¹³ https://www.nato.int/cps/en/natohq/news_195803.htm

¹⁴ Alliance Ground Surveillance – Capacité alliée de surveillance terrestre ; https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_48892.htm

- poursuite des programmes existants, tels que WGS¹⁵, GovSat¹⁶ et LUXEOSys¹⁷
- développement du nouveau programme MGS¹⁸, lequel sera réalisé avec les États-Unis d'Amérique avec, comme prestataire de services, la SES¹⁹

- **Cyber :**

- mise en œuvre de la stratégie sectorielle de 2021, qui s'étend sur dix ans et se situe dans le cadre de la stratégie nationale de cybersécurité, visant notamment à renforcer la résilience de la Défense luxembourgeoise : « Dans cette perspective, la stratégie met l'accent sur l'amélioration des compétences du personnel, sur le renforcement de la résilience nationale dans le cyberspace, sur le soutien des capacités du secteur privé et sur le renforcement de notre engagement avec nos Alliés et nos partenaires.

L'objectif à long terme de la stratégie consiste à garantir que le Luxembourg dispose d'une des défenses les plus cybersécurisées grâce à la maximisation des capacités de cyberdéfense.

La cyberdéfense est en train de forger sa place dans les forces armées ainsi qu'au sein du paysage de la cybersécurité du Grand-Duché. Les objectifs stratégiques suivants ont été retenus en matière de mise en œuvre : - attirer et fidéliser une main d'œuvre qualifiée et motivée ; - renforcer davantage la coopération nationale et internationale dans le domaine cyber ; - intégrer la cyberdéfense dans l'ensemble des activités, des actifs et de la culture de la Défense luxembourgeoise ; - cartographier un paysage « Cyber Futures », identification des priorités identifiées et programme de recherche enclenchés. »²⁰

- En étroite coopération avec la NSPA²¹ a été lancé le projet « Luxembourg Cyber Defence Cloud » (LCDC)²².

- La Défense et l'Université du Luxembourg, avec d'autres collaborateurs publics et privés, ont lancé un projet de mise en place d'un Centre national de compétences en recherche sur la cybersécurité et la cyberdéfense (« National Competence Hub in Research in Cybersecurity and Cyber Defence »).

Des efforts additionnels et complémentaires sont nécessaires pour la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des axes prioritaires du développement capacitaire :

- développement de la communication stratégique, laquelle « contribuera activement aux efforts de dissuasion en véhiculant le message d'une défense crédible »
- développement de la présence de cadres dans des États-majors internationaux et des organismes multinationaux : « L'insertion de cadres dans différentes structures de commandement et de contrôle, que ce soit au niveau de l'OTAN, de l'UE, de l'ONU ou d'autres organes, tels que le Corps européen, l'EATC²³, ou encore le Centre d'excellence Espace de l'OTAN, est une obligation découlant directement des missions de l'Armée sur le plan internationales telles qu'arrêtées par la loi. »²⁴
- vérification et contrôle de l'exécution des traités multinationaux par l'Agence de contrôle des armements du Benelux (BACA)

¹⁵ Wideband Global Satellite Communications System

¹⁶ <https://govsat.lu/>

¹⁷ Luxembourg Earth Observation System – dossier parlementaire 7542

¹⁸ Medium Earth Global Services – dossier parlementaire 8157

¹⁹ Société Européenne des Satellites - <https://www.ses.com/fr/press-release/le-luxembourg-annonce-son-intention-dexploiter-le-systeme-o3b-mpower-de-ses-pour>

²⁰ Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, pp. 52 et 53

²¹ NATO Support and Procurement Agency

²² Dossier parlementaire 8167

²³ European Air Transport Command, <https://eatc-mil.com/en>

²⁴ Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, p. 55

- développement de la médecine militaire, d'une capacité « medical surgical team » (Med-ST) en réponse aux exigences de l'OTAN, en étroite collaboration avec la Belgique et la France
- mobilité militaire : « Outre la dimension du soutien logistique au profit du bataillon binational, la démarche de la création d'un hub militaire multimodal (M3H) s'inscrit dans le cadre du mécanisme de développement capacitaire de l'UE, où la mobilité militaire renforcée, tant à l'extérieur qu'au sein du territoire de l'UE, figure comme secteur prioritaire (focus area). Dans le sillage de cette logique, le Luxembourg s'engage dans le projet PESCO « Network of Logistic Hubs in Europe and Support to Operations ». L'objectif central de ce projet est d'établir et d'exploiter un réseau de plate-formes logistiques (« Logistics Hubs » ou « LogHubs ») en Europe. Dans un contexte plus large encore, agencé par la refonte des mécanismes de dissuasion et de défense sur le continent européen, un M3H luxembourgeois se destine potentiellement comme maillon clé en termes d'appuis de la nation hôte ou de transit au sein du réseau de renforcement et de soutien établi au profit des forces de l'OTAN. Concrètement, cette capacité visera à faciliter l'activation, le renforcement et le maintien en puissance des forces de l'Alliance en cas de besoin. »²⁵
- rénovation des infrastructures militaires nationales, de la WSA²⁶ et de la NSPA, dont le Luxembourg est le pays hôte.

Pour réussir les défis, les Lignes directrices soulignent l'importance « de montrer un engagement politique avec une vision claire sur le long terme et d'arbitrer en continu entre les objectifs et les ressources disponibles. (...) La Défense continuera à évoluer à travers différentes formes de coopération dans les grands ensembles multinationaux. » et harmonisera son horizon stratégique avec celui de ses partenaires. « La Défense continuera à s'appuyer sur les mécanismes de planification de l'OTAN et de l'UE. »

- Les efforts à faire nécessitent une augmentation du personnel et des qualifications de celui-ci en raison de la complexité croissante du métier militaire.
- Il importe de veiller à préserver une autonomie décisionnelle suffisante. L'objectif capacitaire primaire de l'Armée, le bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois, répond au principe de solidarité, mais entraîne aussi une réduction de l'autonomie décisionnelle.
- L'augmentation significative de l'effort de défense exige une utilisation efficace des moyens budgétaires, notamment à ce que les programmes retenus apportent une plus-value au Luxembourg et soient donc « à double usage idéalement ».
- Comme l'indiquent les Lignes directrices, « Un effort de défense cohérent et durable va de pair avec une anticipation stratégique s'étendant idéalement sur plusieurs décennies. En effet, le temps nécessaire pour bâtir des capacités militaires crédibles oblige à regarder loin. Or, il y a des limites objectives à tout effort de prospective. Afin d'être en mesure d'élaborer des recommandations concrètes et spécifiques, et aussi en temps utile, il importe d'harmoniser notre horizon stratégique avec celui de nos partenaires. ».
- L'accès aux technologies de pointe est un « réel défi auquel il s'agira de répondre en premier lieu par le développement, sinon le renforcement des partenariats existants. (...) Cet accès est d'autant plus important pour garantir l'interopérabilité et donc l'intégration des futures systèmes d'armes et de capacités de défense. ».
- La sécurité énergétique et des approvisionnements doit également être préservée.
- Parallèlement à la promotion de la coopération UE-OTAN, il importe de développer une autonomie européenne de défense.

Discussion

²⁵ Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, pp. 57 et 58

²⁶ Warehouses Service Agency

❖ Constatant que les projets en cours depuis des années sont poursuivis, M. Jean-Marie Halsdorf (CSV) souhaiterait obtenir des précisions supplémentaires sur la médecine militaire.

Confirmant que certains projets, comme GovSat, existaient déjà, mais sans faire partie d'une stratégie globale, Monsieur le Ministre souligne que des projets nouveaux sont venus s'ajouter.

En ce qui concerne la médecine militaire, l'Armée et la Direction de la Défense dépendent du Ministère de la Santé. Pendant la crise de la COVID-19, le concept initial d'un hôpital militaire s'est avéré inapproprié aux besoins en cas de crise sanitaire. La Défense a alors cédé le lead à la Direction de la Santé pour élaborer un projet, à la condition que celui-ci réponde aux exigences de l'OTAN. En outre, il est difficile de trouver des médecins, surtout des spécialistes, d'autant plus qu'ils seront fonctionnaires touchant le traitement correspondant. Pour ces raisons, la médecine militaire n'est actuellement pas incluse dans l'effort de défense visé d'1%.

❖ - Le Luxembourg semblant coopérer principalement avec la Belgique, M. Claude Wiseler (CSV) voudrait apprendre plus sur la coopération avec ses autres voisins, la France et l'Allemagne.

Monsieur le Ministre rappelle que « Le « *NATO Defence Planning Process* » (NDPP) et le « *Capability Development Plan* » (CDP) de l'UE, demeurent les principales références pour orienter le développement capacitaire national. ».

Le LtCol Schons fait savoir que les systèmes antichar et les systèmes d'armement lourd font actuellement l'objet de négociations avec la France. Quant à l'Allemagne, l'Armée continue la bonne coopération avec ce partenaire dans le cadre du « Framework Nations Concept » (FNC) en matière de reconnaissance et pourrait le faire aussi avec ses drones tactiques et sa capacité de purification d'eau, les Lignes directrices indiquant que celle-ci et les drones pourront être rattachés à une unité d'un partenaire²⁷.

Dans le domaine Air, le programme MRTT avait été lancé en 2016 par les Pays-Bas et le Luxembourg, rejoints entretemps par l'Allemagne, la Norvège, la Belgique et la République tchèque. La capacité AFSC remplaçant les avions AWACS réunit quasiment tous les partenaires OTAN. Le programme AGS réunit une quinzaine de membres de l'OTAN.

Dans le domaine Espace, le Luxembourg coopère surtout avec les États-Unis d'Amérique. Concernant le satellite de reconnaissance NAOS²⁸, il a été construit par OHB Italia.

Dans le domaine Cyber, des discussions sont menées notamment avec l'Allemagne. Les 25 et 26 avril 2023 a eu lieu la conférence « Luxembourg Autonomous Weapons Systems » (LAWS) avec la participation de nombreux États.

En réponse à la question de M. Wiseler relative au choix des systèmes d'armement, le LtCol Schons explique que le choix se fait en fonction de la digitalisation. Ces systèmes sont ou seront interopérables et le choix est dès lors limité. Ainsi, pour le bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois, les véhicules en voie d'acquisition par la Belgique dans le cadre du partenariat stratégique franco-belge CaMo (Capacité Motorisée) sont étroitement liés au programme français SCORPION, de sorte que les nouveaux véhicules luxembourgeois

²⁷ Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, p. 47

²⁸ National Advanced Optical System

CLRV seront également équipés du système SCORPION. L'interopérabilité avec les Allemands se fera alors avec d'autres systèmes.

Le Gen Thull ajoute que les objectifs définis par le NDPP consistent à doter l'Alliance des capacités dont elle a besoin. Pour le Luxembourg, l'objectif retenu est l'augmentation des capacités de reconnaissance, celle-ci devant évoluer d'une reconnaissance légère à une reconnaissance de type médian. L'OTAN ne prescrit normalement pas le partenaire, mais a fait une exception ici en exigeant la création et l'exploitation commune d'un bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois. Comme la Belgique, dont la taille ne permet pas non plus de satisfaire seule aux différentes exigences, a pris la décision de coopérer avec la France, le Luxembourg a choisi le même programme français.

Monsieur le Ministre fait remarquer que le choix des programmes et équipements ne se pose pas aux États-Unis d'Amérique comme aux partenaires européens, où les pays disposant d'une industrie d'armement et d'entreprises dans les domaines concernés se trouvent en situation de concurrence.

- Le même député voudrait également obtenir des explications plus détaillées sur le changement fondamental, en ce qui concerne la composante aérienne, par rapport aux Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025.

Monsieur le Ministre rappelle que les Lignes directrices précitées annonçaient ceci : « Actuellement, l'aéroport du Findel est déjà utilisé, de façon ponctuelle, à des fins militaires. La défense envisage l'implantation d'une zone gouvernementale dans l'enceinte de l'aéroport du Findel, qui pourrait prendre la forme d'un hangar permettant de stationner et d'assurer la maintenance des futurs aéronefs acquis par la défense, en coopération avec les partenaires nationaux. ». Or, il n'y a pas de place suffisante pour réaliser ce projet. Le Luxembourg met dès lors l'accent sur les partenariats et la mutualisation des ressources (« pooling & sharing »). Les nouvelles Lignes directrices indiquent que « Peu de pays ont la capacité de mener des opérations complexes d'envergure significative. Tenant compte de nos limitations structurelles, nos partenariats internationaux de référence – Belgique, Pays-Bas, France, Allemagne et les États-Unis ainsi que la NATO Support and Procurement Agency (NSPA), Agence européenne de défense (AED), Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAr), etc. – sont indispensables. Ces partenariats sont le garant de notre plus-value opérationnelle et mutuelle ainsi que de notre crédibilité.

Sans être exhaustif, il y a lieu de mentionner ici les participations du Luxembourg aux programmes multinationaux tels que A400M, « Multi-Role Tanker Transport » (MRTT), « Allied Ground Surveillance » (AGS), « Airborne Warning and Control System » (AWACS), etc. qui sont des réalités aujourd'hui et qui continuent à gagner en importance. Ils permettent notamment de répondre aux ambitions et exigences de l'OTAN ainsi que de l'UE. ».

❖ M. Marc Goergen (Piraten) souhaitant savoir comment l'augmentation des effectifs et l'acquisition du matériel nécessaires pour atteindre un effort de défense d'1% du PIB peuvent être réalisées dans les délais fixés, Monsieur le Ministre confirme que le recrutement de personnel s'avère le plus difficile. Comme le Luxembourg se spécialise dans certains domaines, il convient de recruter des spécialistes. Au niveau de la rémunération, le secteur privé représente une concurrence sérieuse pour le recrutement de spécialistes en informatique. La future loi sur l'organisation de l'Armée joue ici un rôle essentiel, notamment par la création des carrières A2 et B1.

L'expert informaticien de la Défense relate qu'il vient du secteur privé, où des salaires très élevés sont effectivement payés à partir d'un certain niveau de compétences. Or, la motivation revêt une grande importance surtout chez les jeunes informaticiens. La défense offre une sphère d'activité qu'on ne trouve pas dans le secteur privé. Cet argument a permis

de mettre en place une équipe solide au sein de la Défense. En outre, des efforts sont entrepris, avec le soutien du Luxembourg House of Cybersecurity, pour inciter à l'école plus de jeunes, aussi plus de filles, à choisir l'informatique. Il importe aussi de rendre attentif au traitement plus élevé dans la Fonction publique en début de carrière, ce qui constitue aussi une motivation qu'il convient de sauvegarder par la suite.

❖ - Mme Stéphanie Empain (déi gréng) voudrait être éclairée sur la BACA (cf. p. 6).

Le Gen Thull renvoie à l'OSCE qui a élaboré en matière de maîtrise des armements le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité²⁹ prévoyant une série de mécanismes de contrôle. Ceux-ci étaient gérés par le Luxembourg par le GIVO – Groupement d'inspecteurs vérificateurs et observateurs. Le Luxembourg a ensuite emprunté la voie multinationale et a mis en place avec la Belgique et les Pays-Bas la BACA (Benelux Arms Control Agency) installée en Belgique. La BACA est chargée de la mise en œuvre des contrôles d'armements à l'étranger, incluant en particulier le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE – CFE Treaty on Conventional Armed Forces in Europe). Le Luxembourg a un représentant auprès de la BACA qui en a assuré la présidence les deux dernières années.

- Selon la même députée, l'importance des Lignes directrices réside dans la cohérence des investissements et dans la prévisibilité pour l'Armée de l'évolution de la défense et donc de son propre développement. Se pose la question de la flexibilité des Lignes directrices pour s'adapter à des imprévus ou des changements d'orientation politique.

Monsieur le Ministre assure que les Lignes directrices sont suffisamment flexibles pour tenir compte de changements de la situation de sécurité. Cependant, le gros se base sur des éléments capacitaires auxquels sera attachée une importance de plus en plus grande. Ainsi, de gros investissements sont effectués dans le domaine Cyber, par exemple, lequel ne nécessite toutefois pas tant de main d'œuvre que d'autres domaines. Le gros des Lignes directrices devrait pouvoir s'exécuter sur toute la période prévue, donc jusqu'en 2035, la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution de la situation de sécurité concernera en particulier l'Armée.

Le Gen Thull déclare que les premiers changements seront couverts par les Lignes directrices.

2. Projet de loi 8157

En réponse à une question de M. Marc Goergen concernant l'opérationnalité du programme, une représentante ministérielle fait savoir qu'en décembre dernier, deux des onze satellites de la constellation O3b mPower ont été lancés ; le prochain lancement est prévu pour le mois prochain. La constellation devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année.

La commission adopte le rapport en sa majorité (ADR : abstention) et propose comme temps de parole le modèle de base.

3. Projet de loi 8167

La commission désigne sa présidente rapportrice du projet de loi.

L'avis du Conseil d'État ne donne pas lieu à observation.

²⁹ <https://www.osce.org/fr/arms-control>

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Présentation PowerPoint « Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035 »



Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense



1. Introduction
2. Nouvelles Lignes directrices
3. Questions & Réponses





- Travail prévu par l'accord de coalition de 2018
- Actualisation nécessaire suite à :
 - Nouveaux objectifs capacitaires otaniens de 2021
 - Bouleversement profond de la stabilité politique et sécuritaire mondiale
 - Objectif du gouvernement d'atteindre un effort de défense de 1% vers 2028
 - Boussole stratégique de l'UE en matière de sécurité et de défense (2022)
 - Concept stratégique de l'OTAN de 2022
- Réalisée par la Direction de la défense et l'Etat-Major de l'Armée
- Versions française et anglaise

2. Lignes directrices 2035



1. Résumé exécutif
2. Pourquoi une actualisation
3. Evolution de la situation internationale et les implications
4. Finalités de la politique de défense du Luxembourg
5. Principes structurants de la politique de défense du Luxembourg
6. Objectifs à atteindre
7. Axes prioritaires du développement capacitaire
8. Efforts additionnels et complémentaires
9. Défis



- Contexte, cadre et orientations de la politique de défense
- Références OTAN et UE de 2022 : concept stratégique et boussole stratégique
- Objectif national d'un effort équivalent à 1% du PIB à l'horizon 2028
- Projet de loi pour nouvelle loi-cadre de l'Armée en procédure





➤ Tendances sous-jacentes influençant la politique de défense

- Contestation de l'ordre international fondé sur les règles et érosion des normes
- Impact de la technologie
- Risques sécuritaires liés aux changements environnementaux

➤ Menaces

- Conventionnelles et nucléaires
- Asymétriques et hybrides
- Cyber

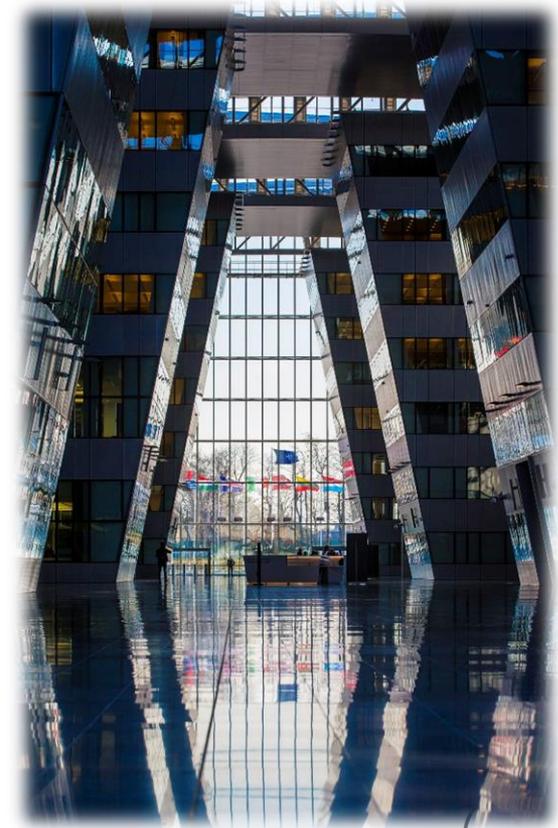
➤ Appréciation de l'environnement stratégique

- Guerre d'agression russe contre l'Ukraine et politique chinoise assertive
- Menaces conventionnelles = point focal
- Nouvelles formes de menaces: Emerging Disruptive Technologies (EDT), Lethal Autonomous Weapons Systems (LAWS)
- Impact de la crise climatique et environnementale
- Besoin de transformations et d'objectifs stratégiques adaptés





- Promotion de nos valeurs à l'échelle mondiale
- Préservation des intérêts essentiels de sécurité du Luxembourg à travers le système multilatéral basé sur le droit international
- A travers la Défense, dans son ensemble, le Luxembourg:
 - apporte sa part à la réponse globale de l'UE, l'OTAN, l'ONU et l'OSCE face aux défis de sécurité et de défense
 - contribue à la posture de dissuasion et de défense, essentielle pour préserver la paix, et au partage équitable du fardeau
 - soutient des mesures de confiance et de sécurité (OSCE)
 - contribue à une approche intégrée nationale





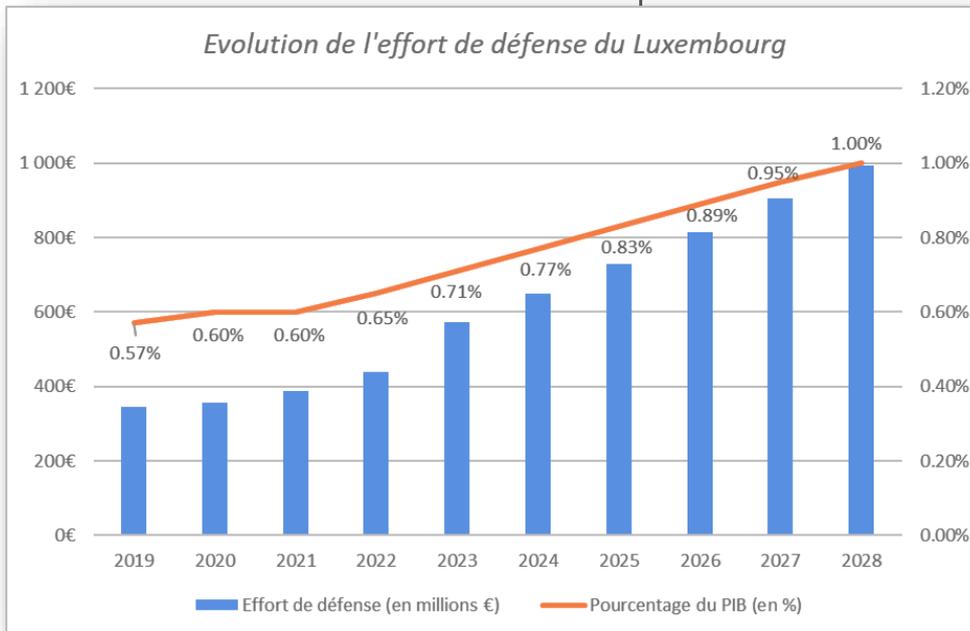
- Solidarité
- Autonomie décisionnelle
- Partenariat transatlantique
- Adaptabilité et spécificité militaire
- Partenariats et mutualisation des ressources (« *pooling & sharing* »)
- Engagement pour la société luxembourgeoise
- Politique étrangère et de sécurité des « 3D » – diplomatie, défense, développement



- Développer des capacités, tout d'abord des forces
- Evolution possible des objectifs en fonction de l'environnement sécuritaire et des ressources humaines
- Sur le plan:
 - Organisationnel:
 - Augmentation des effectifs
 - Développement des capacités (communication, commandement, soutien, formation, entraînement et simulation)
 - Capacitaire:
 - Politique de développement capacitaire saine pour augmenter réactivité, puissance, résilience et opération en réseau
 - Double usage
 - Opérationnel:
 - Contribution aux opérations pour le maintien de la paix et aux missions de prévention ainsi que de gestion de crise
 - Contribution aux exercices et déploiements pour renforcer la posture de dissuasion et de défense sur territoire de l'Alliance
 - Contribution aux forces de réaction rapide
 - Assurer l'exécution des missions nationales et renforcement de la résilience
 - Contribuer à des engagements de prévention de conflits et de stabilisation
 - Contribuer à des opérations de secours et d'aide humanitaire



- Effort de défense:
 - augmentation substantielle vers 1% du PIB au plus tôt à l'horizon 2028
 - 2% de l'effort de défense dédiés à la recherche et au développement dès cette année
- Prévention des risques sécuritaires liés aux changements environnementaux
 - Réduire d'au moins 45% les émissions de gaz à effet de serre vers 2030 et viser « net zero » vers 2050
 - Contribuer au « climate change and security action plan » de l'OTAN et mise en œuvre du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC)
- Approfondir la multinationalisation
- Soutenir la recherche et l'industrie
- Accroître le taux de féminisation





➤ Terre:

- Développement des capacités de reconnaissance terrestres
- Accent sur mise en place et l'exploitation conjointe de l'objectif du bataillon binational de reconnaissance de combat médian, en coopération étroite avec FRA, et un renforcement d'une centaine de personnels pour l'Armée
- Réintégration des capacités antichar à moyenne portée
- Introduction de nouvelles capacités de reconnaissance
 - contrôleur aérien avancé
 - contre drones
 - protection contre les munitions rôdeuses
- Evolution et remplacement des drones tactiques et capacités de purification d'eau actuelles
- Capacité de déminage conformément aux exigences OTAN

8157 - Dossier consolidé : 145





➤ Air:

- Axe significatif pour croissance de l'effort de défense et de contributions opérationnelles à haute valeur ajoutée
- Capacités stratégiques A400M et MRTT
- Plates-formes plus légères à envisager dans cadre Benelux ou FNC
- Remplacement des AWACS par AFSC
- Maintien du soutien substantiel à AGS (drones stratégiques de l'OTAN), ainsi que des capacités ISR aériennes maritimes et d'évacuation médicales contractées
- Étude d'opportunités de:
 - Renforcement de la défense anti-aérienne (anti-access/area denial) dans cadre multinational
- Contribution aux capacités « Search and Rescue » sur base de la plate-forme H145M



© NATO





➤ Espace:

- Mise en œuvre de la stratégie sectorielle de 2022
- Poursuite:
 - des activités de communications satellitaires sécurisées (WGS, GovSat,...)
 - du développement des capacités de communications déployables de l'Armée (p.ex missions EUTM Mozambique et MINUSMA)
- Développement du programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)
- Mise en œuvre et suivi du programme LUXEOSys
- Renforcer coopération en matière de capacités « Space Situational Awareness »





➤ Cyber:

- Mise en œuvre de la stratégie sectorielle de 2021, s'appuyant sur la stratégie nationale de cybersécurité
- Objectif à long terme : une des défenses les plus cybersécurisées
- Coopération avec NSPA pour le « Luxembourg Cyber Defence Cloud » (LCDC) et la « Cyber Range »
- Coopération Défense et Université du Luxembourg – Projet « National Competence Hub in Research in Cybersecurity and Cyber Defence »





- Communication stratégique
- Etats-majors internationaux et organismes multinationaux
- Vérification et contrôle de l'exécution des traités multinationaux



- Médecine militaire
- Mobilité militaire
- Rénovation des infrastructures militaires nationales, NSPA et WSA



Engagement politique sur le long terme,
horizon stratégique harmonisé avec partenaires, OTAN et
UE

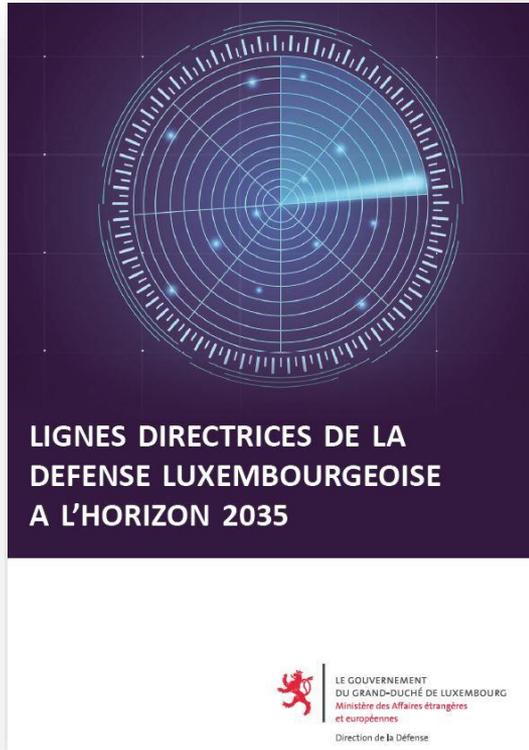
- Ressources humaines
- Autonomie décisionnelle
- Augmentation de l'effort de défense
- Processus d'anticipation stratégique
- Accès aux technologies de pointe
- Sécurité énergétique et des approvisionnements
- Autonomie européenne de défense et coopération
UE-OTAN renforcée

3. Questions et réponses

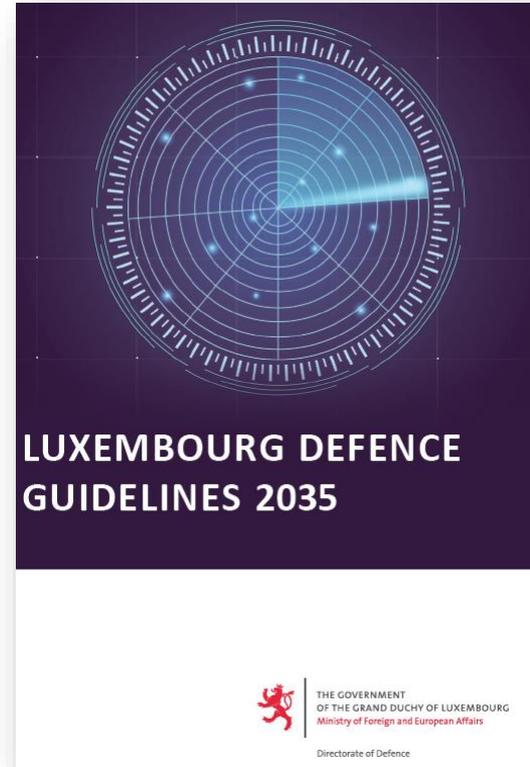


➤ Questions?





8157 - Dossier consolidé : 152





Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023

Ordre du jour :

1. Présentation des nouvelles Lignes directrices de la défense
2. Uniquement pour les membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

8157 Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)
- Rapportrice : Madame Stéphanie Empain

- Adoption d'un projet de rapport
3. 8167 Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer l'acquisition, l'opération et la maintenance d'environnements cloud spécialisés, dénommés « Luxembourg Cyber Defence Cloud », ainsi que ses composantes et services connexes

- Désignation d'un rapporteur
- Examen de l'avis du Conseil d'État

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. François Benoy, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Nathalie Oberweis, observatrice déléguée

Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Emile Eicher, Mme Stéphanie Empain, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. François Bausch, Ministre de la Défense

Mme Nina Garcia, Coordinatrice générale Défense, M. Tom Köller, Directeur, LtCol Tom Schons, Chef du Département Planification stratégique, M. Alain Charlier, M. Ben Fetler, M. Michael Schuster, Direction de la Défense, du Ministère des Affaires étrangères et européennes

Lëtzebuurger Arméi :

Gen Steve Thull, Chef d'État-Major

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, membre de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

M. Marc Spautz, membre de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

*

1. Présentation des nouvelles Lignes directrices de la défense

Après quelques mots introductifs de Madame la Présidente, Monsieur le Ministre présente les Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035 (désignées ici par « les Lignes directrices »), document adopté par le Conseil de gouvernement le 28 avril 2023. L'élaboration a pris deux ans, certains éléments importants ayant nécessité du temps pour devenir réalité et visant aussi un horizon plus lointain. Suivant l'accord de coalition 2018-2023 :

« La continuité de la politique de défense nationale contribue à assurer la confiance légitime que le Luxembourg doit susciter auprès de ses partenaires européens. La poursuite de la mise en œuvre des « Lignes Directrices de la Défense à l'horizon 2025 et au-delà » constituera le fil rouge du développement de l'Armée luxembourgeoise. Cette stratégie ambitieuse consacre la continuité des missions de l'Armée, assure la participation du secteur privé, s'oriente sur les priorités des lacunes capacitaires européennes et prend en compte les capacités à double-usage civile et militaire. Elle sera mise à jour à mi-mandat afin de tenir compte de l'évolution des contextes national et international. ».

Les Lignes directrices revêtent également une importance particulière en raison de la situation de sécurité moins bonne par rapport à celle en 2017, où les « Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà » ont été présentées. Par ailleurs, l'OTAN¹ a adopté en automne 2021 des objectifs capacitaires qui engendrent, entre autres, comme conséquence pour le Luxembourg la création du bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois.

¹ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

La situation de sécurité est marquée principalement par la guerre en Ukraine. S'y ajoutent notamment les relations conflictuelles entre l'OTAN et la Chine, de même que le changement climatique qui génère des conflits pour l'accès à des ressources, telles l'eau ou des énergies fossiles.

La discussion sur l'effort de défense continue. En 2014, l'OTAN a recommandé dans sa déclaration du sommet du Pays de Galles un niveau minimum de dépenses de défense de 2% du PIB². Les Alliés, dont la part du PIB est inférieure à ce niveau recommandé par la directive OTAN, « - cesseront toute diminution des dépenses de défense ; - chercheront à augmenter leurs dépenses de défense en termes réels à mesure que croîtra leur PIB ; - chercheront à se rapprocher dans les dix années à venir des 2% recommandés, en vue d'atteindre leurs objectifs capacitaires OTAN et de combler les insuffisances capacitaires de l'OTAN ». Aujourd'hui, 2% du PIB sont considérés plutôt comme minimum et certains pays sont d'avis que l'effort de défense devrait augmenter jusqu'à 2,5%, voire 3%. Monsieur le Ministre regrette que la discussion soit menée sans poser la question, en ce qui concerne certains pays, de l'objectif des dépenses et sans tenir compte de la situation spécifique de notre pays.

Les « Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035 » sont d'abord le résultat d'une bonne coopération entre la Direction de la Défense et la Lëtzebuurger Arméi et ensuite aussi avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes, la Représentation Permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (OTAN) et le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN).

Monsieur le Ministre souligne que des Lignes directrices s'étendant sur 12 ans donnent à l'Armée une sécurité de planification. Le fait que le Luxembourg est le pays le plus riche de l'Union européenne (UE), en ce qui concerne le PIB et le revenu par habitant, lui confère une situation exceptionnelle. La croissance exceptionnelle au cours des dernières décennies n'était possible que grâce à l'intégration dans une architecture sécuritaire formée par des collectivités comme l'OTAN, les Nations unies, l'OSCE³, l'UE, etc., dont le Luxembourg est membre. L'orateur met dès lors l'accent sur la solidarité du Luxembourg et la promotion de nos valeurs à l'échelle mondiale. De même, une autre finalité de la politique de défense luxembourgeoise est la préservation des intérêts essentiels de notre sécurité à travers le multilatéralisme basé sur le droit international. Dans ce contexte, le Luxembourg doit agir en tant que partenaire solidaire ; une politique crédible de défense et de dissuasion est essentielle pour préserver la paix. Tout aussi important est le soutien des mesures de confiance et de sécurité, celles-ci étant actuellement négligées (« Confidence and Security Building Measures »), alors qu'un rôle primordial revient à la prévention, puisque le but doit être l'empêchement de conflits.

Au cœur de la transformation de la défense luxembourgeoise se trouve la mise en place du bataillon binational mentionné ci-dessus. Ensuite, il y a trois domaines nouveaux, dans lesquels le Luxembourg se spécialise depuis quelques années : l'Espace, l'Air et le Cyber. Un autre chantier important constitue la future nouvelle loi-cadre sur l'Armée.

La défense se voit confrontée à de multiples défis qui risquent d'évoluer de plus en plus vite, ces défis ne provenant pas seulement du contexte géopolitique, mais aussi de la remise en cause, au moins en Europe, de l'ordre international fondé sur des règles.

Les menaces deviennent de plus en plus complexes : aux menaces conventionnelles et nucléaires s'ajoutent des menaces asymétriques et hybrides⁴ et des menaces cyber. Les

² Produit intérieur brut

³ Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

⁴ Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, p. 20 : « Les actions hybrides sont un mélange d'activités coercitives et subversives, de méthodes traditionnelles (comme p.ex. diplomatiques, militaires, économiques) et non

changements environnementaux ont un double effet sur la sécurité : un effet sur le fonctionnement des armées, plus précisément sur leur manœuvrabilité, et sur les installations⁵ et un effet d'aggravation des conflits pour l'accès aux ressources (cf. supra), engendrant aussi des afflux de réfugiés. En conséquence, il importe de procéder en matière de défense à des transformations et à une adaptation des objectifs stratégiques.

Afin d'atteindre les objectifs, la politique de défense suit les principes structurants suivants :

- la solidarité envers les partenaires ;
- l'autonomie décisionnelle, laquelle « porte d'abord sur la liberté des choix politiques stratégiques et ensuite sur le contrôle des activités opérationnelles et du cycle de vie des capacités » ;
- le partenariat transatlantique ;
- l'adaptabilité et la spécificité militaire ; il convient de rappeler que « L'adaptabilité et la spécificité du métier militaire impliquent que les forces armées ne peuvent pas être soumises en totalité aux mêmes règles et lois que celles applicables aux fonctionnaires et autres agents de l'État. Cela est dû à la nature unique de leurs missions, qui comprennent la maîtrise de situations d'urgence, l'engagement dans des opérations de maintien de la paix ainsi que la préparation au combat. Par conséquent, une législation spécifique est nécessaire pour réglementer les activités de l'Armée et garantir qu'elle puisse remplir ses obligations de manière efficace conformément aux normes éthiques et juridiques internationales applicables. Cette législation doit inclure des lois spécifiques sur le régime de travail, la discipline militaire, les procédures de conduite des opérations et les procédures de justice militaire. Il est important que cette législation soit révisée régulièrement pour qu'elle reste pertinente par rapport au milieu en constante mutation dans lequel l'Armée opère. » ;
- les partenariats et la mutualisation des ressources (« pooling and sharing »), ce qui se révèle aussi plus rentable et efficace ;
- l'engagement pour la société luxembourgeoise ;
- la politique étrangère et de sécurité des « 3D » : diplomatie, défense, développement.

L'objectif général est le développement des capacités, tout d'abord des forces, ensuite celles dans les domaines aérien, spatial et cyber. Les objectifs « pourront évoluer en fonction de la volatilité de l'environnement sécuritaire, que ce soit sur le plan international ou national, ceci dans la limite des contraintes légales – lois d'acquisitions – et budgétaires ».⁶

S'agissant en particulier de l'effort de défense, une augmentation substantielle est prévue pour atteindre 1% du PIB en 2028, ce qui fait une dépense d'1 milliard d'euros. Il ne s'agit pas d'une dépense unique, mais il importe de maintenir l'effort de défense à ce niveau. Dès l'année en cours, 2% de l'effort de défense sont consacrés à la recherche et au développement, spécialement dans le domaine des matériaux et des systèmes de propulsion.

Dans le cadre de la prévention des risques sécuritaires liés aux changements environnementaux, le niveau « net zero » d'ici 2050 est visé, tout en veillant à maintenir l'efficacité opérationnelle, militaire et économique.

conventionnelles (comme p.ex. utilisation abusive des réseaux sociaux, informations manipulées) utilisées de façon coordonnée par des acteurs étatiques ou non étatiques en vue d'atteindre certains objectifs politiques, sans que le seuil d'une guerre officiellement déclarée ne soit atteint. La caractéristique de ces actions hybrides est que celles-ci sont difficilement attribuables à un acteur précis. En conséquence, le choix de réponse sera limité. Le fait que ces menaces ne peuvent être contrées dans leur totalité à tout moment, souligne l'importance de la résilience des outils étatiques, en particulier de la défense. »

⁵ p. ex. inondation de la base aérienne d'Offutt (Nebraska) par la crue du Mississippi en 2019 ou encore dévastation de la base aérienne de Tyndall (Florida) par l'ouragan Michael en 2018

⁶ Les objectifs sur le plan organisationnel, capacitaire et opérationnel sont détaillés aux pages 9 et 10 de l'annexe et aux pages 33 à 43 des Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035.

L'accroissement du taux de femmes dans l'Armée est un autre objectif. Les Lignes directrices indiquent que « La Défense appuie les programmes relatifs au développement du rôle des femmes dans la résolution des conflits. L'ONU⁷ note que : « les femmes jouent un rôle déterminant dans la consolidation de la paix et notant que la participation pleine et concrète des femmes aux activités de prévention et de règlement des conflits et de reconstruction est intimement corrélée à l'utilité et à la viabilité à long terme de ces efforts, et soulignant à cet égard qu'il importe que les femmes participent sur un pied d'égalité avec les hommes à tout ce qui est entrepris pour maintenir et promouvoir la paix et la sécurité, et qu'il faut les associer davantage à la prise des décisions qui intéressent la prévention et le règlement des conflits et la consolidation de la paix, S/RES/2282 (2016) ». ».

Le « NATO Defence Planning Process » (NDPP) et le « Capability Development Plan » (CDP) de l'UE sont les principales références pour orienter le développement capacitaire national qui se compose de quatre axes prioritaires :

- Land (Terre) :
 - développement des capacités de reconnaissance terrestres
 - accent mis sur le bataillon binational (belgo-luxembourgeois) de reconnaissance de combat médian en coopération étroite avec la France
 - Pour cela, l'Armée a besoin de renforts, dont du matériel plus lourd, en ce qui concerne les véhicules et l'armement → systèmes modernes antichar, remplacement des Dingos par les CLRV⁸.
 - introduction de nouvelles capacités de reconnaissance, tels le contrôle aérien avancé (JTAC⁹ - assure la coordination des systèmes d'armement dans l'espace aérien pour soutenir les troupes au sol (contrôle de l'appui aérien)) et les systèmes contre drone (protection des unités contre les attaques par drones)
 - remplacement des drones tactiques et des capacités de purification d'eau
 - mise en conformité de la capacité de déminage aux exigences OTAN
- Air :
 - axe en développement et significatif pour atteindre les objectifs de défense, dont la croissance de l'effort de défense et de contributions opérationnelles à haute plus-value
 - capacités stratégiques A400M¹⁰ et MRTT¹¹
 - remplacement des aéronefs AWACS¹² par la capacité AFSC (« Alliance Future Surveillance and Control »)¹³
 - maintien du soutien substantiel de la Défense au programme drone AGS¹⁴
 - études d'opportunités de renforcement de la défense anti-aérienne « Anti-Access/Area Denial » (A2/AD)
 - contribution aux missions « Search and Rescue » (SAR) - missions de recherche et de sauvetage d'aéronefs en détresse – avec les hélicoptères H-145M
- Space (Espace) :
 - mise en œuvre de la stratégie sectorielle décrite dans la première stratégie spatiale de défense de 2022 autour de quatre axes de développement :
 1. consolider les capacités spatiales actuelles, 2. soutenir une liberté d'action dans et à partir de l'espace, 3. favoriser la coopération nationale et internationale, 4. attirer et fidéliser une main d'œuvre qualifiée et motivée

⁷ Organisation des Nations unies

⁸ Véhicules de commandement, de liaison et de reconnaissance – cf. dossier parlementaire 7852

⁹ Joint Terminal Attack Controller

¹⁰ Avion de transport militaire polyvalent Airbus A400M Atlas – cf. dossier parlementaire 7979

¹¹ Multi-Role Tanker Transport – avion militaire de transport et de ravitaillement Airbus A330 – cf. dossier parlementaire 7513

¹² Airborne Warning and Control System – Système aéroporté de détection et de contrôle

¹³ https://www.nato.int/cps/en/natohq/news_195803.htm

¹⁴ Alliance Ground Surveillance – Capacité alliée de surveillance terrestre ; https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_48892.htm

- poursuite des programmes existants, tels que WGS¹⁵, GovSat¹⁶ et LUXEOSys¹⁷
- développement du nouveau programme MGS¹⁸, lequel sera réalisé avec les États-Unis d'Amérique avec, comme prestataire de services, la SES¹⁹

- Cyber :

- mise en œuvre de la stratégie sectorielle de 2021, qui s'étend sur dix ans et se situe dans le cadre de la stratégie nationale de cybersécurité, visant notamment à renforcer la résilience de la Défense luxembourgeoise : « Dans cette perspective, la stratégie met l'accent sur l'amélioration des compétences du personnel, sur le renforcement de la résilience nationale dans le cyberspace, sur le soutien des capacités du secteur privé et sur le renforcement de notre engagement avec nos Alliés et nos partenaires.

L'objectif à long terme de la stratégie consiste à garantir que le Luxembourg dispose d'une des défenses les plus cybersécurisées grâce à la maximisation des capacités de cyberdéfense.

La cyberdéfense est en train de forger sa place dans les forces armées ainsi qu'au sein du paysage de la cybersécurité du Grand-Duché. Les objectifs stratégiques suivants ont été retenus en matière de mise en œuvre : - attirer et fidéliser une main d'œuvre qualifiée et motivée ; - renforcer davantage la coopération nationale et internationale dans le domaine cyber ; - intégrer la cyberdéfense dans l'ensemble des activités, des actifs et de la culture de la Défense luxembourgeoise ; - cartographier un paysage « Cyber Futures », identification des priorités identifiées et programme de recherche enclenchés. »²⁰

- En étroite coopération avec la NSPA²¹ a été lancé le projet « Luxembourg Cyber Defence Cloud » (LCDC)²².

- La Défense et l'Université du Luxembourg, avec d'autres collaborateurs publics et privés, ont lancé un projet de mise en place d'un Centre national de compétences en recherche sur la cybersécurité et la cyberdéfense (« National Competence Hub in Research in Cybersecurity and Cyber Defence »).

Des efforts additionnels et complémentaires sont nécessaires pour la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des axes prioritaires du développement capacitaire :

- développement de la communication stratégique, laquelle « contribuera activement aux efforts de dissuasion en véhiculant le message d'une défense crédible »
- développement de la présence de cadres dans des États-majors internationaux et des organismes multinationaux : « L'insertion de cadres dans différentes structures de commandement et de contrôle, que ce soit au niveau de l'OTAN, de l'UE, de l'ONU ou d'autres organes, tels que le Corps européen, l'EATC²³, ou encore le Centre d'excellence Espace de l'OTAN, est une obligation découlant directement des missions de l'Armée sur le plan internationales telles qu'arrêtées par la loi. »²⁴
- vérification et contrôle de l'exécution des traités multinationaux par l'Agence de contrôle des armements du Benelux (BACA)

¹⁵ Wideband Global Satellite Communications System

¹⁶ <https://govsat.lu/>

¹⁷ Luxembourg Earth Observation System – dossier parlementaire 7542

¹⁸ Medium Earth Global Services – dossier parlementaire 8157

¹⁹ Société Européenne des Satellites - <https://www.ses.com/fr/press-release/le-luxembourg-annonce-son-intention-dexploiter-le-systeme-o3b-mpower-de-ses-pour>

²⁰ Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, pp. 52 et 53

²¹ NATO Support and Procurement Agency

²² Dossier parlementaire 8167

²³ European Air Transport Command, <https://eatc-mil.com/en>

²⁴ Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, p. 55

- développement de la médecine militaire, d'une capacité « medical surgical team » (Med-ST) en réponse aux exigences de l'OTAN, en étroite collaboration avec la Belgique et la France
- mobilité militaire : « Outre la dimension du soutien logistique au profit du bataillon binational, la démarche de la création d'un hub militaire multimodal (M3H) s'inscrit dans le cadre du mécanisme de développement capacitaire de l'UE, où la mobilité militaire renforcée, tant à l'extérieur qu'au sein du territoire de l'UE, figure comme secteur prioritaire (focus area). Dans le sillage de cette logique, le Luxembourg s'engage dans le projet PESCO « Network of Logistic Hubs in Europe and Support to Operations ». L'objectif central de ce projet est d'établir et d'exploiter un réseau de plate-formes logistiques (« Logistics Hubs » ou « LogHubs ») en Europe. Dans un contexte plus large encore, agencé par la refonte des mécanismes de dissuasion et de défense sur le continent européen, un M3H luxembourgeois se destine potentiellement comme maillon clé en termes d'appuis de la nation hôte ou de transit au sein du réseau de renforcement et de soutien établi au profit des forces de l'OTAN. Concrètement, cette capacité visera à faciliter l'activation, le renforcement et le maintien en puissance des forces de l'Alliance en cas de besoin. »²⁵
- rénovation des infrastructures militaires nationales, de la WSA²⁶ et de la NSPA, dont le Luxembourg est le pays hôte.

Pour réussir les défis, les Lignes directrices soulignent l'importance « de montrer un engagement politique avec une vision claire sur le long terme et d'arbitrer en continu entre les objectifs et les ressources disponibles. (...) La Défense continuera à évoluer à travers différentes formes de coopération dans les grands ensembles multinationaux. » et harmonisera son horizon stratégique avec celui de ses partenaires. « La Défense continuera à s'appuyer sur les mécanismes de planification de l'OTAN et de l'UE. »

- Les efforts à faire nécessitent une augmentation du personnel et des qualifications de celui-ci en raison de la complexité croissante du métier militaire.
- Il importe de veiller à préserver une autonomie décisionnelle suffisante. L'objectif capacitaire primaire de l'Armée, le bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois, répond au principe de solidarité, mais entraîne aussi une réduction de l'autonomie décisionnelle.
- L'augmentation significative de l'effort de défense exige une utilisation efficace des moyens budgétaires, notamment à ce que les programmes retenus apportent une plus-value au Luxembourg et soient donc « à double usage idéalement ».
- Comme l'indiquent les Lignes directrices, « Un effort de défense cohérent et durable va de pair avec une anticipation stratégique s'étendant idéalement sur plusieurs décennies. En effet, le temps nécessaire pour bâtir des capacités militaires crédibles oblige à regarder loin. Or, il y a des limites objectives à tout effort de prospective. Afin d'être en mesure d'élaborer des recommandations concrètes et spécifiques, et aussi en temps utile, il importe d'harmoniser notre horizon stratégique avec celui de nos partenaires. ».
- L'accès aux technologies de pointe est un « réel défi auquel il s'agira de répondre en premier lieu par le développement, sinon le renforcement des partenariats existants. (...) Cet accès est d'autant plus important pour garantir l'interopérabilité et donc l'intégration des futures systèmes d'armes et de capacités de défense. ».
- La sécurité énergétique et des approvisionnements doit également être préservée.
- Parallèlement à la promotion de la coopération UE-OTAN, il importe de développer une autonomie européenne de défense.

Discussion

²⁵ Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, pp. 57 et 58

²⁶ Warehouses Service Agency

❖ Constatant que les projets en cours depuis des années sont poursuivis, M. Jean-Marie Halsdorf (CSV) souhaiterait obtenir des précisions supplémentaires sur la médecine militaire.

Confirmant que certains projets, comme GovSat, existaient déjà, mais sans faire partie d'une stratégie globale, Monsieur le Ministre souligne que des projets nouveaux sont venus s'ajouter.

En ce qui concerne la médecine militaire, l'Armée et la Direction de la Défense dépendent du Ministère de la Santé. Pendant la crise de la COVID-19, le concept initial d'un hôpital militaire s'est avéré inapproprié aux besoins en cas de crise sanitaire. La Défense a alors cédé le lead à la Direction de la Santé pour élaborer un projet, à la condition que celui-ci réponde aux exigences de l'OTAN. En outre, il est difficile de trouver des médecins, surtout des spécialistes, d'autant plus qu'ils seront fonctionnaires touchant le traitement correspondant. Pour ces raisons, la médecine militaire n'est actuellement pas incluse dans l'effort de défense visé d'1%.

❖ - Le Luxembourg semblant coopérer principalement avec la Belgique, M. Claude Wiseler (CSV) voudrait apprendre plus sur la coopération avec ses autres voisins, la France et l'Allemagne.

Monsieur le Ministre rappelle que « Le « *NATO Defence Planning Process* » (NDPP) et le « *Capability Development Plan* » (CDP) de l'UE, demeurent les principales références pour orienter le développement capacitaire national. ».

Le LtCol Schons fait savoir que les systèmes antichar et les systèmes d'armement lourd font actuellement l'objet de négociations avec la France. Quant à l'Allemagne, l'Armée continue la bonne coopération avec ce partenaire dans le cadre du « Framework Nations Concept » (FNC) en matière de reconnaissance et pourrait le faire aussi avec ses drones tactiques et sa capacité de purification d'eau, les Lignes directrices indiquant que celle-ci et les drones pourront être rattachés à une unité d'un partenaire²⁷.

Dans le domaine Air, le programme MRTT avait été lancé en 2016 par les Pays-Bas et le Luxembourg, rejoints entretemps par l'Allemagne, la Norvège, la Belgique et la République tchèque. La capacité AFSC remplaçant les avions AWACS réunit quasiment tous les partenaires OTAN. Le programme AGS réunit une quinzaine de membres de l'OTAN.

Dans le domaine Espace, le Luxembourg coopère surtout avec les États-Unis d'Amérique. Concernant le satellite de reconnaissance NAOS²⁸, il a été construit par OHB Italia.

Dans le domaine Cyber, des discussions sont menées notamment avec l'Allemagne. Les 25 et 26 avril 2023 a eu lieu la conférence « Luxembourg Autonomous Weapons Systems » (LAWS) avec la participation de nombreux États.

En réponse à la question de M. Wiseler relative au choix des systèmes d'armement, le LtCol Schons explique que le choix se fait en fonction de la digitalisation. Ces systèmes sont ou seront interopérables et le choix est dès lors limité. Ainsi, pour le bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois, les véhicules en voie d'acquisition par la Belgique dans le cadre du partenariat stratégique franco-belge CaMo (Capacité Motorisée) sont étroitement liés au programme français SCORPION, de sorte que les nouveaux véhicules luxembourgeois

²⁷ Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035, p. 47

²⁸ National Advanced Optical System

CLRV seront également équipés du système SCORPION. L'interopérabilité avec les Allemands se fera alors avec d'autres systèmes.

Le Gen Thull ajoute que les objectifs définis par le NDPP consistent à doter l'Alliance des capacités dont elle a besoin. Pour le Luxembourg, l'objectif retenu est l'augmentation des capacités de reconnaissance, celle-ci devant évoluer d'une reconnaissance légère à une reconnaissance de type médian. L'OTAN ne prescrit normalement pas le partenaire, mais a fait une exception ici en exigeant la création et l'exploitation commune d'un bataillon de reconnaissance belgo-luxembourgeois. Comme la Belgique, dont la taille ne permet pas non plus de satisfaire seule aux différentes exigences, a pris la décision de coopérer avec la France, le Luxembourg a choisi le même programme français.

Monsieur le Ministre fait remarquer que le choix des programmes et équipements ne se pose pas aux États-Unis d'Amérique comme aux partenaires européens, où les pays disposant d'une industrie d'armement et d'entreprises dans les domaines concernés se trouvent en situation de concurrence.

- Le même député voudrait également obtenir des explications plus détaillées sur le changement fondamental, en ce qui concerne la composante aérienne, par rapport aux Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2025.

Monsieur le Ministre rappelle que les Lignes directrices précitées annonçaient ceci : « Actuellement, l'aéroport du Findel est déjà utilisé, de façon ponctuelle, à des fins militaires. La défense envisage l'implantation d'une zone gouvernementale dans l'enceinte de l'aéroport du Findel, qui pourrait prendre la forme d'un hangar permettant de stationner et d'assurer la maintenance des futurs aéronefs acquis par la défense, en coopération avec les partenaires nationaux. ». Or, il n'y a pas de place suffisante pour réaliser ce projet. Le Luxembourg met dès lors l'accent sur les partenariats et la mutualisation des ressources (« pooling & sharing »). Les nouvelles Lignes directrices indiquent que « Peu de pays ont la capacité de mener des opérations complexes d'envergure significative. Tenant compte de nos limitations structurelles, nos partenariats internationaux de référence – Belgique, Pays-Bas, France, Allemagne et les États-Unis ainsi que la NATO Support and Procurement Agency (NSPA), Agence européenne de défense (AED), Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAr), etc. – sont indispensables. Ces partenariats sont le garant de notre plus-value opérationnelle et mutuelle ainsi que de notre crédibilité.

Sans être exhaustif, il y a lieu de mentionner ici les participations du Luxembourg aux programmes multinationaux tels que A400M, « Multi-Role Tanker Transport » (MRTT), « Allied Ground Surveillance » (AGS), « Airborne Warning and Control System » (AWACS), etc. qui sont des réalités aujourd'hui et qui continuent à gagner en importance. Ils permettent notamment de répondre aux ambitions et exigences de l'OTAN ainsi que de l'UE. ».

❖ M. Marc Goergen (Piraten) souhaitant savoir comment l'augmentation des effectifs et l'acquisition du matériel nécessaires pour atteindre un effort de défense d'1% du PIB peuvent être réalisées dans les délais fixés, Monsieur le Ministre confirme que le recrutement de personnel s'avère le plus difficile. Comme le Luxembourg se spécialise dans certains domaines, il convient de recruter des spécialistes. Au niveau de la rémunération, le secteur privé représente une concurrence sérieuse pour le recrutement de spécialistes en informatique. La future loi sur l'organisation de l'Armée joue ici un rôle essentiel, notamment par la création des carrières A2 et B1.

L'expert informaticien de la Défense relate qu'il vient du secteur privé, où des salaires très élevés sont effectivement payés à partir d'un certain niveau de compétences. Or, la motivation revêt une grande importance surtout chez les jeunes informaticiens. La défense offre une sphère d'activité qu'on ne trouve pas dans le secteur privé. Cet argument a permis

de mettre en place une équipe solide au sein de la Défense. En outre, des efforts sont entrepris, avec le soutien du Luxembourg House of Cybersecurity, pour inciter à l'école plus de jeunes, aussi plus de filles, à choisir l'informatique. Il importe aussi de rendre attentif au traitement plus élevé dans la Fonction publique en début de carrière, ce qui constitue aussi une motivation qu'il convient de sauvegarder par la suite.

❖ - Mme Stéphanie Empain (déi gréng) voudrait être éclairée sur la BACA (cf. p. 6).

Le Gen Thull renvoie à l'OSCE qui a élaboré en matière de maîtrise des armements le Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité²⁹ prévoyant une série de mécanismes de contrôle. Ceux-ci étaient gérés par le Luxembourg par le GIVO – Groupement d'inspecteurs vérificateurs et observateurs. Le Luxembourg a ensuite emprunté la voie multinationale et a mis en place avec la Belgique et les Pays-Bas la BACA (Benelux Arms Control Agency) installée en Belgique. La BACA est chargée de la mise en œuvre des contrôles d'armements à l'étranger, incluant en particulier le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (FCE – CFE Treaty on Conventional Armed Forces in Europe). Le Luxembourg a un représentant auprès de la BACA qui en a assuré la présidence les deux dernières années.

- Selon la même députée, l'importance des Lignes directrices réside dans la cohérence des investissements et dans la prévisibilité pour l'Armée de l'évolution de la défense et donc de son propre développement. Se pose la question de la flexibilité des Lignes directrices pour s'adapter à des imprévus ou des changements d'orientation politique.

Monsieur le Ministre assure que les Lignes directrices sont suffisamment flexibles pour tenir compte de changements de la situation de sécurité. Cependant, le gros se base sur des éléments capacitaires auxquels sera attachée une importance de plus en plus grande. Ainsi, de gros investissements sont effectués dans le domaine Cyber, par exemple, lequel ne nécessite toutefois pas tant de main d'œuvre que d'autres domaines. Le gros des Lignes directrices devrait pouvoir s'exécuter sur toute la période prévue, donc jusqu'en 2035, la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution de la situation de sécurité concernera en particulier l'Armée.

Le Gen Thull déclare que les premiers changements seront couverts par les Lignes directrices.

2. Projet de loi 8157

En réponse à une question de M. Marc Goergen concernant l'opérationnalité du programme, une représentante ministérielle fait savoir qu'en décembre dernier, deux des onze satellites de la constellation O3b mPower ont été lancés ; le prochain lancement est prévu pour le mois prochain. La constellation devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année.

La commission adopte le rapport en sa majorité (ADR : abstention) et propose comme temps de parole le modèle de base.

3. Projet de loi 8167

La commission désigne sa présidente rapportrice du projet de loi.

L'avis du Conseil d'État ne donne pas lieu à observation.

²⁹ <https://www.osce.org/fr/arms-control>

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Présentation PowerPoint « Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035 »



Lignes directrices de la Défense luxembourgeoise à l'horizon 2035

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense
Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

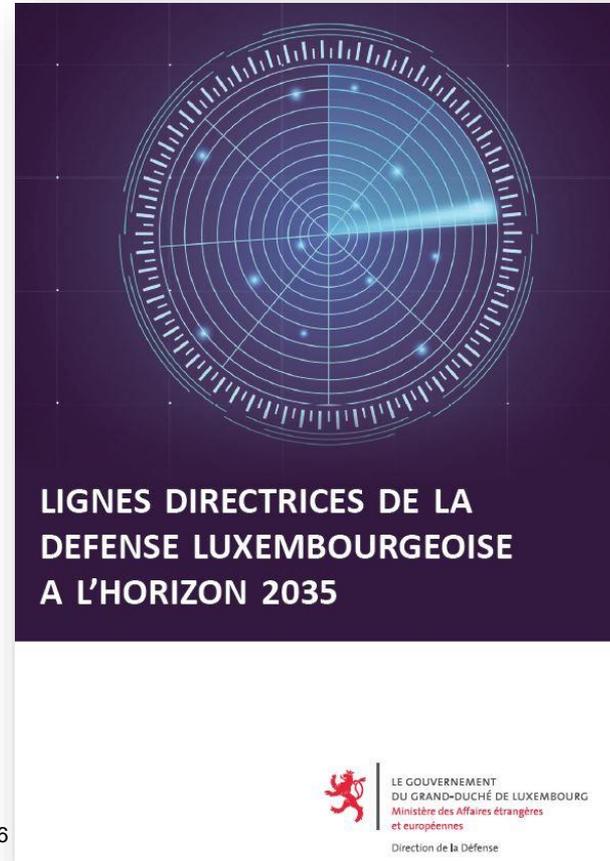


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense



1. Introduction
2. Nouvelles Lignes directrices
3. Questions & Réponses





- Travail prévu par l'accord de coalition de 2018
- Actualisation nécessaire suite à :
 - Nouveaux objectifs capacitaires otaniens de 2021
 - Bouleversement profond de la stabilité politique et sécuritaire mondiale
 - Objectif du gouvernement d'atteindre un effort de défense de 1% vers 2028
 - Boussole stratégique de l'UE en matière de sécurité et de défense (2022)
 - Concept stratégique de l'OTAN de 2022
- Réalisée par la Direction de la défense et l'Etat-Major de l'Armée
- Versions française et anglaise

2. Lignes directrices 2035



1. Résumé exécutif
2. Pourquoi une actualisation
3. Evolution de la situation internationale et les implications
4. Finalités de la politique de défense du Luxembourg
5. Principes structurants de la politique de défense du Luxembourg
6. Objectifs à atteindre
7. Axes prioritaires du développement capacitaire
8. Efforts additionnels et complémentaires
9. Défis



- Contexte, cadre et orientations de la politique de défense
- Références OTAN et UE de 2022 : concept stratégique et boussole stratégique
- Objectif national d'un effort équivalent à 1% du PIB à l'horizon 2028
- Projet de loi pour nouvelle loi-cadre de l'Armée en procédure





➤ Tendances sous-jacentes influençant la politique de défense

- Contestation de l'ordre international fondé sur les règles et érosion des normes
- Impact de la technologie
- Risques sécuritaires liés aux changements environnementaux

➤ Menaces

- Conventionnelles et nucléaires
- Asymétriques et hybrides
- Cyber

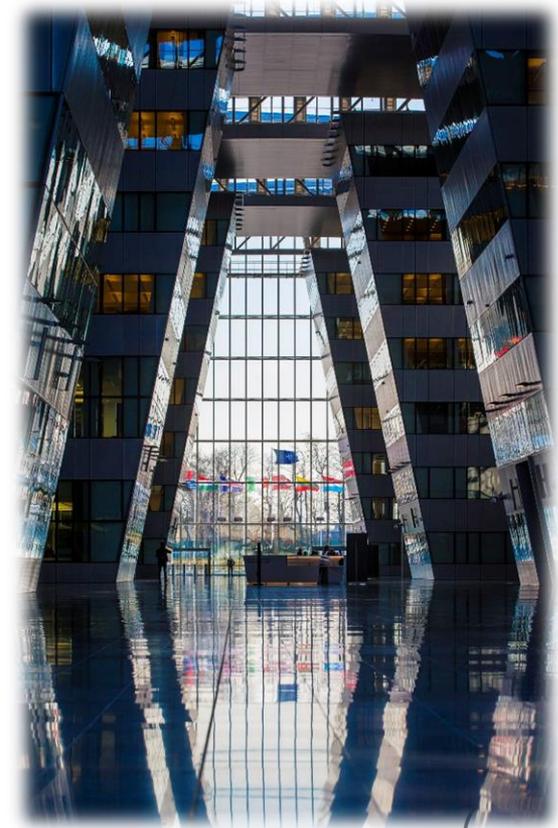
➤ Appréciation de l'environnement stratégique

- Guerre d'agression russe contre l'Ukraine et politique chinoise assertive
- Menaces conventionnelles = point focal
- Nouvelles formes de menaces: Emerging Disruptive Technologies (EDT), Lethal Autonomous Weapons Systems (LAWS)
- Impact de la crise climatique et environnementale
- Besoin de transformations et d'objectifs stratégiques adaptés





- Promotion de nos valeurs à l'échelle mondiale
- Préservation des intérêts essentiels de sécurité du Luxembourg à travers le système multilatéral basé sur le droit international
- A travers la Défense, dans son ensemble, le Luxembourg:
 - apporte sa part à la réponse globale de l'UE, l'OTAN, l'ONU et l'OSCE face aux défis de sécurité et de défense
 - contribue à la posture de dissuasion et de défense, essentielle pour préserver la paix, et au partage équitable du fardeau
 - soutient des mesures de confiance et de sécurité (OSCE)
 - contribue à une approche intégrée nationale





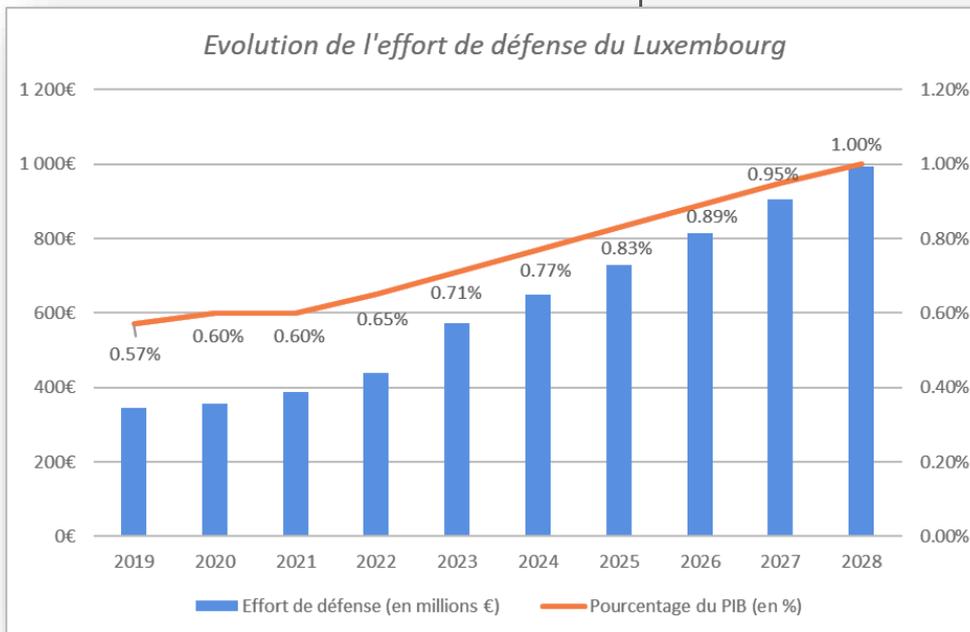
- Solidarité
- Autonomie décisionnelle
- Partenariat transatlantique
- Adaptabilité et spécificité militaire
- Partenariats et mutualisation des ressources (« *pooling & sharing* »)
- Engagement pour la société luxembourgeoise
- Politique étrangère et de sécurité des « 3D » – diplomatie, défense, développement



- Développer des capacités, tout d'abord des forces
- Evolution possible des objectifs en fonction de l'environnement sécuritaire et des ressources humaines
- Sur le plan:
 - Organisationnel:
 - Augmentation des effectifs
 - Développement des capacités (communication, commandement, soutien, formation, entraînement et simulation)
 - Capacitaire:
 - Politique de développement capacitaire saine pour augmenter réactivité, puissance, résilience et opération en réseau
 - Double usage
 - Opérationnel:
 - Contribution aux opérations pour le maintien de la paix et aux missions de prévention ainsi que de gestion de crise
 - Contribution aux exercices et déploiements pour renforcer la posture de dissuasion et de défense sur territoire de l'Alliance
 - Contribution aux forces de réaction rapide
 - Assurer l'exécution des missions nationales et renforcement de la résilience
 - Contribuer à des engagements de prévention de conflits et de stabilisation
 - Contribuer à des opérations de secours et d'aide humanitaire



- Effort de défense:
 - augmentation substantielle vers 1% du PIB au plus tôt à l'horizon 2028
 - 2% de l'effort de défense dédiés à la recherche et au développement dès cette année
- Prévention des risques sécuritaires liés aux changements environnementaux
 - Réduire d'au moins 45% les émissions de gaz à effet de serre vers 2030 et viser « net zero » vers 2050
 - Contribuer au « climate change and security action plan » de l'OTAN et mise en œuvre du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC)
- Approfondir la multinationalisation
- Soutenir la recherche et l'industrie
- Accroître le taux de féminisation





➤ Terre:

- Développement des capacités de reconnaissance terrestres
- Accent sur mise en place et l'exploitation conjointe de l'objectif du bataillon binational de reconnaissance de combat médian, en coopération étroite avec FRA, et un renforcement d'une centaine de personnels pour l'Armée
- Réintégration des capacités antichar à moyenne portée
- Introduction de nouvelles capacités de reconnaissance
 - contrôleur aérien avancé
 - contre drones
 - protection contre les munitions rôdeuses
- Evolution et remplacement des drones tactiques et capacités de purification d'eau actuelles
- Capacité de déminage conformément aux exigences OTAN

8157 - Dossier consolidé : 175





➤ Air:

- Axe significatif pour croissance de l'effort de défense et de contributions opérationnelles à haute valeur ajoutée
- Capacités stratégiques A400M et MRTT
- Plates-formes plus légères à envisager dans cadre Benelux ou FNC
- Remplacement des AWACS par AFSC
- Maintien du soutien substantiel à AGS (drones stratégiques de l'OTAN), ainsi que des capacités ISR aériennes maritimes et d'évacuation médicales contractées
- Étude d'opportunités de:
 - Renforcement de la défense anti-aérienne (anti-access/area denial) dans cadre multinational
- Contribution aux capacités « Search and Rescue » sur base de la plate-forme H145M



© NATO





➤ Espace:

- Mise en œuvre de la stratégie sectorielle de 2022
- Poursuite:
 - des activités de communications satellitaires sécurisées (WGS, GovSat,...)
 - du développement des capacités de communications déployables de l'Armée (p.ex missions EUTM Mozambique et MINUSMA)
- Développement du programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)
- Mise en œuvre et suivi du programme LUXEOSys
- Renforcer coopération en matière de capacités « Space Situational Awareness »





➤ Cyber:

- Mise en œuvre de la stratégie sectorielle de 2021, s'appuyant sur la stratégie nationale de cybersécurité
- Objectif à long terme : une des défenses les plus cybersécurisées
- Coopération avec NSPA pour le « Luxembourg Cyber Defence Cloud » (LCDC) et la « Cyber Range »
- Coopération Défense et Université du Luxembourg – Projet « National Competence Hub in Research in Cybersecurity and Cyber Defence »



Efforts additionnels et complémentaires



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- Communication stratégique
- Etats-majors internationaux et organismes multinationaux
- Vérification et contrôle de l'exécution des traités multinationaux



- Médecine militaire
- Mobilité militaire
- Rénovation des infrastructures militaires nationales, NSPA et WSA



Engagement politique sur le long terme,
horizon stratégique harmonisé avec partenaires, OTAN et
UE

- Ressources humaines
- Autonomie décisionnelle
- Augmentation de l'effort de défense
- Processus d'anticipation stratégique
- Accès aux technologies de pointe
- Sécurité énergétique et des approvisionnements
- Autonomie européenne de défense et coopération
UE-OTAN renforcée

3. Questions et réponses



➤ Questions?





8157 - Dossier consolidé : 182



Bulletin de vote n°1 - Projet de loi N°8217

Date: 16/05/2023 15:11:29

Scrutin: 1

Président: M. Etgen Fernand

Vote: PL 8157 - Medium Earth Orbit Global Services

Secrétaire Général: M. Scheeck Laurent

Description: Projet de loi N°8157

	Oui	Abst	Non	Total
Présents:	49	0	6	55
Procurations:	5	0	0	5
Total:	54	0	6	60

Nom du député	Vote (Procuration)	Nom du député	Vote (Procuration)
---------------	--------------------	---------------	--------------------

DP

Arendt Guy	Oui	Bauler André	Oui
Baum Gilles	Oui	Beissel Simone	Oui
Colabianchi Frank	Oui	Etgen Fernand	Oui
Graas Gusty	Oui	Hahn Max	Oui
Hartmann Carole	Oui	Knaff Pim	Oui (Graas Gusty)
Lamberty Claude	Oui	Polfer Lydie	Oui (Colabianchi Frank)

LSAP

Asselborn-Bintz Simone	Oui	Biancalana Dan	Oui
Burton Tess	Oui	Closener Francine	Oui
Cruchten Yves	Oui	Di Bartolomeo Mars	Oui
Hemmen Cécile	Oui (Asselborn-Bintz Simone)	Kersch Dan	Oui
Mutsch Lydia	Oui	Weber Carlo	Oui

déi gréng

Ahmedova Semiray	Oui	Benoy François	Oui
Bernard Djuna	Oui	Empain Stéphanie	Oui
Gary Chantal	Oui	Hansen Marc	Oui
Lorsché Josée	Oui	Margue Charles	Oui
Thill Jessie	Oui		

CSV

Adehm Diane	Oui	Arendt épouse Kemp Nancy	Oui
Eicher Emile	Oui (Mosar Laurent)	Eischen Félix	Oui
Galles Paul	Oui	Gloden Léon	Oui
Halsdorf Jean-Marie	Oui	Hansen Martine	Oui
Hengel Max	Oui	Kaes Aly	Oui
Lies Marc	Oui	Margue Elisabeth	Oui
Mischo Georges	Oui	Modert Octavie	Oui
Mosar Laurent	Oui	Roth Gilles	Oui
Schaaf Jean-Paul	Oui	Spautz Marc	Oui
Wilmes Serge	Oui (Hansen Martine)	Wiseler Claude	Oui
Wolter Michel	Oui		

ADR

Engelen Jeff	Non	Kartheiser Fernand	Non
Keup Fred	Non	Reding Roy	Non

Date: 16/05/2023 15:11:29

Scrutin: 1

Président: M. Etgen Fernand

Vote: PL 8157 - Medium Earth Orbit Global Services

Secrétaire Général: M. Scheeck Laurent

Description: Projet de loi N°8157

	Oui	Abst	Non	Total
Présents:	49	0	6	55
Procurations:	5	0	0	5
Total:	54	0	6	60

Nom du député	Vote (Procuration)	Nom du député	Vote (Procuration)
---------------	--------------------	---------------	--------------------

DÉI LÉNK

Cecchetti Myriam	Non	Oberweis Nathalie	Non
------------------	-----	-------------------	-----

Piraten

Clement Sven	Oui	Goergen Marc	Oui
--------------	-----	--------------	-----

Le Président:

Le Secrétaire Général:

Texte voté - projet de loi N°8157



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° 8157

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit
Global Services » (MGS)**

*

Art. 1^{er}. Le Gouvernement est autorisé à acquérir et exploiter des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés, constituant le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS).

Art. 2. Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 195 000 000 euros, sur une période de dix ans, à prix constants aux conditions économiques de 2023 sans préjudice d'une adaptation des paiements annuels en fonction de l'évolution des conditions économiques telle que déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation nationale. Ce montant ne comprend pas la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 3. Les dépenses occasionnées par l'acquisition des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés sont liquidées à la charge du Fonds d'équipement militaire.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 16 mai 2023

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Fernand Etgen

Document écrit de dépôt



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1
MOTION

Luxembourg, le 16 mai 2023
Dépôt : Jean-Marie Halsdorf
Groupe politique CSV
P1 8157

La Chambre des Députés

- Considérant l'importance du projet « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS) pour la sécurité nationale ;
- Considérant que le programme MGS fait partie de l'effort de défense luxembourgeoise dans le cadre de l'OTAN ;
- Considérant le budget important du programme.

Invite le Gouvernement

- À informer la Chambre des Députés régulièrement sur l'état d'avancement et l'évolution des coûts du programme « Medium Earth Orbit Global Services ».


D. ADEHM


Gilles Collin


Claude Wiseler


Jean-Marie Halsdorf


Nancy Kemp-Arendt

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél. (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30

www.chd.lu
8157 - Dossier consolidé : 189

8157/03

N° 8157³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à financer le programme
« Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(6.6.2023)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés, du 16 mai 2023 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à financer le programme
« Medium Earth Orbit Global Services » (MGS)**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 16 mai 2023 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 14 mars 2023 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 6 juin 2023.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

Impression: CTIE – Division Imprimés et Fournitures de bureau

Mémorial A N° 296 de 2023



Loi du 9 juin 2023 autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS).

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 16 mai 2023 et celle du Conseil d'État du 6 juin 2023 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}.

Le Gouvernement est autorisé à acquérir et exploiter des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés, constituant le programme « Medium Earth Orbit Global Services » (MGS).

Art. 2.

Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 195 000 000 euros, sur une période de dix ans, à prix constants aux conditions économiques de 2023 sans préjudice d'une adaptation des paiements annuels en fonction de l'évolution des conditions économiques telle que déterminée par l'évolution de l'indice des prix à la consommation nationale. Ce montant ne comprend pas la taxe sur la valeur ajoutée.

Art. 3.

Les dépenses occasionnées par l'acquisition des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne, des composantes terrestres ainsi que des services associés sont liquidées à la charge du Fonds d'équipement militaire.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Ministre de la Défense,
François Bausch

Château de Berg, le 9 juin 2023.
Henri



Résumé

8157

PROJET DE LOI

**autorisant le Gouvernement à financer le programme « Medium Earth Orbit
Global Services » (MGS)**

Le projet de loi a pour objet d'autoriser le Gouvernement à acquérir et exploiter des capacités de communication satellitaire sur une orbite terrestre moyenne (« Medium Earth Orbit » (MEO)), des composantes terrestres et des services associés.

Le programme MGS fait partie de l'effort de défense luxembourgeois qui vise 1% du PIB¹ en 2028, objectif annoncé dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Dans le cadre de l'effort de défense, la Stratégie spatiale de défense prévoit précisément, comme indiqué à l'exposé des motifs du projet de loi, « la mise en place d'une capacité stratégique opérationnelle dans le domaine des communications satellitaires ». Le programme MGS est complémentaire par rapport au satellite luxembourgeois GovSat-1 qui est géostationnaire.

¹ Produit intérieur brut